Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

Études et documents
paraissant tous les deux mois

N° 89-90
Octobre 1924

Les Exercices spirituels pour les hommes d'affaires

Utilité et adaptation

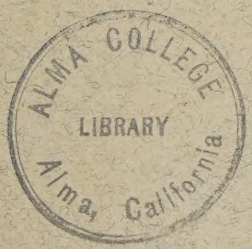

Bibliothèque des Exercices
7, Rue des Augustins,
ENGHIEN (Belgique)

Librairie Spes
17, Rue Soufflot,
PARIS (V[e])

Voir au verso Avis très importants.

COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES

Avis très importants

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Pour la **Belgique,** fr. HUIT par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, 7, rue des Augustins, Enghien. Payer en *bon de poste* ou sur présentation d'une *quittance postale.*

Pour la **France,** fr. HUIT par an. S'adresser à la LIBRAIRIE SPES, 17, rue Soufflot, Paris (5e).

Pour les autres pays de **l'Union postale,** fr. DIX par an. S'adresser à la BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES, en payant l'abonnement par *mandat international.*

Pour éviter les frais superflus, prière instante à tous nos abonnés de payer spontanément le prix annuel.

La Maison S[t] Augustin d'Enghien, qui abrite la Bibliothèque des Exercices, a un compte courant à Bruxelles, Chèques Postaux N° **373.65.** On peut donc faire le versement à ce compte, **en indiquant qu'il s'agit d'un abonnement à la C. B. E.** Dans bien des cas, on pourra aussi se servir de l'intermédiaire d'une Procure.

Nota. La Librairie SPES à Paris, peut fournir la plupart des fascicules dont la liste suit :

1906

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. DEBUCHY. 20 pp. Épuisé. 1.50
2. **La Maison de retraites de Vannes au XVII[e] siècle.** H. CHAURAND. 52 pp. 3. fr.
3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la retraite.** H. WATRIGANT. 46 pp. 2.50
4. **Les Confréries du T. S. Sacrement et des retraites fermées d'hommes en Belgique** R. P. DIEUDONNÉ, O. C. 44 pp. 2.50
5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVII[e] siècle). C. ETTORI. S. J. 111 pp. Épuisé
6. **Introduction à l'étude des Exercice spirituels de saint Ignace.** P. DEBUCHY. 72 pp. 3 fr.

1907

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. MESCHLER, S. J. 37 pp. 2 fr.
8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites ?** G. LE BAIL. 38 pp. 2 fr.
9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace** (Essai historique et critique). H. WATRIGANT. 148 pp. Épuisé 5 fr.
10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées.** R. P. WALTER. C. SS. R. 51 pp. 2.50
11. **La Retraite de Vennes.** V. HUBY (1678). 57 pp. 2.50
12. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituel et les retraites.** H. WATRIGANT. 43 pp. Épuisé 2.50

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

Nos 89-90.

H. Watrigant.

Retraites pour hommes d'affaires.

Grande utilité et Adaptation.

AVIS PRÉLIMINAIRE

Le présent fascicule ne s'adresse pas immédiatement aux hommes d'affaires, patrons, industriels, propriétaires, etc, mais aux Directeurs de maisons d'exercices qui organisent des retraites spéciales pour les hommes du monde occupés par leurs affaires industrielles, commerciales et autres de divers genres ; il s'adresse surtout aux Prédicateurs de ces retraites spéciales qui sont chargés de donner aux retraitants de cette catégorie des sujets de méditation et des considérations pratiques ; ceux-ci savent sans doute que tout d'abord et principalement ils doivent attirer l'attention de leurs retraitants sur leurs grands devoirs envers Dieu et sur les besoins intimes de leur âme, cela est hors de conteste, mais ils ne doivent pas ignorer que dans le cas présent, le chrétien ne peut tenir à l'écart l'homme professionnel avec lequel il s'identifie, et dont parfois les responsabilités vis-à-vis du prochain sont considérables. Il n'est pas dans nos intentions de leur suggérer de composer une retraite faite sur des questions sociales, ce serait là une déviation grave et de nature vraiment regrettable, mais nous pensons que leurs exercices spirituels ne seraient pas suffisamment pratiques, si les devoirs de la charge sociale étaient totalement oubliés dans ces exercices. Il ne suffit pas de dire : Dieu seul ; mais il faut dire Dieu et le prochain, c'est-à-dire

ALMA COLLEGE LIBRARY

Dieu avec les offices que la Providence m'a confiés au bénéfice du prochain.

C'est pour aider quelque peu les directeurs de semblables retraites que nous leur offrons une très modeste gerbe de considérations, de méditations, et même d'indications bibliographiques recueillies de-ci de-là, qui pourront leur être utiles pour la composition de sujets de réflexion adaptés aux besoins spéciaux des hommes d'affaires.

Trois parties se présenteront dans ce fascicule ; dans la première nous parlerons de l'utilité majeure de la retraite pour les hommes très occupés par les affaires du monde ; dans la seconde, la plus étendue, nous reproduirons diverses méditations ou considérations s'appliquant aux devoirs particuliers de divers hommes d'affaires ; dans la troisième, nous leur proposerons quelques modèles et auxiliaires. Un appendice indiquera sommairement quelques sources à consulter.

I.

La souveraine utilité de la retraite pour les hommes d'affaires.

Ils sont nombreux les auteurs ou écrivains chrétiens qui ont signalé le péril produit par la dissipation des affaires pour le salut éternel des hommes occupés par les soins des choses d'ici-bas. Écoutons surtout sur ce sujet la grande voix de Bossuet, et aussi celle de Bourdaloue qui est peut-être sur un ton un peu sévère, mais qui est bien convaincante.

A. Dans sa méditation sur la parabole du festin des noces, Bossuet écrit :

« Le royaume des cieux est comparé par Jésus-Christ à un roi qui fait à son fils un festin de noces. Il envoie ses serviteurs pour appeler tous les convives, mais ils refusent d'y venir... Cela regarde les juifs, mais cela nous regarde aussi. Nous sommes à présent les invités, et nous devons apprendre ce qui empêche les hommes de venir à ce céleste festin.

« La *cause la plus générale,* c'est *l'occupation*, et pour ainsi dire, la fascination *des affaires du monde.* Jésus ne parle pas des affaires extraordinaires qui surviennent dans la vie. C'est le train commun des affaires qui occupe et qui enchante les hommes, de manière qu'ils ne se donnent pas le loisir de penser à leur vocation ni d'écouter Jésus-Christ qui les appelle à son festin. « Tous négligeaient sa parole, l'un allait à sa métairie, l'autre à son négoce », et personne ne l'écoutait. Quelques-uns, il est vrai, ont résisté ouvertement à la prédication de l'Evangile ; mais la cause la plus générale de la rejeter fut la négligence, causée par l'occupation des affaires de la vie, *neglexerunt.* Ils allaient et venaient, sans songer à rien qu'à leurs affaires. Ils ne disaient pas : « Je n'ai que faire de vous ni de votre festin », ils s'excusaient avec une sorte de respect. « Je vous prie, disaient-ils, excusez-moi pour cette fois. » C'était plutôt un délai qu'un refus : telle est la vie. On venait dire aux Juifs, aux Romains, à tout le monde : « Une grande chose est arrivée à Jérusalem : la vérité

s'y est manifestée, et la voie a été ouverte pour le bonheur de la vie future... » Que m'importe ? Chacun passait son chemin et allait à ses affaires, l'un à la ville, l'autre à la campagne, chacun avait son petit intérêt. Combien plus étaient aveuglés ceux qui, attachés à ce qu'on appelle les grandes affaires du monde, ne disaient pas seulement : « J'ai acheté une métairie, je viens de me marier », mais : J'ai une province, j'ai une armée, j'ai l'empire entier à conduire !... Qui se souciait en cet état de ce qu'avait dit Jésus-Christ ? qui se mettait en peine de s'en informer ?

« Il en est ainsi arrivé, dit le Fils de Dieu, aux jours de Noé : Les hommes mangeaient, buvaient, se mariaient... et le déluge vint tout à coup, *et ils périrent tous*. Ainsi aux jours de Lot dans Sodome : ils mangeaient, ils buvaient, ils achetaient, ils vendaient, ils plantaient, ils bâtissaient ; et tout à coup » un autre déluge « un déluge de soufre et de feu tomba du ciel, *et ils périrent tous...* » Il ne dit pas : Ils tuaient, ils commettaient des adultères : non, l'occupation des affaires les plus innocentes suffit pour nous assourdir, pour nous enchanter. Il n'allègue pas non plus les grandes affaires, les grands emplois : *les soins les plus ordinaires suffisent pour nous étourdir* et nous ôter tout le loisir de penser à nous. Et la mort *vient toujours imprévue :* pendant qu'à la manière de ces oiseaux niais, nous nous repaissons de ce qu'on nous présente pour nous amuser, le lacet vient tout à coup, nous sommes pris, et il n'y a plus moyen d'échapper. O pauvre nature humaine ! ne faut-il qu'un si faible appât pour t'amuser ? ne faut-il qu'un charme si faible pour t'endormir ? une si faible occupation pour t'aveugler et t'ôter le souvenir de Dieu et de ses terribles jugements ? « Aucun de ceux qui sont invités ne goûtera de mon festin » : telle est la sentence du juge... »

B. Bourdaloue, dans un sermon sur *l'éloignement et la fuite du monde* fait ressortir très vivement la nécessité morale pour les hommes d'affaires de remédier à leur dissipation par la retraite ; toute la première partie de ce sermon soutient avec vigueur cette nécessité. Nous conseillons aux directeurs d'exercices de la faire lire au premier repas pour convaincre leurs hôtes de l'importance de la retraite. Nous nous résignons à n'en donner ici qu'un résumé :

Les occupations et les soins du monde ne peuvent jamais dispenser un homme chrétien de s'éloigner, au moins quelquefois, du monde qui le dissipe et d'avoir dans la vie certains temps spécialement consacrés à l'affaire de son salut. Car sans cet éloignement du monde à certains temps, et sans cette retraite, il n'est pas moralement possible de connaître ses devoirs, de remarquer toutes les fautes qu'on y commet, et de se prémunir contre tous les dangers où l'on se trouve exposé, c'est-à-dire, qu'il n'est pas moralement possible de se sauver. Or quand il s'agit du salut, l'importance de cette affaire doit évidemment l'emporter sur toutes les autres affaires. C'est ce que le Fils de Dieu fit si bien entendre à Marthe, lorsqu'il lui dit : *Marthe, vous vous embarrassez de beaucoup de choses ; mais il n'y a qu'une seule chose nécessaire.* Cependant nous sommes assez aveugles pour vouloir justifier notre négligence à l'égard d'une telle affaire, par l'attention que demandent les affaires du monde.

On dit qu'on est accablé d'occupations : mais c'est en cela même qu'est le désordre. Dieu ne veut pas que vous vous en laissiez accabler au préjudice de votre salut. Déchargez-vous d'une partie de ces occupations ; si elles ne peuvent compatir avec le premier soin qui doit vous occuper. Belles maximes de saint Bernard, écrivant là-dessus au Pape Eugène. Le remède, c'est d'avoir certains temps de retraite où l'on rentre en soi-même.

Mais on ajoute : Dans ma condition, je ne suis pas le maître de me retirer ainsi. Trois réponses : 1. Quittez cette condition. Il n'est pas nécessaire que vous y soyez : mais il est nécessaire que vous vous sauviez. 2. D'autres que vous, dans les mêmes conditions que vous, dans des conditions plus exposées que la vôtre aux embarras du monde, ont su trouver du temps pour penser à eux-mêmes et à leur sanctification. David, saint Louis. 3. Ces soins que vous faites tant valoir ne vous empêchent pas de ménager des temps de retraite pour votre santé, pour votre intérêt, pour vos divertissements. Il faut bien distinguer dans nos conditions deux sortes de soins : ceux que Dieu y a attachés, et ceux que nous y attachons nous-mêmes. Si nous nous en tenions aux premiers, ils nous laisseraient tout le loisir que demande le soin de notre âme, et de notre avancement dans les voies de Dieu. Reconnaissons notre injustice, et corrigeons la.

C. Le P. Le Valois écrivait à un homme du monde les lignes suivantes (1) : « Je ne m'étonne point, Monsieur, qu'étant dans un grand monde, distrait par mille amusements, enivré d'ambition et de plaisir, accoutumé à n'entendre que ce qui parle à vos sens, vous ayez peine à comprendre qu'on puisse entendre Dieu qui est Esprit, et qui ne parle ordinairement qu'à l'esprit. Saint Bernard avoue qu'il s'est trouvé dans la même peine que vous, et qu'il n'a jamais pu entendre la voix de Dieu pendant qu'il a été obsédé des compagnies, et occupé des choses extérieures. Mais il ajoute, qu'étant revenu à lui-même, il quitta tout ; qu'il s'enfonça dans la solitude, pour pouvoir converser avec Dieu ; que là, il lui dit : Parlez, très-miséricordieux, car votre serviteur vous écoute ; parlez car je suis prêt de vous obéir : et que Dieu eut la bonté de lui parler, et de lui donner des connaissances qu'il n'aurait jamais espérées (2).

Tandis que les Israélites furent dans l'Egypte, quoiqu'ils n'y demeurassent que malgré eux et par contrainte, Dieu ne les jugea pas dignes de recevoir sa Loi ; il ne la leur donna qu'après qu'ils en furent sortis, et qu'ils se furent retirés dans le désert sous la conduite de Moyse (3) ».

D. Sous la direction d'un bon guide, l'homme d'affaires recevra aussi, dans la solitude, sa loi, son décalogue qui ne comprend pas seulement ses devoirs envers Dieu mais aussi ceux qui découlent des charges que la Providence lui a fixées. Le plan divin dans la distribution des états et des emplois différents de la vie lui a été découvert, et il voit quelles sont ses responsabilités personnelles dans les diverses fonctions que Dieu lui a confiées ; surtout comprenant qu'il est un membre du corps mystique de Jésus-Christ, il embrassera avec générosité l'office qui le met au

---

(1) Œuvres spirituelles. Paris 1739, T. I. p. 171.

(2) *Quandiu in exterioribus occupatus fui, vocem tuam audire non potui. Nunc autem reversus ad me, ingressus sum ad te, ut possim te audire et tibi loqui. Loquere ergo, misericordissime, quia audit servus tuus, loquere quia paratus sum obedire.* De interiori domo, cap. 66.

(3) *Tibi, solitudo, Moyses debet acceptae legis Decalogum.*
S. Basilius. *de laude solitariae vitae.*

service des autres membres (1), attendra avec confiance les grâces utiles à son ministère, et si Dieu a augmenté ses charges et ses travaux, escomptera l'appui de la divine Providence.

Une retraite où les devoirs domestiques, et professionnels seraient laissés dans l'ombre ne fournirait pas au retraitant, à celui surtout qui a reçu de Dieu des charges importantes, la lumière et la direction dont il a besoin pour sa sanctification.

Sans doute le directeur ou l'instructeur de la retraite peut faire jaillir du texte des Exercices ces applications spéciales ; il peut aussi les suggérer par des lectures ou par des entretiens, mais si nous en croyons le Directoire en différents chapitres, cela ne suffira pas toujours, et quelques instructions spéciales, quelques considérations pratiques sur certains devoirs d'état seront éminemment utiles.

E. Appel d'un homme d'affaires à ses amis. (2)

On ignore généralement, dans le monde, ce qu'est une Retraite. Quitter pendant plusieurs jours la famille, les amis, les affaires pour songer, seul avec Dieu, aux choses de l'autre monde, semble être une idée bonne au plus pour les religieux.

L'idée n'est pas nouvelle. On faisait des retraites autrefois, on en fait encore aujourd'hui. Plusieurs villes de France et la Belgique surtout nous donnent l'exemple sur ce point ; l'œuvre des retraites y produit les meilleurs résultats.

---

(1) Dans son grand ouvrage en quatre volume sur *la perfection du chrétien en tous ses états,* le P. Louis Du Pont, au tome II, s'étend longuement sur les devoirs des séculiers. Son premier chapitre est intitulé :

Divinam Sapientiam constituisse magnam Statuum et Officiorum varietatem in Ecclesia et Republica christiana in bonum commune et particulare ipsorum Christianorum.

Le second chapitre a le titre suivant :

Christum Dominicum Nostrum peculiarem habere curam Statuum et Officiorum corporis sui mystici, hoc est Ecclesiae : et ipsummet exemplar esse perfectionis cujusque illorum et quaenam haec sit.

(2) Cet appel à la retraite, adressé à ses amis, en 1882 par un homme d'affaires de Roubaix, nous a semblé digne d'être reproduit.

Il est vrai que nous avons les retraites paroissiales ; nous en reconnaissons la grande utilité, mais les fruits de ces retraites sont-ils complets ? Au sortir de l'église, les affaires nous saisissent, nous absorbent et laissent bien peu de place à la méditation.

La méditation ! est-ce l'affaire des gens du monde ; les gens du monde savent-ils méditer ?

On s'effraie de la méditation et l'on ne fait que cela tous les jours. S'agit-il d'une entreprise, d'une affaire ou même d'une partie de plaisir, on réfléchit sur les moyens à prendre, les difficultés à vaincre, les obstacles à renverser et l'on conclut suivant ses réflexions. Qu'est-ce autre chose que la méditation ? On réfléchit sur les vérités de la religion, voilà toute la différence.

Les gens du monde ne doivent-ils pas penser aux vérités de la religion ; sont-elles seulement pour les dévots ; un homme du monde peut-il se dire : Je suis parfait et n'ai rien de mieux à faire ? Admettons qu'il puisse le dire, cette conclusion ne serait que le fait d'un retour sérieux sur soi-même, c'est le but de la retraite.

Méditer, réfléchir, quelle fatigue ! Non, car les exercices de la retraite sont nombreux, variés, distribués de façon que pas un ne dure plus d'une heure. Prières, conversations, lectures, promenades, réflexions, récréations se succèdent et s'harmonisent de telle sorte que le temps passe inaperçu sans laisser place à l'ennui. Le calme, la solitude, les grandes pensées de la retraite sont bien plus un repos qu'une fatigue.

Mais le travail de chaque jour, mais les affaires, la besogne sans cesse renaissante, ne permettant pas la moindre trève ?

Dites, est-ce trop demander, même à l'homme le plus occupé, que quelques jours pour songer au salut de son âme, seule affaire nécessaire ? D'ailleurs, les affaires elles-mêmes n'auront-elles pas de fruit à retirer de la retraite ? N'est-il pas vrai qu'en affaires on réussit mieux alors qu'on est plus patient, qu'on a l'esprit plus libre, que l'on tient mieux son âme entre les mains ? N'y a-t-il pas dans la vie des hommes d'affaires — en notre temps surtout — des jours où il faut s'armer de résignation et de courage pour ne point perdre confiance ? Ce courage, cette confiance sont des fruits de la retraite.

On objecte que l'assiduité aux affaires est un devoir, devoir professionnel, qu'on se doit à sa famille et que c'est un autre devoir plus grand que le premier. Oui, mais ne faut-il pas examiner de temps en temps comment on remplit ces devoirs ; la charge de père de famille est-elle donc si aisée, qu'on n'ait besoin, pour la remplir dignement, ni des grâces, ni des lumières, ni de la force d'en Haut ; quelques jours consacrés à tout cela sont-ils un trop long temps ?

Certaines circonstances amènent chaque année l'obligation de laisser les affaires. C'est une mort, une maladie, un voyage, un évènement de famille. On dit alors : il le faut. Ne peut-on pas dire aussi de la retraite : il le faut ?

Croit-on que les choses iront moins bien pour cela ; Dieu n'est-il pas la cause première et dernière de toutes choses ; n'est-ce pas Lui qui éclaire toute intelligence ; ne récompense-t-il pas toujours la foi humble et sincère ; ne promet-il pas le surcroît à ceux qui recherchent d'abord son royaume et sa justice ?

Et puis, l'heure dernière offre tant d'incertitude ! Peut-être sonnera-t-elle pour nous cette année ; ne serons-nous pas heureux alors d'avoir fait une retraite, même au prix d'un sacrifice ?

II

Quelques examens et méditations pour hommes d'affaires

F. Examens pour hommes d'affaires (1)

Du soin de bien faire ses actions ordinaires.

1. Ne manquer aucun jour de s'acquitter exactement de ses exercices spirituels, tels qu'on les a marqués dans son règlement de vie.

2. Veiller attentivement à ce que la routine, la négligence, le relâchement ou la tiédeur ne s'y glissent pas.

3. Avant chacune de ses actions, diriger son intention vers Dieu et sa plus grande gloire.

4. Ne commettre aucune faute de propos délibéré, quelque légère qu'elle puisse être.

5. Faire beaucoup de cas des moindres choses.

6. Éviter de perdre son temps, en ne faisant pas ce qu'il faut faire, ou en le faisant autrement qu'il ne faut, ou en ne faisant rien, ou en faisant des riens.

7. Ne rien faire par manière d'acquit, mais tout comme pour Dieu même en sa présence.

8. Enfin, parce que notre avancement spirituel dépend du soin de faire parfaitement ces sortes d'actions ordinaires, il faut de temps en temps, dès qu'on verra que l'on commence à se relâcher là-dessus, en faire le sujet de son examen particulier pour renouveler par ce moyen sa première ferveur.

Des devoirs d'état en général.

1. Ne pas se contenter d'être bon pour soi-même, et se rappeler la grande parole de l'Esprit-Saint : A chacun Dieu a confié le soin de son prochain. — *Et mandavit illis unicuique de proximo suo.* (Eccli., XVII, 12).

(1) Ces examens sont extraits du *Manuel des retraites* du P. V. Alet.

2. Il y a les devoirs de père de famille, d'époux, de maître de maison : comment sont-ils remplis ?

3. Il y a les devoirs de la richesse, de la naissance, du talent, du rang, que l'on occupe, de l'influence qu'on exerce, de l'autorité dont on est dépositaire : est-ce que je suis prêt à en rendre compte à Dieu, auteur de tous ces dons ?

4. Patron d'ouvriers, chef d'usine, directeur d'une exploitation ou d'une entreprise quelconque, suis-je bien convaincu qu'à l'égard de mes travailleurs et de mes employés, j'ai charge de corps et d'âme, pour eux et leurs familles ?

5. Je dois souvent méditer cette parole des saints livres : « Au petit Dieu fera miséricorde, mais les puissants seront puissamment torturés. » — *Exiguo concedetur misericordia, potentes autem potenter tormenta patientur.* (Sap., VI, 7) ; et cette autre, qui est de Saint Paul : « Si quelqu'un n'a pas souci des siens, surtout de ceux qui habitent sous son toit, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. » — *Si quis suorum, maxime domesticorum, curam non habet, fidem negavit et est infideli deterior.* (I Tim., V, 8) — Doctrine énergiquement résumée par Bourdaloue : « Prenez garde que Dieu ne vous demande non pas vie pour vie et sang pour sang, mais âme pour âme. »

Devoirs du père de famille.

1. Ai-je toujours donné le bon exemple à mes enfants ?

2. Ai-je toujours respecté devant eux les lois divines dans mes lectures, dans mes conversations, dans le repos et la sanctification du dimanche ?

3. Les ai-je accoutumés à reconnaître la souveraine autorité de l'Eglise catholique, et à observer ses prescriptions pour l'abstinence, le jeûne et la pratique religieuse ?

4. Leur ai-je inspiré le respect de l'autorité paternelle et de ses représentants ?

5. Ai-je rempli à leur égard mes devoirs de justice et de charité ?

6. Me suis-je préoccupé autant qu'il le fallait du choix de leurs surveillants et de leurs professeurs ?

7. Quelle attitude ai-je prise à l'égard des lois scolaires injustes et impies ?

8. Ai-je dirigé l'éducation de mes enfants en vue de leur situation sociale et de leur avenir probable ?

Devoirs du maître de maison.

1. Choisir ses serviteurs, en tenant compte de leurs antécédents personnels et de famille.

2. Protéger leur âme, c'est-à-dire : leur faire accomplir les préceptes divins avec discrétion, mais avec fermeté ; les tenir charitablement à leur place ; les encourager, les réprimander.

3. Protéger leurs corps, c'est-à-dire : les loger convenablement et de manière à éviter les occasions d'immoralité ; les nourrir sainement ; les habiller de même.

4. Veiller de près à ce service providentiel, et faire en sorte que les domestiques s'attachent à la maison plus qu'à leurs gages.

5. Ne pas s'adresser indistinctement à tout notaire, à tout médecin, à tout architecte ou entrepreneur de bâtiments, à tout fournisseur.

6. Donner la préférence, avec prudence et charité, à ceux qui sont chrétiens ; et, dans le but de les favoriser, se concerter avec d'autres chefs de maison.

Devoirs du propriétaire rural.

1. Ai-je la conviction que le propriétaire est chargé de faire observer la loi de Dieu sur ses terres ?

2. Qu'ai-je tenté jusqu'ici pour obtenir de mes fermiers, métayers, gardes, vignerons, bergers, travailleurs de toute sorte, le respect du précepte dominical ?

3. Me suis-je efforcé d'interdire sur mon territoire le blasphème, les lectures immorales ou révolutionnaires, les scandales publics d'ivrognerie et de libertinage ?

4. Ai-je senti l'importance du choix du régisseur et du maître valet, ces représentants habituels du propriétaire ?

5. Est-ce que je me fais un devoir de relations directes, soit habituelles, soit au moins intermittentes, avec mes tenanciers et ouvriers ; et suis-je bien persuadé qu'il n'existe point d'autre moyen d'acquérir sur eux une vraie influence ?

6. Est-ce que je rends bonne justice chez moi sans acception de personne ?

7. Est-ce qu'à la justice je joins la charité, surtout dans les années mauvaises les accidents, les maladies, les pertes imprévues ?

8. Suis-je toujours prêt à rendre service aux gens qui dépendent de moi, à m'entremettre amiablement dans leurs procès et difficultés, etc. ?

Devoirs du propriétaire urbain.

1. Ai-je compris que les maisons ou terrains de rapport qu'on possède à la ville sont assimilables à tout autre domaine, et que le propriétaire y est responsable ?

2. Comment est-ce que je remplis mes devoirs à l'égard de mes locataires pour le maintien extérieur du repos dominical et le respect des bonnes mœurs ?

3. Ai-je veillé au logement des domestiques, en vue de leur moralité ?

4. Quelle garantie m'offrent mes concierges, mes gérants et hommes d'affaires, de qui tout dépend d'ordinaire ?

Devoirs de la propriété mobilière.

1. Les parts, les actions de société industrielles ou commerciales, imposent une responsabilité morale et sociale, proportionnée à l'importance même de la participation : en suis-je convaincu ?

2. Ai-je choisi mes titres, et par ce choix évité de concourir à des entreprises frauduleuses, immorales, impies ?

3. Suis-je intervenu au profit des intérêts de la religion et de la société, dans les assemblées générales des actionnaires et auprès des conseils d'administration ?

4. Ne serait-il pas bon de constituer des syndicats d'actionnaires chrétiens ? Et n'ai-je pas repoussé dédaigneusement même la simple étude de ces questions ?

5. Puis-je me désintéresser de l'emploi de mes fonds placés en rentes d'Etat ou en obligations quelconques ; et si mes fonds contribuent pour leur part à mettre des milliers, des millions d'hommes dans l'impossibilité morale de remplir leurs devoirs religieux, ai-je le droit de me croire exempt de toute culpabilité ?

6. Est-ce que dans les transactions de la Bourse je demeure fidèle aux règles de la morale chrétienne ?

Devoirs de l'industrie.

1. Mon usine est-elle organisée de manière à sauvegarder les intérêts sacrés de la religion et de la morale ?

2. La séparation des sexes y est-elle complète, soit dans les ateliers, soit à la sortie ?

3. L'observation de Dimanche y est-elle toujours possible et même facile pour tous.

4. Les contremaîtres et toutes les autorités secondaires de l'usine, loin d'être un obstacle au bien, le favorisent-ils de toutes leurs forces, de concert avec le patron ?

5. Le blasphème les propos scandaleusement licencieux et impies, y sont-ils sévèrement réprimandés ?

6. Le respect humain y est-il efficacement combattu, en sorte que la vertu et même la piété y soient en honneur, et puissent toujours marcher la tête haute ?

7. Est-ce que le travail des femmes, surtout mères de famille, et des enfants y est supprimé ou réduit au strict minimum ?

8. La journée de travail n'est-elle pas prolongée, même bien avant dans la nuit, et reçoit-elle un salaire suffisant ?

9. L'avenir de l'ouvrier et de sa famille est-il raisonnablement assuré par des institutions de secours et de prévoyance ?

10. Enfin, des associations solidement organisées avec la religion pour base, et dont le gouvernement appartienne en partie aux ouvriers, établissent-elles dans mon usine la stabilité des engagements et une réelle solidarité d'intérêts entre mes subordonnés et moi ?

N. B. — En ces matières si graves et si délicates, il faut suivre cette règle admirable donnée par saint Thomas d'Aquin : « Ce en quoi un homme excelle est un don que Dieu lui a fait pour qu'il s'en serve au profit des autres. » — *Illud in quo homo excellit, datur a Deo homini, ut ex eo aliis prosit.* — C'est sur ce principe que sont fondés les devoirs de la naissance, du talent, de la fortune, de la propriété, de l'autorité, en un mot d'une supériorité quelconque.

G. Méditation pour un homme d'affaires

PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

Comment l'on doit s'appliquer à ses affaires

1er Point. — *Il faut s'appliquer à ses affaires, mais sans inquiétude.*

Le soin et la diligence que nous devons avoir à nos affaires sont des choses bien différentes de la sollicitude, du souci et de l'empressement.

Les anges ont soin de notre salut, et le procurent avec diligence, mais ils n'en ont point pour cela de sollicitude, de souci, ni d'empressement. Car le soin et la diligence appartiennent à la charité; mais la sollicitude, le souci et l'empressement seraient entièrement contraires à leur félicité : car le soin et la diligence peuvent être accompagnés de la tranquilité et de la paix de l'esprit, mais non pas la sollicitude, ni le souci, et beaucoup moins l'empressement.

Donc soyons soigneux et diligents en toutes les affaires dont nous sommes chargés. Dieu nous les a confiées, il veut que nous en ayons grand soin ; mais s'il est possible, ne soyons pas en sollicitude ni souci, c'est-à-dire ne les entreprenons pas avec inquiétude, anxiété, ne nous empressons point au travail, car toute sorte d'empressement trouble la raison et le jugement, et nous empêche même de bien faire la chose pour laquelle nous nous empressons.

Quand Notre-Seigneur reprend sainte Marthe il dit : *Marthe, Marthe, tu es en souci, et tu te troubles pour beaucoup de choses.* Si elle eût été simplement soigneuse, elle ne se fut point troublée; mais parce qu'elle est en souci et en inquiétude, elle s'empresse et elle se trouble ; et c'est en quoi Notre-Seigneur la reprend. Les fleuves qui vont doucement dans la plaine, portent les grands bateaux et les riches marchandises ; et les pluies qui tombent

(1) (Voir *Introduction à la vie dévote,* par saint François de Sales. Ch. X de la 3e Partie.

Dans le ch. XI de la 4e Partie, sur l'inquiétude, il y a également de sages avis bien pratiques pour un Patron chrétien.)

doucement dans la campagne, la rendent fertile en herbes et en grains ; mais les torrents et les rivières, qui courent à grands flots sur la terre, ruinent leur voisinage et sont inutiles au trafic, comme les pluies véhémentes et tempétueuses ravagent les champs et les prairies.

Un ouvrage fait avec impétuosité et empressement ne fut jamais bien fait. Il faut se dépêcher tout doucement (comme dit l'ancien proverbe). Celui qui se hâte, dit Salomon, court risque de chopper et de heurter des pieds ; nous faisons assez tôt, quand nous faisons bien ; les bourdons font bien plus de bruit, et sont bien plus empressés que les abeilles, cependant ils ne font que la cire et ne font point de miel ; ainsi ceux qui travaillent avec empressement et avec inquiétude, ne font jamais ni beaucoup ni bien.

Les mouches ne nous inquiètent pas par leur effort, mais par leur multitude : ainsi les grandes affaires ne nous troublent pas tant que les petites, quand elles sont en grand nombre. Recevons donc les affaires qui nous arriveront, en paix, et tâchons de les faire par ordre, l'une après l'autre. Car si nous les voulons faire tout à coup, ou en désordre nous ferons des efforts qui nous accableront, et qui feront languir notre esprit ; et pour l'ordinaire nous demeurerons accablés sous le faix, et sans effet.

2e Point. — *Il faut, dans ses affaires, se confier en la Providence divine.*

En toutes nos affaires, appuyons-nous entièrement sur la Providence de Dieu, par laquelle seule tous nos desseins doivent réussir ; travaillons néanmoins de notre côté tout doucement pour coopérer avec elle ; et puis croyons que si nous nous sommes confiés en Dieu, le succès qui nous arrivera sera toujours le plus profitable pour nous, soit qu'il nous semble bon ou mauvais, selon notre jugement particulier.

Faisons comme les petits enfants, qui de l'une des mains se tiennent à leur père, et de l'autre cueillent des fraises ou des mûres le long des haies. Car de même amassant et maniant les biens de ce monde de l'une de nos mains, tenons toujours de l'autre la main du Père céleste, nous retournant de temps en temps à lui, pour voir s'il a agréable nos occupations. Et gardons-nous

bien sur toutes choses de quitter sa main et sa protection, pensant d'amasser ou recueillir davantage : Car s'il nous abandonne, nous ne ferons point de pas sans donner du nez en terre.

Il faut donc que quand nous serons parmi les affaires et les occupations communes, qui ne demandent pas une attention si forte et si pressant, nous regardions plus Dieu que nos affaires. Et quand les affaires sont de si grande importance, qu'elles demandent toute notre attention pour être bien faites, de temps en temps nous regarderons à Dieu, comme font ceux qui naviguent, lesquels pour aller à la terre qu'ils désirent, regardent plus en haut au Ciel, que non pas en bas où ils voguent : ainsi Dieu travaillera avec nous, en nous, et pour nous, et notre travail sera suivi de consolation.

H. Considération

sur les emplois de la vie publique,

PAR LE P. GROU.

L'homme public n'est pas moins chrétien que l'homme privé, et même que celui qui s'est tout à fait retiré du monde ; il ne doit donc pas être moins donné à Dieu, et les raisons qui viennent d'être exposées ne le regardent pas moins que les autres. Mais il faut qu'il y soit donné de la manière propre de son état et conformément aux devoirs qu'il a à remplir. C'est donc encore une vaine excuse que celle qui est dans la bouche de tant de gens. Comment puis-je être tout à Dieu ? Je ne suis plus maître de moi pour me donner à lui ; ma profession, ma charge, ma place, ma dignité me dévoûent au service du public, aux affaires de l'Etat, au bien de la Société ; il faut qu'à toute heure j'en sois occupé ; je ne dispose pas d'un moment ; j'en ai bien peu de libre pour penser à Dieu.

Mais quoi, ne disposez-vous pas de votre cœur et de ses affections ? Tournez ce cœur vers Dieu. Votre première profession, celle où vous vous êtes engagé au baptême, n'est-elle pas celle de chrétien ? Mettez-en les devoirs avant tous les autres. N'avez-vous pas une âme à sauver ? N'est-ce pas là votre grande affaire ? Arrangez

les autres de manière qu'elles ne nuisent point et même qu'elles servent à celle-là.

Ce conseil, direz-vous, est aisé à donner, mais il n'est pas facile à pratiquer. Facile ou non, il est pourtant d'une nécessité absolue pour vous et il faut le suivre ou renoncer au premier de vos devoirs et vous exposer aux plus terribles suites pour votre salut éternel. Mais voyons ensemble si ces difficultés qne vous alléguez sont aussi réelles que vous le prétendez, et s'il n'est pas possible de les vaincre.

Vous conviendrez d'abord sans peine que Dieu étant l'auteur de la société civile, il est aussi l'auteur de toutes les professions, de toutes les fonctions nécessaires à son maintien. Quelle que soit la vôtre, vous devez croire que c'est Dieu lui-même qui vous en charge, et que c'est à lui que vous avez à en répondre. Dieu vous chargerait-il d'une fonction incompatible avec l'obligation où vous êtes de vous donner à lui, et de l'aimer de tout votre cœur ? N'est-ce pas Lui, qui par le choix du prince ou du peuple, vous a mis en place, vous a revêtu de l'autorité que vous exercez, vous a marqué jusqu'au moindre détail tout ce que vous avez à faire, et la manière dont vous devez le faire? Commencez avant tout à entrer dans ces vues de Dieu, à vous regarder comme son instrument, son agent, son administrateur dans la partie du gouvernement de la société qui vous est confié. Cette pensée vraiment chrétienne, la première que vous avez dû vous proposer en entrant dans votre profession ou votre charge, vous engagera à vous donner à Dieu, vous fera même comprendre que vous y êtes obligé plus que tout autre, puisque vous avez avec lui des rapports si particuliers, puisqu'il est au fond le premier maître que vous servez, et que vous n'êtes que l'exécuteur de ses volontés. Vous concevrez qu'il est celui que vous devez le plus consulter, à qui vous devez par dessus tout obéir, à qui vous devez tout rapporter ; à qui par conséquent, il faut que vous demeuriez toujours intimement uni dans l'exercice de vos fonctions.

Vous voyez déjà que si vous êtes bien pénétré de cette grande vérité, non seulement la foule de vos affaires et la multitude de vos rapports ne vous éloigneront pas de Dieu, mais qu'elles vous y rappelleront sans cesse ; que vous parlerez, que vous agirez

comme étant toujours sous ses yeux : que vous serez plus exact à vous bien instruire de tout, plus juste, plus impartial, plus circonspect, plus ami du bien public dans vos délibérations, vos plans, vos décisions, parce que votre première règle sera de contenter Dieu, et de ne pas vous écarter des lois qu'il impose à votre conscience. Vous voyez que vous serez plus ferme à ne rien accorder à la sollicitation, au crédit, à la faveur ; plus inaccessible aux caresses, aux flatteries, aux craintes humaines, aux intrigues, et à tous les ressorts que font jouer les passions pour vous séduire ou vous intimider ; que vous aurez plus de force pour vous soutenir contre vous-même, contre l'ennui et le dégoût inséparables des grandes places, contre vos propres passions, contre l'appréhension d'une disgrâce, toujours prêt à quitter votre poste plutôt que de vous rendre coupable d'aucune injustice ; qu'enfin vous serez tellement l'homme du prince ou du peuple, que vous serez encore plus l'homme de Dieu, et que vous le glorifierez et vous sanctifierez par ces mêmes fonctions qui vous paraissent ne pouvoir compatir avec la sainteté chrétienne.

Je veux donc que vous ayez peu de temps à donner à la prière ; mais Dieu ne demande pas non plus de vous les mêmes pratiques de piété que de ceux qui ont plus de loisir ; mais si vous ménagez bien vos moments, vous en trouverez toujours assez, que vous pourrez lui consacrer ; et ne lui donnassiez-vous qu'une demi-heure par jour, il serait content, si vous ne pouvez lui en donner davantage. Vos fonctions, avec l'intention droite et pure que vous y apporterez, vu la manière dont vous vous en acquitterez, avec la paix, l'égalité d'âme et le recueillement que vous y conserverez, avec les fréquents retours que vous ferez intérieurement vers Dieu, dont les circonstances vous fourniront elles-mêmes l'occasion, vous tiendront lieu d'une excellente prière. Dieu ne vous refusera pas même les délassements nécessaires à votre esprit et à votre santé ; il vous les laissera prendre en toute liberté, et vous les goûterez d'autant plus que vous en aurez acquis le droit par votre travail, et que nul reproche de conscience ne troublera vos innocents plaisirs.

Vous ne connaissez pas Dieu, vous ne savez pas à quel point il est accommodant pour celui qui s'est donné franchement à Lui.

Vous croyez qu'un tel don augmentera le poids de vos chaînes : au contraire, il l'allègera ; vous les porterez avec plus de facilité, vous y serez vraiment libre, la tête dégagée de soucis, le cœur rempli de consolation. De plus vous y jouirez de l'estime et de l'approbation publiques, tout le monde vous bénira, se félicitera d'avoir affaire à vous ; les occasions si précieuses et si douces de faire du bien aux malheureux, de protéger l'innocence, de venger la vertu opprimée ne vous manqueront pas et vous en recueillerez le fruit auprès de Dieu et des hommes à qui vous serez également cher.

N'alléguez donc plus vos postes et vos emplois pour vous dispenser de vous donner à Dieu. La difficulté ne vient pas de là, mais de vous-même, de votre ambition, de votre cupidité, de vos passions que vous voulez satisfaire et qui vous rendent l'esclave de celles d'autrui. Vous en êtes bien puni par les chagrins qui vous dévorent. Les soins qu'exige votre charge sont la moindre de vos peines ; vous êtes tourmenté par bien d'autres réflexions, et ce qui met le comble à vos maux, vous êtes forcé de vous exiler de votre propre cœur. Ainsi vous vous plongez de propos délibéré dans l'oubli de Dieu et de vous-même, et consumé d'un ennui secret qui vous poursuit au milieu de vos occupations, vous en cherchez le remède dans des plaisirs tumultueux au sortir desquels vous n'êtes que plus ennuyé, plus insupportable à vous-même et aux autres. Telle est la vie de la plupart des hommes en place.

Quelle est leur mort ? Quelles en sont les suites ? Il est encore temps pour vous d'y penser, de prendre aujourd'hui votre résolution et d'éprouver si, en toute manière, pour le présent et pour l'avenir, vous ne serez pas infiniment plus heureux en vous donnant à Dieu.

I. Méditation fondamentale pour les Patrons (1).

(1) Cette méditation et les suivantes ont été publiées en 1892 dans les *Annales de Notre Dame de l'Usine* à Reims. Nous croyons utile de les reproduire ici, sans leur faire subir de changement substantiel.

H. J. WATRIGANT.

I. Je suis de Dieu comme patron. (2)

Je suis de Dieu comme créature, comme homme, comme chrétien ; j'en suis convaincu par les seuls principes de la raison ; la foi me l'enseigne : *ipse fecit nos et non ipsi nos* (3), *c'est Dieu qui nous a faits et non pas nous-mêmes*. Cette vérité m'est apparue dans toute sa lumière, en faisant la méditation fondamentale de la fin de l'homme.

Suis-je également persuadé que je suis de Dieu comme *patron*, c'est-à-dire comme ayant telle ou telle fonction économique à remplir, comme propriétaire et acquéreur de telles ou telles richesses, comme supérieur d'auxiliaires que l'on appelle ouvriers et employés? Suis-je convaincu que mon rang, ma situation, mes richesses, mon autorité viennent de Dieu ?

Les principes qui ont été invoqués pour prouver que je suis de Dieu comme créature, comme homme, comme chrétien, sont universels. — Ils prouvent donc également que je suis patron de par Dieu. Mais cette vérité paraîtra dans un jour plus lumineux si je considère :

1° Les dispositions générales de la Providence sur le monde.

2° Ses dispositions particulières sur chaque homme.

1° Dès que Dieu avait décidé de créer une société d'hommes ayant tels et tels besoins et vivant ensemble, il devait, selon les besoins divers, établir des services ou fonctions, créer des aptitudes, mettre à la

(2) Ce mot patron s'applique principalement ici à l'être ***individuel*** qui est à la tête d'une fonction économique, et a besoin d'auxiliaires, mais il peut s'appliquer aussi à un conseil d'administration d'une société coopérative, ou d'une compagnie industrielle, ou à tout être collectif qui a semblable office supérieur économique.

(3) Ps. 99, v. 4.

disposition de ces aptitudes des instruments, et leur donner l'autorité sur des auxiliaires, si des auxiliaires étaient nécessaires. Pour l'ordre économique en particulier, quel trouble, quel désordre n'y aurait-il pas eu sans cette organisation de fonctions diverses et hiérarchisées, sans ces conditions supérieures et sans ces conditions subalternes, sans ces instruments de travail, sans cette autorité ?

Dieu avait donné dans l'ordre spirituel et angélique sa place et sa fonction à chaque esprit céleste. — Il fit de même quand il établit son Eglise sur la terre : il fonda une hiérarchie de pouvoirs et de services ; il avait dans l'ordre physique donné à chaque créature son rang et sa fonction ; dans la constitution civile des sociétés humaines il avait établi aussi une hiérarchie de fonctions et de services mutuels. — Cette loi générale de sa Providence, il ne pouvait la négliger dans l'ordre économique ; sa sagesse et sa bonté ne pouvaient le permettre. Quelle que soit la forme que revête la fonction patronale, quel que soit le sujet de cette fonction : ou un *individu* ou *un conseil d'administration* d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une société coopérative de production, elle est toujours voulue par les lois de la Providence générale de Dieu, c'est Dieu donc qui a établi le patron et l'a mis à la tête d'un service providentiel. — Il est bon de rappeler ici le principe fondamental : tout travail économique est pour le service d'un intérêt supérieur ; les fonctions économiques forment une échelle dont le sommet touche la région des intérêts élevés de l'homme et ont pour but de lui faciliter le chemin du ciel, en fournissant le nécessaire et l'utile à ses besoins légitimes. Production et producteurs sont créés et ordonnés de par Dieu. Cette création et cette ordination sont le fondement de tous les droits et devoirs d'un patron soit agricole, soit industriel, soit négociant.

2° Outre ces dispositions générales, il fallait que suivant une providence plus particulière, Dieu, selon ses desseins et ses vues de prédestination, marquât à chacun des hommes et lui déterminât l'état où il l'appelait *(Voir Bourdaloue* de l'*État de vie* et du *soin de s'y perfectionner)*. C'est ce que Dieu a fait : tellement qu'il n'y a point d'homme qui n'ait sa vocation propre, qu'il doit tâcher de connaître et qu'il est indispensable de suivre.

Dieu me dit à moi patron : non seulement c'est moi qui ai

créé ton rang, ta fonction économique, les biens que tu possèdes et l'autorité qui est attachée à ton titre de patron, — mais c'est moi qui t'ai placé toi spécialement dans cette condition par tel ou tel concours de circonstances particulières, et qui t'ai donné à cet effet tel ou tel capital matériel et intellectuel. — Dans un certain sens, le patron doit dire comme St-Paul : *c'est par la grâce de Dieu que je suis patron. Gratia Dei sum id quod sum.* (1) *C'est Dieu* qui m'a confié cette fonction.

Si j'observe qu'il m'a été libre de choisir entre plusieurs carrières, Dieu pourrait me dire que cette liberté me venait de lui, et que je ne l'avais que dans la mesure où sa providence particulière le voulait bien. A moins de faute de ma part, il m'avait dirigé dans mon choix ; mon choix fait, il ne m'étais pas permis de ne pas remplir les obligations fonctionnelles attachées par la Providence générale de Dieu à la condition économique ou autre que j'avais choisie, de sorte que même dans cette hypothèse, je dois sentir ma profonde dépendance de Dieu comme patron.

Alors même que je serais, comme on dit parfois, fils de mes œuvres, et que je serais devenu patron par les efforts de mon activité personnelle, je dois me rappeler que je suis avant tout dans l'ordre économique, comme dans tout autre ordre, fils de l'œuvre divine : *suscitat de pulvere egenum, et de stercore erigit pauperem* (I. Reg. II. 8).

Celui qui s'entretiendrait dans des sentiments opposés, usurperait le pouvoir et l'autorité de Dieu ; il ressemblerait à l'insensé auquel le prophète Ezéchiel disait : « *Dixisti, Deus ego sum... cum sis homo et non Deus, et dedisti cor tuum quasi cor Dei.* » *Tu as dit : je suis un Dieu, et quoique tu ne sois qu'un homme mortel, tu t'es fais un cœur de Dieu* par ton audace insensée.

« Celui qui se persuade que c'est par son industrie qu'il s'établit, « et ne fait pas de réflexion sur la Providence divine qui l'a conduit « par la main, ne dit-il pas avec Pharaon : « *Meus est fluvius, et ego* « *feci memetipsum.* Tout ce grand domaine est à moi, je suis l'ou- « vrier de ma fortune et je me suis fait moi-même. Quiconque s'ima- « gine qu'il peut achever ses affaires par sa tête ou par son bras,

(1) I. Corint. c. xv. v. 10.

« sans remonter au principe d'où viennent tous les bons succès, se « fait lui-même un Dieu dans son cœur, et il dit avec les superbes : « *C'est notre main vigoureuse qui a fait hautement ces choses :* « *manus nostra excelsa.* (1) ».

« *Bossuet.* » *Discours sur l'honneur.*

C'est par la Providence créatrice et ordonnatrice de Dieu que je suis devenu patron ; et c'est aussi par sa Providence conservatrice que je resterai patron, que je conserverai ce rang, que je pourrai en remplir les fonctions ; que je conserverai mes richesses et mon autorité ; il dépend de Dieu de m'élever ou de m'abaisser, de me tolérer ou de me rejeter.

Quels sentiments d'humilité, quel esprit de prière ne doivent pas m'inspirer ces considérations ! Ai-je conçu jusqu'à présent la dépendance où je suis vis-à-vis de Dieu ? ai-je compris que je devais m'humilier, me faire petit à mes yeux, à mesure que Dieu m'agrandissait par les charges qu'il me confiait ? Que de fois j'ai fait hélas ! le contraire ! J'ai cherché dans ma fonction une nourriture pour mon amour-propre ! J'ai agi comme si les richesses que j'ai acquises étaient l'œuvre de mon activité et de mon intelligence ! Je n'ai pas considéré mon autorité comme me venant de Dieu, et j'ai cherché dans mon orgueil la règle et la loi de l'usage de cette autorité. Désormais je veux me rappeler mon universelle dépendance de Dieu ; avoir souvent devant les yeux cette vérité ; comme je suis créature, homme, chrétien, par la volonté de Dieu, je suis aussi patron par cette même volonté, et je nourrirai des sentiments conformes aux convictions que cette considération a fait naître en mon esprit et en mon cœur.

II. Je suis à Dieu comme patron.

Je suis de Dieu comme patron, c'est lui qui m'a fait patron par l'action de sa Providence générale et particulière, je l'ai compris dans la méditation précédente.

Une conclusion découle immédiatement de ce principe : étant de Dieu comme patron, je suis à Dieu comme patron.

(1) Deut. XXXII. v. 27.

Une chose appartient à celui qui l'a faite. Le droit d'auteur est le droit le plus sacré de propriété. Une statue appartient au statuaire qui l'a sculptée ; un tableau à l'artiste qui l'a peint, etc. Dieu est l'auteur de ma situation économique et professionnelle ; il a créé mon rang ; il m'a donné les richesses nécessaires à ma profession, et l'autorité que j'ai sur mes auxiliaires vient de lui. Tout cela est donc à lui. Il est le propriétaire et le maître de mon rang, de mes richesses; mon atelier et mon usine sont à lui ; il est surtout le maître de mon autorité.

1° Dieu est le maître de ma situation ; je ne suis pas le propriétaire de mon grade ; je suis un fonctionnaire qui remplit un office professionnel, je suis un serviteur qui doit exécuter la volonté de son Seigneur et maître. *Ministri ejus qui facitis voluntatem ejus* (Ps. 102).

Ma perfection consistera donc à être dans ma profession ce que mon maître veut que je sois ; c'est à la manière dont je remplirai mes devoirs professionnels que Dieu m'appréciera ; c'est dans la perfection de mon état que je trouverai la sainteté. Je n'ai pas à me préoccuper d'une perfection qui serait contraire à celle-là ou qui en empêcherait l'exercice (*Bourdaloue, sermon sur l'état de vie,* 2e point).

A plus forte raison ne puis-je pas consulter mon orgueil, mon caprice, ma paresse, mon avarice dans l'accomplissement de mes devoirs d'état, ils ne sont pas mes maîtres. J'appartiens à Dieu qui m'a mis dans telle ou telle profession.

Que me dit ce maître au sujet de ma manière de faire vis-à-vis de mes clients ? — vis-à-vis de mes auxiliaires ? — vis-à-vis des collègues de la même profession ?

En théorie, en droit, je le sais, je lui appartiens, mais que se passe-t-il en fait ?

2° Je suis à Dieu comme patron possesseur de tel ou tel capital, comme possesseur de mon usine, de mon atelier, de mon matériel d'exploitation, etc. Tout cela est le bien de Dieu avant d'être le mien. Dieu est le vrai propriétaire ; je ne suis que le jardinier chargé de cultiver tel ou tel domaine que le propriétaire a confié à mes soins ; je suis l'ouvrier vigneron qui doit cultiver la vigne d'autrui, je ne puis à mon gré disposer des fruits de la vigne. En possédant, en acquérant, en conservant, je n'agis pas en mon nom, mais au nom du vrai propriétaire — à plus forte raison en usant de ces biens —

j'aurai à rendre compte de cet usage. Retour sur soi-même.

3° Mais c'est surtout comme détenteur de l'autorité patronale que je dois réfléchir et me rappeler que cette autorité appartient à Dieu ; c'est sur ce point que je dois me rappeler ses droits. Je suis, moi, investi d'une autorité qui est la sienne. *Tu eris super domum meam* (1) tu seras à la tête de ma maison, m'a-t-il dit, comme Pharaon à Joseph. Je suis un berger chargé de la conduite de brebis précieuses qui ne m'appartiennent pas. Malheur à moi si je les perds. Je puis examiner ici comment j'ai été injuste vis-à-vis de Dieu dans l'usage de mon autorité. Cela a pu m'arriver. par ma négligence dans l'emploi de mon autorité patronale et par le mauvais emploi de cette autorité. Il y a lieu de s'appesantir sur cette grave considération.

III. Je suis pour Dieu, comme Patron.

Le patron est de Dieu, Dieu est son principe ; je l'ai vu dans une première méditation.

Le patron est à Dieu, tout ce qui lui appartient est la propriété de Dieu, je l'ai vu dans une deuxième méditation.

Le patron est pour Dieu, ou Dieu fin du patron, voilà le but de cette troisième méditation.

I. Point. *(a)* Dieu étant souverainement sage, a dû avoir nécessairement dans toute création, dans toute organisation un but digne de Lui. Sans cela, il manquerait de sagesse, il ne serait pas Dieu.

Le seul but digne de Dieu est sa gloire.

Il s'ensuit que Dieu a dû tout créer pour sa gloire, et c'est dans cette volonté, dans ce plan divin ordonnant les créatures vers sa gloire que toute créature, dans quelque sphère qu'elle soit placée, trouve sa loi, sa perfection, son bonheur.

Donc étant de Dieu comme patron, je suis fait pour la gloire de Dieu ; si je ne veux pas désorganiser le plan de Dieu sur moi comme patron, il faudra que j'ordonne ma situation professionnelle, l'usage de mes richesses, l'action de mon autorité par rapport à cette fin dernière de toute chose créée, la gloire de Dieu. C'est la loi du patron ; cette loi vient, on le voit, d'une sphère plus haute que celle

(1) Gen. XLI. v. 40.

de la région des intérêts temporels ; ce sera ma perfection de patron, ce sera mon intérêt suprême de patron de suivre cette loi de la fin qui m'est donnée par Dieu. La raison me le prouve donc : le rang que j'occupe n'est pas un droit acquis pour la douceur de la vie, pour la jouissance, mais une obligation nouvelle de tendre à la gloire de Dieu.

Suis-je bien persuadé de cette fin intrinsèque et supérieure de ma fonction de patron ; est-ce que je ne l'exclus pas positivement quelquefois de mes préoccupations ? Sans doute il m'est permis d'avoir pour fin secondaire et immédiate de mon activité patronale la prospérité matérielle, l'établissement heureux de ma famille, etc ; mais il faut que cette fin soit subordonnée à la fin plus élevée et plus noble de la gloire de Dieu que je ne dois jamais contrarier ; cette fin immédiate et secondaire, je ne dois la poursuivre qu'avec le désir au moins implicite de tendre en même temps au but suprême de toute activité humaine et sans jamais forfaire au devoir de la fonction elle-même ; car, je l'ai vu, toute fonction économique même la plus basse est liée au service d'intérêts plus élevés, et a pour but de faciliter aux hommes, le chemin du ciel, en fournissant le nécessaire et l'utile à leurs besoins légitimes.

(b) La foi vient confirmer ces données de la raison : Notre-Seigneur nous dit dans l'Évangile : *Operamini non cibum qui perit sed qui permanet in vitam æternam* (1), *Travaillez pour avoir non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle.* Le travail productif de la richesse et les conditions de cette production, n'intéressent pas seulement la vie présente, ils intéressent aussi la vie future dans l'esprit de tout homme de raison et de foi. Les conditions de la production, de l'acquisition et de l'usage des richesses, de l'exercice de l'autorité patronale dans la direction des travailleurs tombent sous la même loi, cela est clair.

II. Point. Tableau de la situation morale d'un patron qui ne suit pas les principes précédents.

Le patron qui ne suit pas cette doctrine n'a en vue que la production matérielle, la fortune, la jouissance. Son horizon est borné aux choses du temps, et, parmi celles-ci, ce ne sont pas toujours

(1) Jo. C. IV. v. 27.

les plus hautes qui sont l'objet de ses efforts. Le bon sens, l'expérience et la foi montrent que les désirs bornés à la seule possession de la richesse font tomber les patrons dans les abîmes. « *Qui volunt fieri divites incidunt in tentationem et in laqueum diaboli et desideria multa inutilia et nociva quæ mergunt hominem in interitum.* » (I. Timoth. VI. 9). Quiconque veut devenir riche tombe dans les pièges du démon, et s'engage en mille désirs non seulement vains, mais pernicieux qui le précipitent dans l'abîme de la perdition et de la damnation éternelle. » On le sait d'ailleurs, et l'expérience le prouve, ceux qui n'ont en vue que la jouissance, non seulement exposent gravement leurs intérêts éternels, mais ils exposent encore leurs intérêts temporels. En brisant l'harmonie corrélative des intérêts temporels aux intérêts supérieurs et éternels on s'engage dans un chemin où l'on trouve la ruine dans la déchéance du travail humain.

Et cela n'est que juste et raisonnable.

En voyant que ce patron corrompt sa vie providentielle et s'écarte de sa fin, Dieu se repent d'avoir fait ce patron, comme il se repentit d'avoir fait l'homme au moment du déluge ; « *Pœnituit enim quod hominem fecisset in terrâ.* » (Genès. VI. 6). Ne doit-il pas détruire cette œuvre inutile ou au moins l'abandonner. Le P. de Grenade (1) dit : « un propriétaire avait établi sur un cours d'eau un moulin dont « il tirait grand profit, lorsque le fleuve vint à changer de lit et à se « creuser de nouvelles rives. Le propriétaire essaya de ramener le « cours d'eau dans son ancien lit, et pour cela il n'épargna ni peines, « ni dépenses, mais tout ayant été inutile, il détruisit le moulin de « fond en comble, parce que cette construction n'avait plus désormais « d'utilité. » N'est-ce pas là l'image de la ruine qui menace même ici-bas dans sa prospérité temporelle le patron qui se met en dehors du plan divin et oublie sa mission providentielle ?

Voilà ce qu'il en est du patron considéré comme producteur et comme propriétaire manquant à sa fonction providentiel ; qu'en sera-t-il de ce même patron considéré comme supérieur d'ouvriers ?

Si un reste de foi ou la loi humaine ne corrige pas un semblable patron, comment traitera-t-il ses ouvriers ? N'oubliera-t-il pas dans

(1) T. VII. p. 153 de ses Œuvres complètes. Ed. Vivès.

l'organisation du travail, dans la tenue des ateliers, etc, leur dignité humaine et chrétienne ? N'arrivera-t-il pas à des monstruosités ?

Car enfin un patron imprégné de ces idées étroites ne peut voir dans l'ouvrier qu'un outil dont il apprécie l'utilité matérielle pour la production. Un auxiliaire qui aide à obtenir une fin quelconque ne peut avoir qu'une dignité qui se mesure sur la dignité elle-même de la fin ; donc dans le cas présent, l'auxiliaire du patron, l'ouvrier ne peut être fort estimé, puisque la fin à laquelle il apporte son concours n'a dans l'esprit de son maître aucune grandeur.

III. Tableau de la situation morale d'un patron raisonnable et chrétien.

Ce patron sait qu'il doit d'abord et avant tout, dans l'emploi que la Providence lui a confié, chercher la gloire de Dieu : son travail, l'emploi de ses richesses, l'usage de son autorité ont ce but suprême. Quel honneur pour lui de pouvoir ainsi même dans une fonction économique avoir la même fin que les apôtres, que les anges, que la Très-Sainte Vierge, que Dieu lui-même.

Ai-je compris la grandeur et la dignité de cette fin ?

Ne doit-on pas dire de moi les paroles du roi David : *Homo, cum in honore esset, non intellexit.* (Ps. 48. 13). Cet homme n'a pas compris la grandeur de sa fin.

En travaillant ainsi à la gloire de Dieu, ai-je pensé que je travaillais à ma gloire éternelle ? Puis-je répéter ces belles paroles de M. le colonel Paqueron, inspecteur de la poudrerie d'Angoulême : « Je mets Dieu dans mes travaux ; que me fait le reste ? Notre-Sei-« gneur colore et poétise mes travaux les plus vulgaires. Mes usines « font mieux que de la poudre, elles produisent ma gloire éter-« nelle. » (1)

En produisant la gloire éternelle, le travail, l'action et l'autorité patronale, produisent par surcroît le bien temporel. C'est la foi qui me le dit : « *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus et hæc omnia adjicientur vobis.* » *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste, c'est-à-dire la prospérité temporelle, vous sera donné par surcroît.* (Matt. VII 33). C'est dans ce sens que les économistes ont

(1) Le colonel Paqueron, par Mgr. Saivet p, 109. Imp. Desclée. Lille.

écrit : que la pratique des vertus chrétiennes qui fait gagner le ciel fait aussi gagner la terre. La raison et l'expérience viennent confirmer les données de la foi.

Combien mes auxiliaires, ouvriers et employés grandissent en dignité, lorsque je les considère par rapport à cette fin magnifique de la gloire de Dieu que moi patron je dois poursuivre en écoutant la raison et la foi.

Mes ouvriers, ce ne sont plus de simples instruments de travail, des outils de production, je vois dans les plus humbles d'entre eux mes coadjuteurs dans une moison de gloire divine. S'ils comprennent eux-mêmes leur mission, ils m'apporteront non seulement leurs bras, mais toute leur âme et tout leur dévouement. Et moi en estimant un concours si précieux qui augmente mes trésors éternels, je leur donnerai outre le salaire matériel, une protection et un amour paternels. Je les aimerai comme Jésus-Christ a aimé ses apôtres ; ils étaient ses ouvriers, ses coadjuteurs dans l'accomplissement de la tâche magnifique que son Père lui avait confiée : le salut des âmes, la restauration et l'achèvement du royaume divin sur la terre. Aussi Notre-Seigneur ne voyait-il pas ses apôtres en eux-mêmes, dans leurs grossièreté naturelle, avec leurs défauts ; il les voyait dans la lumière de la grande et haute mission de coadjuteurs de sa propre fonction ; Il les choisissait avec soin, en voyant quelles seraient leurs aptitudes pour ce rôle d'ouvriers apostoliques et en les préparant à le remplir avec amour et dévouement.

Et moi quelle a été ma préoccupation exclusive dans le choix et dans la formation morale de mes ouvriers ? Puis-je dire comme David : *ambulans in viâ immaculatâ hic mihi ministrabat* (Ps. C. V. 6) *Celui-là était mon serviteur, mon ouvrier qui marchait dans une voie sans tâche ?* N'ai-je pas été préoccupé des seules aptitudes professionnelles ? Puis-je dire comme le roi Prophète ; *non habitabit in medio domûs meæ qui facit superbiam* (Ps. C. V.).» *L'orgueilleux n'habitera pas dans ma demeure.* Me suis-je au moins préoccupé de leur formation morale et chrétienne, afin de les rendre dignes de moi et de ma mission. Mon usine doit être la maison de Dieu. Saint Louis commença la réforme du royaume par sa propre cour qu'il voulait considérer comme la maison de Dieu : *ut incipiat judicium a domo Dei* (I. Pet IV. 17).

Et moi, patron, qui sent à ce moment la beauté et la grandeur du plan divin dans la fonction qui m'est confiée, que vais-je-faire ? Tout en gardant la discrétion que commande la prudence en face de la faiblesse humaine, quelles résolutions prendrai-je ? Comment relever mes idées dans l'exercice de ma fonction ? Comment régler mes intentions et mes actions dans l'acquisition de la richesse ? Quelles mesures prendre pour que les intérêts de Dieu et des âmes soient avant tout sauvegardés ?

Comment choisir et former mes directeurs, mes contre-maîtres, mes ouvriers ? La sagesse de la raison et de la foi me le disent : mon usine doit être comme un temple où tout chante la gloire de Dieu. En écoutant la sagesse divine, j'en suis sûr, tous les biens viendront avec elle : *venerunt omnia bona cum illâ.* (1) Si je n'établis pas un second paradis terrestre ici-bas, cela n'est pas possible dans cette vallée de larmes, au moins je rendrai le séjour sur cette terre moins pénible, à mes auxiliaires, et pour eux et pour moi je ferai de mon usine un vestibule du ciel. Ma détermination en est prise ; désormais je chercherai à réaliser le plan de Dieu sur moi comme patron, et je travaillerai avant tout dans ma charge patronale à la plus grande gloire de Dieu. *Pater, Ave Maria.*

(1) Sap. VII. V. 11.

J. Devoirs du patron considéré comme propriétaire.

1er Point. — *Dieu est seul véritablement propriétaire.* Il est le propriétaire absolu, unique et universel. La foi et la raison proclament cette vérité.

a) Et d'abord méditons les enseignements *de la foi* sur ce sujet.

« La terre est à moi, et vous êtes des étrangers et des colons à « qui je la loue », ainsi parle le *Lévitique* (c. xxv, v. 23).

« Voici le ciel et le ciel du ciel, la terre et tout ce qui est en elle « appartient au Seigneur Dieu. » *Deutéronome* (c. x. v. 14).

« La terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient, la terre « entière et l'universalité de ceux qui l'habitent. » (*Ps. XXIII,* v. 1).

« Toute la terre est à moi avec tout ce qu'elle renferme (*Ps. XLIX,* 12). »

St Paul proclame la même vérité : « La terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. » (*I. Corint.* x. 26).

Et la raison en est, dit David dans le Psaume LXXXVI, 5, que c'est le Seigneur qui l'a faite. (*Ipse fundavit eam Altissimus*).

b) La raison humaine prouve cette même vérité.

Une chose appartient à celui qui en est l'auteur et le créateur. — Or toutes les choses créées sont l'ouvrage et les créatures de Dieu. Il les a inventées par sa sagesse, il les a tirées du néant par sa toute-puissance, et elles ne subsistent qu'autant qu'il les conserve. Le domaine de Dieu sur toutes les choses créées est d'une perfection infinie. — Tous les biens de la terre pourraient porter la marque de fabrique de leur divin Auteur. C'est ce que comprenaient nos ancêtres lorsqu'ils marquaient de signes religieux les propriétés, maisons, ateliers, pièces de monnaie. — Les gouvernements modernes en effaçant ces signes ne pourront effacer l'empreinte divine marquée sur toute valeur ; laïciser la propriété équivaudrait, si l'on était logique, à déduire le droit du vrai propriétaire, qui est Dieu ; ce serait détruire le fondement de toute propriété. La propriété n'est pas, ou elle est essentiellement religieuse.

Ainsi donc la foi et la raison montrent que Dieu est l'unique propriétaire. De cette vérité en découle une autre très pratique pour

le patron propriétaire, pour tout possesseur de biens créés, pour tout capitaliste : l'homme ne peut revendiquer un droit de propriété que par *délégation* et par *dépendance* de Celui qui est le vrai et l'unique Propriétaire.

Cette *délégation* divine est le fondement du droit de propriété dans une créature ; sans cette délégation, personne n'a de titre valable à opposer aux revendications du socialisme.

Cette *dépendance* donnera la mesure de l'usage que l'homme peut faire de ce qui est remis entre ses mains ; le propriétaire n'est que le tenancier de Dieu ; Dieu l'a établi son fermier ; il lui a donné des ordres, et de son côté, le bail est révocable *ad nutum*.

Le patron doit comme propriétaire se demander s'il a compris pratiquement cette délégation et cette dépendance de Dieu. La fortune ne lui a-t-elle pas inspiré de l'orgueil, comme si vraiment elle lui appartenait à lui et non pas à Dieu ? N'a-t-il pas ressemblé à un serviteur qui, en l'absence de son maître, jouerait devant des étrangers le personnage de son maître ? Est-il préoccupé du compte qu'en qualité de délégué il devra rendre de son mandat ? N'a-t-il pas dilapidé ou exposé le bien de son maître dans des spéculations ou des jeux financiers déporables ? Comprend-il surtout que les plus grandes richesses matérielles ne le grandissent en aucune façon lui-même ? « La gloire des riches, dit l'Ecclésiaste (c. x, v. 26) est la crainte du « Seigneur. Voilà le seul titre de grandeur réelle du riche comme du « pauvre. Ordonnez aux riches de ce monde, dit Saint Paul à son « disciple Timothée (c. vi, v. 17) de n'être point orgueilleux, et de ne « point mettre leur confiance dans les richesses incertaines et périssables, mais dans le Dieu vivant qui nous fournit avec abondance « tout ce qui est nécessaire à la vie. »

Hélas ! quelles erreurs n'engendre pas l'orgueil dans l'esprit de ceux qui possèdent les choses matérielles ? St Augustin a pu dire : « Chaque plante, chaque arbre a son ver rongeur ; le ver rongeur de « la richesse, c'est l'orgueil. *Omne granum, omne lignum habent suum « vermem : Vermis divitiarum superbia est* (serm. 5. *de verbo Dom.*)»

2e Point. — *Les biens de la terre* ne sont que des *instruments de travail* remis entre les mains de l'homme soi-disant propriétaire. Cela s'applique à tous les biens : propriétés mobilières et immobilières, terre, maison, or, argent, titres et rentes, etc. Cette vérité paraîtra

dans tout son jour, si moi patron, propriétaire, je réfléchis aux propositions suivantes :

L'homme n'est dans la possession des choses de la terre qu'un propriétaire subalterne, dépendant de Dieu, dont il doit suivre les instructions. La propriété n'est donc pas une domination physique dont l'étendue est fixée par la volonté de l'homme, mais par la volonté de Dieu. Je l'ai vu dans le premier point. Or, Dieu le vrai, unique et universel propriétaire, a créé toutes choses pour sa gloire. Dieu ne peut rien créer qu'avec ce but sublime. Il suit de là que c'est la destination morale de tout bien d'être ordonné à cette fin sinon immédiatement, au moins médiatement. Ce serait faire erreur que de dire en ce sens : que l'argent n'a point de couleur, etc.

Si dans le plan divin les choses matérielles ont une haute destination morale, elles doivent la conserver lorsqu'elles sont remises entre les mains de l'homme. Elles ne peuvent même en fait atteindre leur fin que par le moyen de l'homme, puisque dépourvues d'intelligence, elles ne peuvent glorifier Dieu par elles mêmes, mais elles attendent que l'homme s'en serve comme d'un moyen pour glorifier Dieu. C'est l'instrument de musique qui est à la disposition de l'artiste.

Or, vis-à-vis de cet instrument, vis-à-vis de cet outil de gloire de Dieu, le propriétaire a un double devoir : 1° s'en servir, 2° s'en servir pour la gloire de Dieu.

1° *Il doit s'en servir.* Il ne peut se dispenser de faire valoir ses biens. La plus grande fortune, loin d'être une dispense à la loi divine du travail, est la source d'un travail supérieur et plus intense. Plus le champ sera plus vaste, plus il faudra d'activité pour lui faire rapporter des fruits. Que cette pensée condamne ceux qui ressemblent au serviteur qui avait enfoui son talent dans la terre et oubliait le compte qu'il en devait rendre !

Et moi n'ai-je pas été négligent dans le soin de mes propriétés immobilières ou mobilières ; elles portent le caractère intime d'un bien appartenant à Dieu, que je suis chargé de féconder. Je n'ai pas plus le droit d'être paresseux dans l'emploi du capital extérieur des biens matériels qui est confié à mes soins, que je n'ai ce droit vis-à-vis du capital intérieur de mes facultés personnelles.

2° *Il doit servir à la gloire de Dieu*, ce qui se fera s'il sert à ma perfection propre et à l'utilité d'autrui.

A. *A ma perfection propre.*

a) En m'aidant à remplir la fonction providentielle et sociale que Dieu m'a confiée. *Beneficium propter officium.*

Ce que le droit canon disait d'un service d'ordre spirituel s'applique par proportion à un service d'ordre temporel lequel est semblablement un office providentiel. Tout bénéfice, toute possession d'une richesse ou d'un capital quelconque implique un service dont je suis chargé par Dieu. Le nier serait nier la destination morale de la propriété.

b) Par l'entretien de la vie matérielle, intellectuelle et morale de moi-même et de ma famille selon les exigences raisonnables de ma condition.

Illusion facile sur ce point... Prier... consulter... Entraînement du luxe moderne.

B. *Il doit servir à l'utilite d'autrui.* Les biens matériels doivent être un instrument de perfection pour autrui près de qui je dois être le ministre de la Providence. (V. Encyclique *De Conditione opificum.*)

a) En les aidant à remplir leurs fonctions de travailleurs par l'objet que je fournirai à leur activité dans des travaux utiles, et en leur donnant par là le moyen de gagner leur vie grâce à un salaire proportionné au moins à leurs nécessités.

b) Par l'aumône faite à nos frères les pauvres. Œuvres de charité spirituelle et corporelle.

Dans quelle mesure oblige le précepte de l'aumône ?

Dieu n'a pas voulu rétablir cette proportion d'une manière mathématique, 1° pour que les hommes comprennent que c'est le cœur qui doit l'établir. Il a du reste répondu éloquemment à cette question par ses propres exemples ; 2° parce qu'en définitive l'aumône est toute à notre avantage.

3e Point — *Conclusions pratiques.* — Dieu ne nous donne pas la fortune comme moyen de nous procurer le bien-être pour le bien-être. Le capital et la propriété ne sont pas des instruments de jouissance, mais ils sont avant tout des instruments de travail, je l'ai vu dans le point précédent. Donc :

1e — Je ne rechercherai pas l'accroissement de la richesse, je ne viserai pas aux gros dividendes, aux grands revenus en me laissant emporter par la fièvre de jouir — et sans m'inquiéter de la source d'où ils viennent : mauvaise presse, fabrication de produits ruineux pour la santé de l'âme ou du corps, entreprises véreuses, etc. La convoitise de la richesse ne m'amènera pas à des opérations indélicates, à me servir d'une publicité mensongère et charlatanesque qui veut séduire le client, etc.

2e. — En acquérant des richesses, je m'occuperai des charges correspondant aux affaires que je gère ; et je ne dois pas seulement m'occuper des responsabilités extérieures et financières qui sont réglées par le code, mais des responsabilités morales et chrétiennes, dont, hélas ! bien des industriels sans Dieu, sans foi et sans conscience ne s'occupent guère. Il ne me suffira d'être un honnête patron *laïque,* mais il me faudra être un acquéreur, un propriétaire *chrétien.*

3e. — Après avoir acquis des biens, je n'en userai pas d'une façon égoïste et jouisseuse.

a) Je méditerai les terribles *Væ* de Notre Seigneur, Luc. VI. 24 :

Væ vobis divitibus quia habetis consolationem vestram.

Væ vobis quia saturati estis.

b) Je n'oublierai pas les devoirs de la propriété envers ce qui est au-dessus d'elle : envers Dieu, envers l'Église, envers l'État (1) : culte, œuvres de défense religieuse et sociale, etc.

c) Je ne négligerai pas les devoirs de la propriété envers ce qui est au-dessous d'elle :

Les domestiques,

Les ouvriers.. Lois de la justice, de l'équité, de la charité.

Les pauvres. *Jesu pater pauperum, miserere nobis.*

Cor Jesu, de cujus plenitudine omnes nos accepimus, miserere nobis.

La doctrine précédente sur l'usage des richesses rappelle le passage suivant de l'Encyclique de *Conditione opificum,* que le Patron pourra méditer avec fruit :

---

(1) Voir les beaux discours de Mgr Pie sur la propriété dans le Tome onzième de ses Œuvres.

« Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excel-
« lence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébaucher,
« mais qu'il appartenait à l'Église de nous donner dans sa perfection
« et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement
« de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession
« des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, nous
« l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel ; l'exercice
« de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en
« société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant si l'on
« demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église
« répond sans hésitation : « Sous ce rapport, l'homme ne doit pas
« tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes,
« de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs
« nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : « Ordonne aux riches de
« ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. »

« Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant
« sur son nécessaire ou sur celui de sa famille ; ni même de rien
« retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à
« sa personne : Nul en effet ne doit vivre contrairement aux conve-
« nances. Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au
« décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des
« pauvres. C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas
« d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir, par
« conséquent dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les
« voies de la justice humaine. Mais au-dessus des jugements de
« l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ,
« notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire
« habituellement l'aumône. « Il est plus heureux, dit-il, celui qui
« donne que celui qui reçoit », et le Seigneur tiendra pour faite ou
« refusée à lui-même, l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux
« pauvres. « Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des
« moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez
faite. »

« Du reste, voici, en quelques mots, le résumé de cette doctrine :
« Quiconque a reçu de la divine bonté une plus grande abondance
« soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a
« reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement,

« et, tout ensemble comme ministre de la Providence, au soulage-
« ment des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la
« parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de biens,
« qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur ;
« l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec
« son frère et les exercices et les fruits. »

K. Méditation sur le patron considéré comme producteur industriel.

I. La dignité du Producteur industriel. (1)

1er Point. *Sa dignité, eu égard au caractère intime de son activité.*

La dignité du producteur industriel vient d'abord de ce que son travail a par son caractère intime la noblesse d'un acte religieux.

Le travail industriel est une collaboration de l'homme avec Dieu lui-même dans l'œuvre de la création.

Sans aucun doute Dieu a disposé toutes choses avec nombre, poids et mesure, et il ne manque rien au plan et à l'ordonnance de l'univers ; tous les êtres ont leurs propriétés et leurs lois.

Mais dans la conduite des êtres à leur fin, dans le développement et le perfectionnement des forces de la nature, Dieu s'est associé un aide, l'homme ; il a partagé avec lui la domination sur les éléments ; les semences et les germes de la vie sont partout, mais il faut la main de l'homme pour les faire éclore au soleil de Dieu. La nature attend l'industrie et le travail de l'homme.

Le travailleur industriel vient à l'appel de Dieu : *Exibit homo ad operationem suam.* (2) L'homme se met partout à l'œuvre pour répondre à l'invitation d'en haut. C'est le compagnon de Dieu dans le vaste atelier qu'on appelle la terre ; il collabore avec lui à l'achèvement de la création. — Jésus-Christ a dit : *Pater meus usque modo operatur, et ego operor.* « Mon Père ne cesse d'opérer et moi aussi j'opère toujours ». C'est la sublime devise du travailleur de Nazareth : elle convient aux patrons et aux ouvriers qui comprennent leur mission de collaborateurs du Christ ; ils n'ont pas la main desséchée du malheureux de l'Évangile, ou s'ils ont ce malheur, ils se laissent guérir par le bon Maître. (St. Marc, III, 1.)

Ai-je compris jusqu'à présent le caractère divin du Producteur industriel ? Mon industrie est-elle pour moi comme une fonction religieuse ? Ai-je des idées différentes de celles de Jésus-Christ sur la dignité de

(1) Cette méditation peut s'appliquer également à l'ouvrier industriel.

(2) Psaume CIII, V, 23.

mon office providentiel ? Est-ce que je comprends que le travail industriel le plus humble n'a rien d'avilissant, et que c'est une erreur d'attacher une signification de mépris au mot servile, comme si c'était le lot humiliant d'un esclave ? Demandons à S. Paul qui travaillait de ses mains, à S. Benoît qui a inscrit dans son code de la perfection l'oraison et le travail des mains, à S. Bernard, à S. Bruno, à S. Norbert, etc. de nous donner une grande estime du travail manuel ; prions Saint Joseph qui mania si souvent les outils du travailleur industriel, prions Notre-Dame de l'usine et de l'Atelier, prions Jésus ouvrier de nous donner des idées saines et chrétiennes sur le caractère élevé de notre travail. (1)

2e Point. *La dignité du Producteur industriel eu égard à la fécondité de son travail.*

Le producteur industriel ne laisse pas ses forces et ses capitaux sans emploi ; il ne veut pas ressembler au serviteur de l'Évangile qui est condamné pour avoir enfoui son talent. Il n'a pas reçu son âme pour la laisser s'engourdir dans une oisiveté stérile. *Non accepit in vano animam suam.* (Ps. XVIII. v. 4.) Son activité n'est pas celle du joueur qui n'est nullement féconde ; les joueurs ne font que se dépouiller réciproquement selon certaines conventions reçues, sans augmenter en rien la masse des produits, des utilités vraies. Leur activité est absolument improductive.

Il ne perdra pas ses forces, son temps et ses ressources à faire des riens ; il ne veut pas ressembler à ces arbres qui portent un beau feuillage, mais n'ont pas de fruits, ni à ces fleuves d'Afrique dont les eaux se perdent dans le sable.

A plus forte raison, il ne voudra pas avoir la honte d'être au nombre des frelons parasites tels que le sont quelques intermédiaires inutiles et certains agents politiques et financiers qui vivent aux dépens des membres de la société.

Il n'emploiera pas son activité dans certaines spéculations et dans certaines combinaisons commerciales ou industrielles qui en détruisant à son profit le résultat et le produit de l'activité d'autrui ne sont qu'une forme raffinée du vol.

(1) Cf. Discours de Mgr. Freppel sur le *Caractère religieux* du travail.

Il ne veut en aucune façon ressembler au voleur qui travaille en attentant à la production d'autrui.

Le producteur industriel qui comprend sa dignité veut être vraiment producteur et produire de vraies valeurs de vraies utilités.

Aussi son activité féconde reçoit-elle un reflet de la fécondité elle-même.

Dieu a une adorable fécondité en lui-même d'abord, dans la production des personnes divines au sein de la Très Sainte Trinité ; Il y produit en lui-même le Verbe divin et le Saint-Esprit, Il épanche entre trois par une fécondité aussi ancienne que Lui l'unité d'une essence infinie. Et en dehors de Lui-même quelle admirable fécondité Dieu ne manifeste-t-il pas encore dans l'ordre de la nature... dans l'ordre de la grâce... dans l'ordre de la gloire... Partout il y a des effets de sa providentielle et féconde activité.

Nourri de ces pensées élevées, le producteur industriel désire que son activité soit féconde, que ses jours soient pleins, *Dies pleni invenientur in eis*, pleins de résultats, de fruits, d'œuvres utiles et profitables :

1° à lui-même d'abord pour le présent et pour l'avenir.

2° au prochain à qui il les communiquera :

D'une façon intéressée par voie de salaire donné à des auxiliaires, ou par voie d'échange commercial ;

D'une façon charitable par voie de don gratuit ;

D'une façon simplement naturelle par voie de communication sociale ; cela se fera par la vie en commun dans une société civilisée et chrétienne ; les progrès matériels et moraux profitent dans une certaine mesure à tous ceux qui en font partie, si rien ne vient déranger le fonctionnement harmonieux de l'ordre social.

Voilà la dignité du Producteur industriel entrevue, dans ces courtes réflexions ; moi patron et tous mes auxiliaires y participons plus ou moins, selon que par notre activité et par nos intentions nous entrons dans le plan divin. Ne serait-il pas utile que je me pénètre de plus en plus de ces hautes pensées sur l'emploi de mon activité productrice ? Si je veux obtenir la bénédiction du ciel sur mes entreprises, ne faut-il pas que ma manière de penser et d'agir soit conforme à ces lumineuses vérités ?

Prenons ici quelques résolutions bien pratiques.

3e Point. — *La dignité du Producteur eu égard la fin de la Production.*

La production de la richesse n'est pas elle-même un but, c'est là l'erreur de ceux qui la ravalent au triste rôle de servante des sens : elle n'est pas une vile esclave faite pour prêter l'oreille à leurs désirs insatiables ; mon activité de producteur n'a point pour fin de ses efforts de répondre aux perpétuelles réclamations que l'avidité de nos organes matériels lui adresse ; que la fin du producteur serait basse, s'il était réduit à ne pourvoir qu'aux besoins physiques des appétits grossiers !

La production est un moyen qui est fait pour garantir l'homme contre la tyrannie de ses besoins, et pour procurer aux membres de la société cette aisance et cette indépendance qui rendent facile la pratique de la vertu ; elle apporte un secours à ceux qui veulent remplir leur destinée providentielle, à ceux qui veulent s'avancer dans les voies du progrès moral et religieux, et en s'avançant sur cette noble route qui mène à Dieu, sauver leur âme. Le producteur industriel doit comprendre qu'il est auxiliaire des âmes ; la production matérielle, concourt à la vertu de l'homme et du chrétien ; elle doit être une cause de production morale et aider au salut éternel de l'homme. De par Dieu, le producteur industriel apporte avec amour au public, au peuple de Dieu, qui vient de Dieu et qui va à Dieu, un secours qui lui permet d'aller plus facilement à sa fin, qui est Dieu ; le producteur remplit un ministère d'amour dans l'ordre économique.

L'Église estime tant la production industrielle qu'elle l'associe même aux opérations les plus sublimes du monde surnaturel. Le Prêtre fait souvent appel aux producteurs industriels de diverses professions pour leur demander leur concours dans l'achèvement du monde surnaturel, du monde de la grâce et de la gloire. L'Église, la maison de Dieu, la maison où Dieu agit, parle, pardonne, se sacrifie, n'a-t-elle point été bâtie par des ouvriers qui maniaient les durs instruments du travail manuel, et sous la direction de leurs patrons, chefs d'industrie ? Et l'autel, et le tabernacle, et le confessional, et tout ce qui sert au sacrifice, à la prédication, au culte, ne vient-il pas du producteur industriel ?

Que mon rôle de producteur est donc digne de considération, d'estime et d'honneur quand je l'étudie à la lumière de la raison et

de la foi ! Ma fin est sacrée, j'ai le droit et le devoir de considérer l'atelier et l'usine qui me serviront à la réaliser comme une officine d'où ne sortiront pour les hommes mes frères, que des secours qui leur permettront d'augmenter leurs vertus et leur vrai bonheur en travaillant à la gloire de Dieu !

Puisse la Reine de l'Usine me faire bien entrer dans les sentiments qui animaient le Patron et l'Ouvrier qu'elle eut sous les yeux dans l'atelier de Nazareth !

II. Les devoirs du producteur industriel.

J'ai compris, par la méditation précédente, la dignité de la mission de l'industriel : c'est un ministère d'ordre économique sans doute, mais de caractère religieux où je suis le collaborateur de Dieu lui-même ; avec Dieu je coopère à produire ce qui est nécessaire aux besoins de mes frères et à l'accomplissement de leurs hautes destinées ; soit qu'il s'agisse des industries de l'alimentation et du vêtement, du bâtiment, avec leurs multiples variétés, soit qu'il s'agisse des industries qui sont les auxiliaires des arts libéraux, par exemple de l'imprimerie, de la gravure etc, le ministère de l'industriel est un ministère d'amour, de protection, de miséricorde, de guérison ; dans ce ministère je m'associe à la bienveillante sollicitude de notre Père commun qui veut aider ses enfants voyageurs ici-bas à parvenir à la maison céleste de la famille chrétienne. Je puis m'appliquer ces paroles de l'apôtre « *in opus ministerii, in aedificationem corporis Christi* » (Eph. IV. 19.) Je remplis un grand ministère en accomplissant les devoirs de ma charge : je travaille à l'édification du corps mystique de Jésus-Christ.

Voici donc la dignité du producteur industriel telle que je l'ai déjà méditée ; voyons aujourd'hui dans la méditation suivante quels sont les *devoirs* de l'industrie :

Ces devoirs sont :

1° Des devoirs de fidélité et d'activité. Nous le verrons dans le 1er Point.

2° Des devoirs de fécondité et de communication sociale. 2e Point.

3° Des devoirs de fabrication de produits de bonne qualité. 3e Point.

1er Point. *Devoirs de fidélité et d'activité.*

a) *Fidélité.* — Avant de choisir ma carrière industrielle, j'ai dû sous peine de témérité, étudier ma vocation et mes aptitudes ; j'ai dû demander à Dieu ses lumières et écouter la voix du ciel qui m'indiquait ma route providentielle.

Dieu sans doute m'a montré le beau rôle de l'industriel, et m'a dit qu'il comptait sur ma fidélité amoureuse à secourir mes frères ; c'est avec ces vues élevées que j'ai accepté ma mission malgré toutes les difficultés, tous les labeurs, tous les dangers que j'entrevoyais.

L'homme mon frère avait levé les yeux vers son Père qui est aux cieux, et lui exposant ses besoins, il lui avait dit : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie :* O Père, donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

En réponse à cette prière, Dieu aurait pu faire tomber la manne du ciel, comme il le fit pour les Israélites dans le désert ; il aurait pu comme Élisée, multiplier l'huile (III Reg. C. XII) ou reproduire les miracles de Cana, de la multiplication des pains, etc.

Il a préféré organiser un service plus régulier en faisant tomber sur la terre la rosée du ciel et la chaleur du soleil, et en faisant appel à la fidélité des industriels ; à cet appel ceux-ci, s'ils comprennent leur mission, doivent répondre avec spontanéité et obéissance : Voici les serviteurs du Seigneur et de nos frères ; qu'il nous soit fait selon sa parole.

Ai-je eu cette fidélité, cette intention grande et pure, cette générosité, cet amour qui m'a fait accepter ma mission en disant : Et moi aussi, je serai industriel : et en étant industriel, je serai le serviteur du Seigneur et de mes frères !

b) *Activité.* Dieu ne s'est pas borné à m'indiquer ma route ; il m'a fait comprendre que sur cette route, je ne serai pas porté comme un enfant sur les bras de sa mère ou entraîné par un coursier que je devrai seulement guider ; il m'a demandé dans ma carrière industrielle une activité personnelle, une collaboration active et diligente à une œuvre qui est la sienne et que je dois faire mienne ainsi que l'ai vu dans la première méditation sur la dignité du Producteur.

Les anciens disaient : que lorsqu'Apelles était sur le point de terminer un chef-d'œuvre, il invitait un personnage de distinction, il l'engageait à donner à son tableau quelques coups de pinceau, tout

en lui dirigeant la main, puis il disait : un tel a mis la dernière main à cet ouvrage. Ainsi fait Dieu à mon égard, il m'appelle au travail industriel, et il demande que je donne ma part d'activité à l'œuvre qu'il a commencée. Serait-il possible que par paresse, par indolence, par inconstance, je ne fisse aucun effort ! Quoi ! je serais le serviteur paresseux que l'Évangile condamne : *Serve piger :* je ne ferais rien, ou je ferais mal ou je ferais autre chose : *nihil, male, aliud agentes !* Non, il me faut accomplir avec diligence mes devoirs professionnels ; il faut que je puisse répéter avec vérité ces paroles de Notre-Seigneur : *meus cibus est facere voluntatem ejus qui misit me ut perficiam opus ejus.* (Jo IV. 34) ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre. Je veux pouvoir à la fin de ma vie, dire ces paroles du Sauveur à son Père : *Pater opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* (Joan. XVII, 4) Père, j'ai achevé l'œuvre que vous m'aviez donnée à faire. Je me suis mis de tout mon cœur à faire mes œuvres industrielles (Eccl. » » » (38,47). *Cor suum dabit in consummationem operum.* Et pour cela j'ai su nuit et jour me donner de la peine, comme Jacob le disait à Laban. *Die noctuque fugiebat somnus ab oculis meis, pro gregibus tuis, Domine* (Gen. XXX8,40) Seigneur, le sommeil fuyait de mes yeux lorsque je me dévouais pour votre troupeau ; ou encore sur mes lèvres pourront se placer ces paroles de Saül : *Benedictus tu Domino, implevi verbum Domini* (I. Reg. XV. 13). Béni soyez-vous du Seigneur ! J'ai accompli la parole du Seigneur ! Puissé-je les dire avec plus de vérité que lorsque ce roi trompeur les adressait au Prophète Samuel !

2° Point. *Devoirs de fécondité et de communication sociale.*

Le producteur doit fabriquer une certaine quantité de produits et les mettre à la disposition du public.

Devoir de la fécondité. — Je vous ai choisis, a dit Dieu aux industriels, non seulement pour que vous marchiez, que vous soyez actifs, mais pour que vous rapportiez du fruit : *Elegi vos... ut fructum afferatis.* (Jo. XV. 16)

Il ne doit pas y avoir de vigne stérile parmi vous, et c'est pour cela que j'arrête tout ce qui pourrait détruire votre industrie et corrompre vos produits. *Increpabo pro vobis devorantem, etn on corrumpet fructum terræ vestræ ; nec erit sterilis vinea in agro, dicit Dominus exercitum.* (Malach. III. 2)

Mais si par votre négligence vous ne rapportiez pas de fruit, si le pressoir que je vous ai confié ne me fournissait pas de vin, rappelez-vous la parabole des serviteurs infidèles, je vous punirais sévèrement, et je confierais mes champs et mon pressoir à des industriels plus féconds. *Et dabitur genti facienti fructus ejus.* (S. Matth. XXI, 43).

De ce devoir de fécondité découlent plusieurs obligations sur lesquelles il est bon que l'industriel médite et s'examine :

A) Obligation de la formation professionnelle pour obtenir la capacité de son état : nécessité d'un apprentissage sérieux et parfois d'études théoriques et pratiques dans des écoles spéciales, etc. Celui qui s'improvise industriel, qui ne s'est pas formé sous la direction de maîtres plus expérimentés, et qui se croit du premier coup apte à un métier ou à une profession industrielle, risque fort de détruire au lieu de bâtir, ou du moins de produire fort peu de chose, malgré toute son activité. Il en sera tout autrement s'il écoute les conseils de nos livres saints :

Audi consilium et suscipe disciplinam, ut sis sapiens. Écoutez les conseils et recevez les instructions afin que vous soyez instruits. (Prov. XIX, 20)

Non cesses, fili, audire doctrinam, nec ignores sermones scientiæ. Ne cessez mon fils, d'écouter ce qu'on vous enseigne, et n'ignorez pas les paroles de la science. (Prov. XIX, 27)

B) Obligation du courage pour surmonter les peines du travail industriel ; depuis le péché originel, le travail est devenu pénible ; pour obtenir l'effet ou la productivité du travail, il faut l'effort avec la peine toujours, avec le danger parfois. Malheur à l'industriel qui recule devant les difficultés de sa tâche ; à celui-là ne pourrait-on appliquer les paroles de Notre-Seigneur qui par une signification multiple peuvent s'appliquer à l'ordre économique comme à l'ordre religieux proprement dit (1) : *Nemo mittens manum ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.* (St Luc, IX, 6). Il n'est pas

(1) Nous trouvons dans cette appropriation des textes de l'Écriture Sainte une preuve de plus des harmonies qui existent entre le christianisme et les lois de la nature ; on a dit avec raison :

« Les questions économiques ne sont que des questions religieuses prises à

digne du royaume des cieux celui qui ayant mis la main à la charrue regarde en arrière.

C) Obligation de bien organiser son matériel. *Non fecit quidquam deesse.* rien ne manque aux œuvres de Dieu. (Eccl. XLII, 25), Que dans la mesure possible l'industriel imite son divin Maître.

D) Obligation d'être vigilant et soigneux dans la fabrication, d'éviter la routine, utilité de profiter des inventions et des procédés nouveaux. *Æmulamini charismata meliora.* Aspirez aux dons meilleurs (I. Cor. XII, 31). Le chrétien ne doit-il pas être excellent en toutes ses œuvres ? N'a-t-il pas lui surtout l'idée de la perfection ? Ne doit-il pas être un homme de vrai progrés même industriel dans les conditions harmoniques voulues par la divine Providence ? *Estote perfecti.* Soyez parfaits. (St. Matth. V, 48). *Crescamus in illo per omnia qui est Christus.* Croissez de toute manière dans le Christ qui est notre Chef. (Eph. IV, 15) pourvu évidemment que nous observions en tout les lois de ce divin Chef. (1)

E) Obligation de bien choisir ses auxiliaires : directeurs, employés, ouvriers de les former, de les encourager. *Venite et videte ; et venerunt, et viderunt, et apud eum manserunt.* (Jo. I. 39) Venez et voyez, dit Jésus à ses disciples de choix, et ils vinrent et ils virent, et ils restèrent près de lui ; on sait comment il forma ses auxiliaires ; comment il les fortifia, et les encouragea. Puissions-nous imiter le bon Maître dans notre modeste sphère.

F) Obligation surtout de prier le Seigneur du ciel et de la terre. Demandons-lui humblement, avec confiance et persévérance sa lumière ; sollicitons son secours. — Si nous le prions, il nous accordera, si cela nous est utile, son secours divin, et de nous il dira ce qu'il disait de Béséléel (Exode. XXXI. V. 1-6) :

Je l'ai rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence et de science pour toute sorte d'ouvrage, pour inventer tout ce qui peut se faire avec l'or, l'argent et l'airain, et je lui ai donné pour compagnon Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan ;

« leur point de vue terrestre, comme la religion n'est elle-même qu'une vaste » économie sociale prise au point de vue céleste. »

(1) Voir le *Progrès par le christianisme* par le P. Félix, spécialement les conférences de 1856.

et dans le cœur de tout ouvrier habile j'ai mis de la sagesse, afin qu'il fasse tout ce que je t'ai ordonné.

Avec le secours de Dieu, nous sommes sûrs de la productivité de notre travail ; que les autres emploient exclusivement des moyens naturels, nous, tout en employant ces moyens naturels, nous travaillerons au nom du Seigneur, implorant son secours : *nos autem in nomine Domini* (Ps. XIX. V. 8). Nous éviterons de la sorte bien des dangers, nous écarterons bien des causes de stérilité, nous nous attirerons des bénédictions fécondantes. Les Apôtres n'avaient d'abord rien pris en l'absence du Seigneur pendant une nuit de pêche laborieuse ; reçoivent-ils au matin ses conseils avec sa visite, que la pêche est miraculeusement abondante : *Per totam noctam laborantes nihil cepimus, in verbo autem tuo laxabo rete.* (S. Luc. v. 5).

Si nous remplissons les obligations précédentes, notre industrie répondra au plan divin, et elle produira la quantité de produits que Dieu nous a chargés de produire pour ses enfants.

G) Devoirs de la communication sociale.

La production industrielle est, dans le plan divin, conditionnée de cette clause providentielle : la communication sociale, soit que cette communication se fasse à titre onéreux, en échange d'une rétribution juste et équitable, soit qu'elle se fasse à titre simplement gratuit par pure libéralité. Abstraction faite du titre et des conditions raisonnables auxquelles le Producteur communiquera ses produits, nous voyons qu'il doit, s'il suit les indications de Dieu, les communiquer.

Qu'il se rappelle ces belles paroles de saint Thomas : *Bonitas divina est sui diffusiva* (Quæst. disp.). La Bonté divine est diffusive d'elle-même, et qu'il cherche à imiter cette bonté de Dieu par la communication de ses produits. Partout où Dieu voit cette communication faite avec bonté, il voit l'image de son amour.

Quelle leçon dans cette imitation de Dieu pour l'industriel qui serait tenté d'être égoïste et de dire : *Manducabo de bonis meis solus.* Je mangerai mon bien tout seul. (Eccl. c, XI. V. 19)

Il ne doit pas être un réservoir fermé qui n'arrose point les terres desséchées de son voisinage malheureux. *Deriventur fontes tui foràs et in plateis aquas divide.* Que les ruisseaux de votre fontaine coulent dehors, et répandez vos eaux dans les rues. (Prov. v. 16).

Il serait facile de trouver dans l'Écriture Sainte de multiples leçons à l'adresse des Producteurs égoïstes :

Les Israëlites d'après l'ordre de Dieu invitaient leurs amis à faire la Pâque avec eux.

Booz invita la pauvre Ruth à partager les repas de ses moissonneurs. (Ruth. II)

(Prov. IX. 15) : Venez manger mon pain avec moi, *venite, comedite panem meum.*

(Prov. XI. 25) : Celui qui cache le blé sera maudit par le peuple, et celui qui le vend sera béni. *Qui abscondit frumenta, maledicetur populis, benedictio autem super caput vendentium.*

Puisse l'industrie imiter la Samaritaine qui laissa sa cruche aux pieds de Jésus et de ses disciples, afin qu'ils pussent boire, car le puits était profond, et ils n'avaient point de quoi tirer de l'eau. (Joan. IV. 7 et sq.).

3e Point. *L'industriel doit fabriquer des produits de bonne qualité.*

Le Producteur industriel pour être le fidèle dispensateur des dons de Dieu, doit entrer dans les intentions bienveillantes de la divine Providence ; il faut que ses productions diverses aient la qualité de secours véritables donnés à des frères, de moyens efficaces répondant à leurs besoins ; ses produits doivent être bons par leur qualité naturelle ou par la qualité conventionnelle requise par les consommateurs. Puisse le Producteur répondre toujours au vœu de l'Apôtre saint Paul : *Laboret manibus quod bonum est.* (Eph. c. IV, v. 28).

Qu'il manufacture des produits de bonne qualité ! Puisse son industrie être bénie par le public et mériter de prendre pour devise ces paroles de Débora. (Jud. c. V, v. 25) : *Aquam petenti, dedit lac.* A qui demandait de l'eau elle donnait du lait.

Agir autrement serait une prévarication dans le ministère d'amour confié par Dieu aux soins de l'industriel ; il mériterait d'être maudit par Dieu celui qui ferait l'œuvre du Seigneur par fraude. *Maledictus qui facit opus Domini fraudulenter.* (Jer. XLVIII. v. 10). Dieu pourrait lui dire : Pour moi, je t'avais plantée comme une vigne choisie, comme un franc plant, comment donc es-tu devenue pour moi comme

un plant bâtard, ô vigne étrangère ! *Ego autem te plantavi vineam electam, omne semen verum : quomodo ergo conversa es mihi in pravum, vinea aliena.* (Jer. II. 2). Bientôt se réaliseraient pour cette industrie prévaricatrice les paroles de la sagesse (v. 5) : *Confringentur enim rami inconsummati, et fructus illorum inutiles, et ad nihilum apti.* Leurs branches seront brisées avant d'avoir reçu leur développement, et leurs fruits seront considérés comme inutiles et bons à rien.

Fournir aux consommateurs des produits de mauvaise qualité, c'est pour le Producteur industriel prendre le masque de la charité ; il ressemble à un arbre dont les branches sont inclinées vers la terre, mais dont les fruits d'apparence trompeuse sont nuisibles à la santé ; il n'est plus l'arbre de vie que Dieu demande et qui ne donne que de bons produits : *Fructus Justi lignum vitae.* Les produits du juste sont comme ceux de l'arbre de vie. (Prov. XI. 30).

L'industriel perfide offre un scorpion à un ami qui lui demande un œuf. (S^{t} Luc XI).

A) Que celui donc qui veut être industriel honnête et chrétien veille à bien choisir la matière première et les éléments de ses produits ; qu'il ne fasse pas ces mélanges pernicieux qui altèrent la qualité des produits. Qu'il ne s'asssocie jamais à des sociétés industrielles qui fabriquent des produits ruineux pour le corps ou pour l'âme : nourritures falsifiées, boissons frelatées etc., mauvaise presse... imagerie scandaleuse, etc., que son usine ou son atelier ne soit même pas une officine de produits qui ont perdu leur efficacité providentielle : *omne firmamentum panis contrivit* (Ps. 104, 16). Il a enlevé au pain toute sa vertu fortifiante ; voilà des paroles qui ne doivent jamais pouvoir se dire d'un industriel simplement honnête, à plus forte raison d'un industriel qui se dit chrétien.

B) Qu'il se garde, sous prétexte de progrès ou de concurrence, d'adopter des procédés de falsification ; Dieu se présenterait bientôt à lui comme un terrible inspecteur ; il menace ces industriels trop perfidement ingénieux d'un contrôle plus perspicace que celui des chimistes les plus experts en analyse : *Ego visitabo super malitiam studiorum vestrorum.* (Jer. XXXII, 2). Je vous visiterai pour punir la malice de votre cœur et de vos œuvres, dit le Seigneur.

Demandons à Notre-Dame de l'Usine, en terminant cette

méditation, de répondre aux intentions de Dieu en étant le dispensateur fidèle que la Providence désire trouver dans l'industriel. *Jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur.*

Ave Maria.

Pater Noster.

III. Les avantages et récompenses du bon Producteur Industriel.

Nous avons vu dans les méditations précédentes premièrement la dignité du producteur industriel, deuxièmement ses devoirs ; voyons dans la méditation suivante quels sont les avantages du bon Producteur industriel.

Premier Point : Le bon Producteur obtient les profits d'une bonne affaire.

Deuxième Point : Il a le mérite d'une bonne action.

Troisième Point : Il a la gloire d'une œuvre honorable devant les hommes et devant Dieu.

1er Point. — Bonne production, bonne affaire.

C'est aux bons producteurs que le Seigneur adresse les paroles suivantes : *Agite diligenter, et ero vobiscum in bonis* (II. Par. XIX. 11). Soyez actifs et diligents, et je serai avec vous pour la prospérité de votre industrie.

A) Tout d'abord la Providence divine écarte généralement de la maison du bon producteur les crises et les tempêtes qui font sombrer tant d'entreprises industrielles. *Omnis infirmitas non occurret tibi.* (Eccles. XXXI. 27). Vous ne rencontrerez pas sur votre chemin la triste défaillance. Dieu ne permet pas à l'ennemi de détruire une industrie si providentiellement bienfaisante : *Non succides arbores de quibus vesci potest* (Deus. XX. 19). Vous ne couperez pas les arbres qui portent du fruit dont on peut manger. Ce n'est pas à ces industriels que s'applique la menace du Maître de la vigne (St. Matt. XXI, 41) *Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis qui reddent ei fructum in temporibus suis.* Il fera périr ces misérables, et il louera sa vigne à d'autres vignerons qui lui en rendront les fruits en leur saison.

B) Non seulement le bon Producteur voit s'écarter les fléaux industriels, mais il voit descendre sur ses affaires les bénédictions temporelles dans la mesure où elles lui sont profitables.

Il attire la faveur du public qu'il sert avec dévouement ; une clientèle sérieuse s'attache à sa maison qui est en toute vérité une maison de confiance ; ce sont ses produits qui sont préférés, c'est vers son établissement que les acheteurs se dirigent, en nombre croissant, sinon toujours rapidement du moins sûrement ; l'industriel fidèle en de petites choses est providentiellement établi sur de plus grandes. A la vue de son industrie grandissante, il peut dire à Dieu : *Vinea nostra floruit.* (Cant. II. 15). Notre vigne est toute couverte de fleurs. Dieu l'enrichit dans ses travaux et lui fait recueillir de grands biens. *Honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius.* (Sap. X. 10). A la fin de ses jours l'industriel se repose à l'ombre de son figuier, et Dieu confirme son bonheur en lui disant : *Labores manuum tuarum quia manducabis : beatus es et bene tibi erit.* (Ps. 127, v. 2). En mangeant les fruits du travail de vos mains, vous êtes heureux dès maintenant et vous le serez encore plus tard.

2e Point. — Bonne production, bonne action méritoire.

Remarquons d'abord avec les seules données de la raison et de l'expérience qu'un mauvais ouvrage, qu'une mauvaise production est une action mauvaise et malfaisante : cela s'applique sans exception évidemment aux œuvres immorales produites par l'intelligence humaine telles que les mauvais livres, les mauvais tableaux, etc. ; cela s'applique souvent aussi aux ouvrages d'ordre matériel qui ont des vices de fabrication, de construction, etc. On peut réfléchir ici aux responsabilités qui incombent aux divers industriels : quels malheurs ne sont pas causés parfois par la négligence ou par la fraude de certains producteurs prévaricateurs : mécaniciens, charpentiers, producteurs de produits alimentaires, etc. ; il est des catastrophes subites qui font des victimes sanglantes, il est des empoisonnements plus lents qui couchent des malheureux épuisés sur un lit de souffrance et de mort ; certains industriels pourraient-ils lever la main et jurer à la face du ciel qu'ils ne sont pas coupables de ces meurtres ou de ces blessures : *Manus nostrae non effuderunt sanguinem hunc.* (Deut. XXI. v. 7). Nos mains n'ont pas répandu le sang de ces victimes.

Mais si une mauvaise production est une mauvaise action, une

bonne production est une action méritoire. Cela ressort évidemment des méditations précédentes ; l'industriel fait acte de miséricorde en aidant ses frères voyageurs ici-bas ; suffisamment pourvus du secours des biens temporels par le ministère des industriels, nous pouvons tourner sans inquiètude et avec plus de confiance nos désirs et nos efforts vers les choses éternelles : *ut praesentibus subsidiis sufficienter adjuti, sempiterna fiducialius appetamus* (oraison du Missel). Aussi Dieu n'oubliera pas ce ministère d'amour de l'industriel qui est entré dans le plan divin, et qui, en servant ses frères sert Jésus-Christ lui-même. *Recordabitur Pharao ministerii tui.* (Genes. XL. 13).

L'industriel n'a pas thésaurisé pour lui seul, aussi est-il vraiment riche en Dieu, *dives in Deum.* (S[t] Luc XII. v. 21). Il a amassé une immense moisson de mérites, en ne rabaissant pas sa fonction à l'acquisition exclusive de l'or ; *post aurum non abiit, probatus est in illo et perfectus est ;* l'épreuve redoutable de l'or ne l'a point fait chanceler, il est parfait, à lui sera la gloire éternelle, *erit illa gloria aeterna.* (Eccles. XXXI. v. 8). Au jour du jugement Jésus lui donnera la couronne de justice ; il dira aux industriels chrétiens : Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans demeure, et vous m'avez recueilli ; j'étais nu, et vous m'avez couvert ; j'étais malade, et vous m'avez visité, etc. (S. Matt. c. XXV, 34). La moindre des industries qui profite au moindre des enfants de Jésus-Christ mérite ces éloges et ces récompenses, si elle est entrée dans les vues providentielles de Dieu ; ce que vous avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait, dira Jésus-Christ en récompensant le bon industriel. (S[t] Matt. c. XXV).

3[e] Point. — Bonne production, action honorable.

Que le bon Producteur acquière dès cette vie parmi ses concitoyens une considération glorieuse pour lui et pour sa famille, c'est ce que nous voyons souvent. *Hominem velocem vidisti in opere suo? Coram regibus stabit.* (Prov. XXII. 29). Vous avez vu un homme actif et diligent dans son travail, vous le verrez bientôt honoré par les puissants de la terre.

Mais considérons surtout comment Dieu honore le bon Produc-

teur : Dieu glorifie le Producteur lui-même, il glorifie son activité, il glorifie son ouvrage et ses produits.

A) Le Producteur a coopéré avec Dieu dans l'exercice de sa puissance et de sa bonté, Dieu l'appellera à partager sa gloire. Sans doute il n'est point permis à la hache de se glorifier aux dépens de l'ouvrier qui la manie. *Numquid gloriabitur securis ?* (Isa. XVIII. 15) mais Dieu a voulu qu'un reflet de sa propre gloire illuminât l'instrument qui a coopéré à ses desseins de miséricorde envers les hommes ; le Producteur doit dire d'abord : *ego gloriam meam non quæro* (Joan. VIII. 50), je ne cherche pas ma gloire ; mais il peut ajouter avec confiance : *est qui quærat et judicet*, il y a quelqu'un qui la cherchera et qui jugera.

B) Dieu glorifie l'activité et le travail. En demandant à Adam, au roi de la création, de travailler au Paradis terrestre, Dieu avait montré son estime du travail. Lorsque l'homme eut péché, Dieu ajouta la peine, mais il n'enleva pas la gloire au travail ; en nous rendant le travail plus nécessaire, il nous a châtié avec de la gloire ; en considérant surtout Jésus travaillant nous verrons que la gloire du travail a même augmenté depuis le Paradis terrestre : *Pœnam vestivit honore,* a dit Sédulius, Jésus-Christ a revêtu de gloire la peine du travail.

Les siècles de foi comprenaient admirablement cette grandeur du travail ; les instruments du travail avaient un caractère quasi sacramentel ; ils figuraient sur le blason des corporations, etc. — Si Bayard baisait avec respect et amour l'épée qui avait servi à défendre sa patrie, si Jeanne d'Arc chérissait le glorieux étendard qui avait été à la peine, les travailleurs chrétiens, patrons et ouvriers, étaient fiers des outils de leur métier ; ces outils, ils les mettaient entre les mains des saints protecteurs de la corporation ; on vit des travailleurs au lit de mort, après avoir embrassé le Crucifix, demander à baiser leurs outils, instruments de leur sanctification et de leur gloire future.

C) Les ouvrages des bons Producteurs sont glorifiés.

Les paroles de l'Écriture Sainte se réalisent souvent dès ici-bas : *omne opus electum justificabitur, et qui illud operatur, honorificabitua in illo.* (Eccle. XIV. 21). Tout travail de qualité sera approuvé, et celui qui l'aura produit sera honoré. On sait quel prix les hommes

attachent aux produits d'excellente qualité, et quelle estime ils professent pour les chefs-d'œuvres de l'industrie.

Mais c'est surtout devant Dieu que ces travaux sont glorieux. La Sagesse nous dit : *Bonorum operum gloriosus est fructus* (III, 15). Le fruit des œuvres, des productions de bonne qualité est une source de gloire. Ces œuvres font de nous des imitateurs de Dieu : *Et vidit Deus quod esset bonum* (Genes. I. v. 10). Les œuvres de Dieu sont pleines de sa gloire parce qu'elles sont parfaites. Nous imitons Jésus à Nazareth dont l'Évangile nous dit : *Bene omnia fecit,* Il a bien fait toute chose. Nous imitons Marie, notre Mère, Notre-Dame de l'Atelier et de l'Usine, qui, ainsi que la femme forte dont parle l'Écriture (Pr. XXXI. 2), sut travailler avec courage et faire pour son époux, pour ses serviteurs, pour elle-même des ouvrages de qualité supérieure.

Ave Maria. Pater Noster.

L. Le Patron considéré comme commerçant. (1)

DEUX POINTS DANS CETTE MÉDITATION :

1er Point. — *La dignité et la mission providentielle des Commerçants.*

2e Point. — *Les Devoirs des Commerçants.*

1er Point. — *La dignité et la mission des commerçants.*

a) Les commerçants sont des instruments dont la Providence se sert pour agrandir le festin de la création. Saint Jean Chrysostôme nous fournit cette première raison de la dignité du commerce : « De « peur que la distance des lieux ne séparât les hommes, Dieu a éten- « du la mer autour des terres comme un chemin plus court, afin de « faire de ce monde une seule maison, de rendre faciles et fréquentes « nos relations et ces échanges réciproques, qui mettent à la disposi- « tion de tous les richesses de chaque contrée. Ainsi, l'univers devient « comme une table richement servie autour de laquelle prend place « chaque convive, et il suffit de tendre la main pour recevoir le tribut « de l'affection » (2).

Voilà l'œuvre de Dieu, mais elle resterait incomplète, elle ne pourrait parfaire ce banquet des nations, si le commerçant ne venait

(1) Dans les méditations précédentes nous avons considéré le Patron comme Supérieur d'ouvriers, comme Propriétaire, comme Producteur ; nous croyons utile d'ajouter une méditation sur le Patron considéré comme commerçant ; il y a dans ce titre qui convient à bon nombre de patrons une source nouvelle de devoirs qui doivent attirer leur attention.

Nous ne ferons pas de cette méditation un traité complet des devoirs des commerçants ; nous leur demandons de réfléchir sur quelques-uns de leurs devoirs principaux. Nous donnons à notre méditation la forme que l'auteur des exercices spirituels préfère en nous bornant à un court développement de la matière de méditation : ***adjectâ solum brevi declaratiunculâ*** (2e annot). Une méditation n'est pas un exposé de doctrine ; elle suppose la doctrine connue et ne fait que la rappeler. Ceux qui désireraient des développements plus complets les trouveront dans les traités spéciaux d'économie sociale, dans les ouvrages des théologiens moralistes, etc.

(2) Saint Jean Chrysostôme *De compunctione*, n° 5. t. I. p. 182 cité par Mgr Landriot. Discours prononcé à La Rochelle, 6 sept. 1857.

comme un serviteur fidèle passer les mets d'un convive à l'autre, C'est là son rôle...

Pour mieux comprendre la dignité du commerçant, arrêtons nos pensées non point sur les abus que l'homme fait des dons que le commerce lui apporte de la part de Dieu, mais considérons ces dons comme des secours fournis par la Providence, afin de nous aider à atteindre notre fin surnaturelle.

Sans aucun doute, le royaume de Dieu n'est pas la nourriture matérielle : *Regnum Dei non est esca et potus*. (Rom. c. XIV. v. 17), mais cette nourriture aide nos frères à remplir leur mission ; par suite on peut appliquer au commerce qui apporte au chrétien des secours dont l'usage est requis pour la vertu (1) les paroles mêmes que l'apôtre prononçait en parlant de l'aumône : *cette dispensation faite par votre ministère ne supplée pas seulement aux besoins des saints, mais produit avec abondance un grand nombre d'actions de grâces envers le Seigneur. Ministerium hujus officii non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed abundat per multas gratiarum actiones in Domino* (II. Cor. X. 12).

L'histoire prouve que l'Église a favorisé de mille manières le commerce des peuples ; elle est toujours disposée à sanctifier par ses bénédictions les instruments et les lieux qui servent au commerce : les navires, les ponts, les marchés, les chemins de fer, etc.

b) Les commerçants sont des instruments dont la Providence se sert pour réaliser dans la famille humaine une plus vaste application de la charité. Il le faut avouer, les commerçants ne songent guère à ce but providentiel de leurs travaux ; ils s'agitent poussés par d'autres mobiles, mais Dieu les mène, comme avant les temps apostoliques des premiers siècles de l'Église, il menait les Romains ; par les relations commerciales, le monde devient de plus en plus praticable, les barrières tombent, et les apôtres modernes peuvent répéter en faisant l'éloge des commerçants les paroles que saint Irénée disait des Romains : « Par eux le monde a la paix, et nous pouvons sans crainte voyager sur la terre et sur l'eau, partout où il nous plaît. *Mundus*

(1) *Quarum usus est necessarius ad actum virtutis*, Saint Thomas. *De regimine principum* cité dans l'Encyclique. *De conditione opificum*.

habet pacem per eos, et nos sine timore in viis ambulamus et navigamus quocumque voluerimus. (Liv. IV. c. XXX).

Non seulement le commerce renverse les obstacles et prépare la voie aux apôtres de l'Évangile de la charité, mais en rapprochant les nations par des intérêts communs, en universalisant l'échange des choses de la vie matérielle, il symbolise et même il prépare l'échange et le don des biens de la vie spirituelle.

On comprend dès lors la sympathie dont le poursuit l'Église de Dieu qui, en sa qualité de catholique, a reçu la mission d'universaliser le règne de la charité (1).

c) Le commerce peut être considéré comme un des moyens dont Dieu se sert pour préparer une unification plus ou moins grande du monde entier ; des âmes généreuses prévoient un temps où de tous les points de la terre des hommes qui jusque là étaient restés loin de l'Église, se tourneront avec amour vers le Souverain Pontife et lui diront : O très saint Père, ô notre unique Pasteur, bénissez-nous, bénissez tous vos agneaux, nous sommes tous de votre bergerie. *Fiet unum ovile, et unus Pastor.* (Saint Jean X.)

Si jamais en quelque degré se réalise cette union des esprits et des cœurs sous la direction du Chef de l'Église, on peut le dire sans hésitation, le commerce aura été un des agents qui auront préparé la réalisation des vœux du divin Maître.

Que sous l'impression de si hautes pensées, le commerçant relève de temps en temps les yeux en les détachant du seul spectacle de la matière ; qu'il considère le plan divin, et qu'au milieu de la variété des agitations de sa vie, il ne se laisse pas absorber par les préoccupations des intérêts de l'égoïsme et de l'avarice.

---

(1) *Lettre pastorale sur l'Église et la civilisation* par le Cardinal Joachim Pecci. (Sa Sainteté Léon XIII).

Voir aussi Périn. *De la richesse dans les sociétés chrétiennes.* Voir le chapitre où il parle des bienfaits de l'échange.

2e Point. — *Les devoirs du Commerçant.*

Nous les diviserons :

A. EN DEVOIRS ENVERS SOI-MÊME.

B. EN DEVOIRS ENVERS LES CLIENTS.

C. EN DEVOIRS ENVERS LES CONFRÈRES.

A. — Devoirs du commerçant envers soi-même. — Les principaux sont :

a) *La pureté d'intention ;*

b) *La modération dans les désirs ;*

c) *La modestie dans le succès et la modération dans l'insuccès.*

a) *Pureté d'intention.* — Sans la pureté d'intention, les commerçants trouveront dans leur négoce beaucoup de tentations auxquelles ils succomberont : le devoir, la justice, la charité, etc., seront sacrifiés à des vues d'égoïsme, d'intérêt, de plaisir... En tous cas leur activité sera stérile pour le ciel, et quelles que soient leurs richesses en ce monde, ils se trouveront dénués de tout bien dans l'autre.

Avec la pureté d'intention, ils attireront les bénédictions du ciel sur leurs opérations commerciales, et si pour quelque raison providentielle, ces opérations ne réussissaient pas au point de vue temporel, elles seraient toujours de bonnes affaires pour l'éternité. La pureté d'intention est la pierre philosophale de tout chrétien, quelles que soient les occupations auxquelles il s'adonne, en se soumettant aux dispositions de la Providence.

Le commerce que j'exerce n'est pas, si je le veux, un obstacle au salut, mais un moyen de l'obtenir. « Joseph, dit un ancien auteur, fut « le plus célèbre marchand de blé qui ait jamais été. Il n'y a donc « aucune espèce de travail qui puisse nous empêcher de servir par « préférence le Seigneur suivant notre condition, et celle des négo- « ciants n'en est pas plus exemptée que les autres. Or, pour cela, il « faut premièrement qu'ils entrent dans les desseins de Dieu qui est « l'auteur de leur être et de leur état. Il faut qu'ils aient principale- « ment pour motif de le glorifier par leur soumission, par leur atta- « chement, par leur amour. Il faut qu'ils cherchent en toutes choses « à lui plaire, en faisant sa volonté, et en se conformant à l'ordre de « sa Providence, tant pour le bien commun de la République dont ils « sont membres et citoyens, que pour le bien particulier d'une famille

« dont il les a faits les économes et les chefs. Il faut qu'ils rapportent « à cette fin surnaturelle tout le bien et le mal de leur profession, tous « les événements, les prospérités, les pertes, les sollicitudes, les cha- « grins et toutes les peines inséparables de leur condition » (1).

b) *Modération dans le soin d'acquérir la richesse.* — L'expérience a prouvé la vérité de l'oracle de l'Esprit Saint : Quiconque veut devenir riche, tombe dans les pièges du démon, et s'engage en mille désirs non seulement vains mais pernicieux qui le précipitent enfin dans l'abîme de perdition. *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia, et nociva, quae mergunt homines in interitum.* (I Tim., VI, 9).

Notre Seigneur a multiplié ses avis pour nous préserver de ces graves dangers :

Attendite vobis, ne forte graventur corda vestra... curis hujus vitæ (S[t] Luc, XXI). Prenez garde de ne pas laisser appesantir votre âme par les soins de cette vie.

Quid enim prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ? (S[t] Matth. XVI). A quoi sert de gagner l'univers, si votre âme souffre quelque dommage ?

Rappelez-vous ce riche de l'Évangile qui faisait les plus beaux projets d'ambition et d'avarice ; au moment où il songeait à agrandir ses greniers, il lui fallut tout quitter et paraître devant Dieu (S[t] Luc. XII. 21), etc., etc.

Gérons nos intérêts matériels du commerce avec un tel détachement que jamais ils ne nous fassent perdre les biens éternels : *Sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna.* (Or. Dom. III post Pentec.), — N'oublions jamais la grande affaire du salut de l'âme. Puissions-nous ressembler à ce négociant modèle dont le divin

(1) Carrelet. V. Orateurs sacrés de Migne, t. 97. *Sermon sur les devoirs et les abus du commerce.*

L'heureuse application que Carrelet fait ici de l'Écriture Sainte montre qu'en procédant avec une ingénieuse sagacité, unie à une respectueuse discrétion, on pourrait trouver dans nos Saints Livres les éléments d'une Économique tirée de l'Écriture Sainte, ainsi que le P. Menochio et Bossuet y ont trouvé les éléments d'une *Politique d'après l'Écriture Sainte,* Bossuet dit en parlant de l'Écriture Sainte : « Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire donner des décisions à tous les états. » Voir page 3. Dédicace à Monseigneur le Dauphin.

Maître nous parle. (S[t] Matt. c. XIII). Ce judicieux commerçant ne désirait, ne recherchait que de belles et bonnes pierres précieuses et il sut vendre tout ce qu'il avait pour acheter la perle précieuse par excellence : la félicité éternelle : *Inventâ unâ pretiosâ margaritâ, abiit et vendidit omnia quæ habuit et emit eam.*

c) *La modestie dans le succès et la résignation dans l'insuccès.* Ordonne à ceux qui sont riches des richesses de ce siècle de ne pas s'enorgueillir, écrivait saint Paul à son disciple Timothée. *Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere* (I. Timo. VI. 17). C'est un ordre exprès que Timothée doit formuler en proscrivant l'orgueil de la richesse ; à l'accent de l'apôtre saint Paul, on comprend qu'il redoute vivement ce danger de la fortune. Se croire supérieur à ses frères, ne pas s'humilier devant Dieu, par suite exposer son salut, voilà où mènent les richesses, si l'on ne veille sur son cœur. Parfois même dès cette vie l'orgueil attire des châtiments redoutables sur les maisons les plus opulentes ; le prophète Ezéchiel en rapporte un terrible exemple : (C. XXVII et XXVIII) il décrit d'abord longuement la prospérité commerciale de Tyr, en devenant riches, ses marchands deviennent orgueilleux et Tyr est détruite en punition de cet orgueil : *eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei... in terram projeci te... nihili factus es et non eris in perpetuum.* Parce que tu t'es fait comme un cœur de Dieu... je t'ai jetée à terre... tu as été réduite à néant... et jamais plus tu ne te releveras de tes ruines.

Résignation dans l'insuccès. — Cette vertu ne s'impose-t-elle pas souvent aux commerçants au milieu des fluctuations des affaires ? Il leur est bon de se rappeler, quand des pertes graves viennent ébranler la situation de leur maison, les paroles résignées du patriarche Job ; *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum.* Le Seigneur m'avait donné ces biens, il me les a repris, que son saint nom soit béni !

Le commerçant chrétien ne se laissera pas aller aux plaintes et aux murmures contre la Providence qui l'éprouve ; mais il se soumettra, il adressera des prières au bon Maître, il lui exposera ses besoins, et il se remettra à l'œuvre ; après la stérilité d'une nuit de travail, les apôtres ne se découragèrent pas, sur l'ordre de Jésus ils jetèrent de nouveau leurs filets, et leur confiance courageuse fut récompensée par une pêche merveilleusement abondante ; il en sera de même de

ceux qui auront recours au divin Maître ; leur confiance ne sera pas trompée ; si sa bonté juge que les biens qu'ils ont perdus sont utiles à leur salut, ces biens leur seront rendus.

B. Devoirs des Commerçants envers leurs Clients.

a) *Devoirs de charité* — b) *Devoirs de loyauté* — c) *Devoirs de justice.*

a) *Devoirs de charité.* — Les siècles chrétiens avaient donné à l'acheteur le beau nom de client ; c'était un frère qui, en retour de la confiance qu'il témoignait en demandant une marchandise c'est-à-dire un secours providentiel, et en offrant en retour semblable service par le prix qu'il présentait, recevait l'assurance qu'il serait servi et protégé.

Ce sentiment chrétien se retrouve encore aujourd'hui assez souvent dans les relations des clients avec les membres des professions libérales ; mais en affaires commerciales ne s'est-on pas éloigné des sentiments qui jadis unissaient les marchands à leur clientèle ? L'amour exclusif du gain matériel n'a-t-il pas diminué cette bienveillance mutuelle ? Ceux même qui respectent scrupuleusement les droits stricts d'autrui n'oublient-ils pas trop les sentiments de fraternelle sympathie qui devraient accompagner le libre échange des services mutuels organisé dans les relations commerciales par la Providence paternelle de Dieu ?

b) *Devoirs de loyauté.* — Il semble à certains commerçants qu'ils soient dispensés d'observer les règles de la loyauté vis-à-vis des clients : affiches charlatanesques, annonces et réclames mensongères leur paraissent être des moyens d'attraction de tout point légitimes pour appeler l'acheteur.

Il y a sans nul doute une publicité louable, et peut-être certains commerçants chrétiens ne l'emploient-ils pas suffisamment — mais il y a aussi une réclame commerciale qui spécule sur la crédulité publique ; n'a-t-on pas poussé trop loin de nos jours l'étude et la pratique de la déloyauté mise en affiches sur les murailles de nos villes ? *Ut inique agerent laboraverunt. Habitatio tua in medio doli.* (Jer. IX. 5. 6.) Si dans le contrat même, on observe les lois de la justice, ne se croit-on pas trop facilement autorisé par l'usage général à obéir à une prétendue nécessité du mensonge.

Saint Augustin proteste contre ces fautes que des commerçants affirment être nécessaires ; il fait parler ainsi un marchand chrétien : « Le danger de ma profession est attaché à ma personne et à ma « cupidité, et non à ma profession de marchand, car si je voulais, je « pourrais faire mon commerce sans tomber dans les défauts où « tombent ordinairement les négociants ; je suis moi-même l'auteur « de mon péché, et j'aurais tort de l'imputer à mon commerce ; par « exemple, si je mens en vendant pour surprendre l'acheteur, c'est « donc moi qui mens, et non mon commerce » (1).

Saint Hilaire dit que cette déloyauté dessèche dans une maison, jusque là honnête et chrétienne, les sources de la foi comme celles de l'honneur. « Il en faut donc préserver sa pensée, sa volonté et ses « opérations, dit ce saint Evêque, parce que ceux qui se laissent « aller aux opérations obliques et équivoques, touchent déjà de près « à ceux qui commettent l'iniquité. *Ab his ergo mens, voluntas, stu-* « *dium solvendum est : quia declinantes ad obligationes adducentur* « *cum operantibus iuiquitatem.* » (2)

3° La charité, la justice légale, et la justice commutative, l'une ou l'autre de ces vertus, ou l'une et l'autre de ces vertus peuvent être blessées lorsqu'un commerçant trouble la sincérité des cours, soit en se livrant à des jeux financiers de spéculation qui faussent les prix naturels ; soit en jetant sur le marché des quantités énormes de marchandises pour obtenir une baisse dans laquelle ses concurrents devront succomber ; soit en raréfiant au contraire la circulation des marchandises pour produire des hausses factices dont il bénéficiera aux dépens de ses confrères ou des clients. Que les grands spéculateurs s'examinent ici sur leur degré de culpabilité, sur les vertus contre lesquelles ils auraient pu pécher, et qu'ils se demandent si dans leurs manœuvres commerciales ils n'ont pas lésé la stricte justice.

Qu'ils interrogent leur vie passée, si surtout ils se sont laissé

(1) Saint Augustin cité au mot *Commerce* dans le Dictionnaire des Bienfaits et des Beautés du Christianisme, Encyclopédie de Migne.

(2) Cité par Mgr. Pie. Discours pour la bénédiction du marché Saint-Hilaire, 1859.

entraîner à blesser la justice dans des accaparements ou des monopoles *injustes* (1). S'ils avaient eu ce malheur, soit en agissant individuellement, soit en formant certaines confédérations, qu'ils méditent les terribles menaces et les châtiments exemplaires que les auteurs sacrés de nos livres saints ont consignés en termes d'une vigueur effrayante.

Malheur à vous, s'écrie le prophète Isaïe (v, 8) malheur à vous qui par une ambition insatiable joignez maison à maison, et qui ajoutez les terres aux terres jusqu'à ce qu'enfin le lieu vous manque. Serez-vous donc les seuls qui habiterez sur la terre ? *Væ vobis qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis usque ad terminum loci ; numquid habitabitis soli in medio terræ ?* (2)

Le livre des *Proverbes* (I, v. 11 et 14) conseille vivement aux enfants de Dieu d'éviter tout *consortium* d'intérêts où l'on est amené à blesser la justice. Un auteur du 18e siècle en donne ce commentaire suggestif : « S'ils vous disent : Joignez-vous à nous et entendez-nous : *Si « dixerint, veni nobiscum ;* faisons bourse commune et n'ayons tous « qu'un même intérêt, *sortem mitte nosbiscum, marsupium unum sit « omnium nostrum ;* c'est le bon secret pour faire sûrement nos affai- « res, et pour emplir nos maisons des dépouilles des autres : *Imple- « bimus domos nostras spoliis ;* mon fils, ne vous laissez point sé-

(1) C'est à dessein que nous soulignons ce mot injuste ; on le sait, il y a divers genres de monopoles que les juristes et les théologiens moralistes énumèrent ; il est des monopoles *légaux,* autorisés par la loi : tels étaient les monopoles de certaines corporations au moyen-âge ; moyennant certaines conditions elles avaient obtenu la propriété exclusive du métier ; tels sont encore de nos jours les monopoles des chemins de fer, le monopole de la Banque de France. Il est des monopoles simplement illicites qui blessent la charité ou la justice légale. Il en est aussi des monopoles injustes, formés par ceux qui par des conventions iniques s'entendent pour faire sombrer les maisons de leur concurrents en employant des moyens frauduleux, et pour vendre les marchandises au delà de ce que les théologiens appellent le *pretium summum.* (Voir St Alph. de Liguori. Theologia moralis.) Les commerçants liront avec utilité dans l'ouvrage de M. Claudio Janet : *Le Capital, la spéculation et la finance au XIXe siècle,* les chapitres VI : La morale dans le commerce et l'industrie ; VII : Les spéculations commerciales ; VIII : Les accaparements commerciaux et les syndicats industriels.

(2) Bourdaloue dans son sermon *sur les richesses* (Jeudi, 2me sem. de carême), développe ce texte avec une mordante énergie.

« duire par cet appât, et prenez garde de marcher avec eux dans la « voie de la perdition : *Fili mi, ne ambules cum eis ;* car il est bien « à craindre que leur concert ne tende à l'iniquité, et que leurs pieds « ne courent à leur perte. *Pedes enim illorum ad malum currunt.* « Je suis peiné de le dire : ils machinent des inventions nouvelles et des « fraudes présumées au grand péril de leurs âmes. *Et moliuntur « fraudes contra animam suam.* (1)

c) *Devoirs de justice.* — Il serait trop long de rappeler ici toutes les fautes que l'on peut commettre contre la justice dans les relations commerciales ; que chacun s'examine de temps en temps pour éviter l'illusion dans laquelle en pareille matière tombent facilement ceux qui ne songent qu'à vendre cher et acheter à vil prix, comme le dit saint Augustin : *vili velle emere et caro vendere.* (De Trinit. XII. 3) Qu'au besoin il consulte son Directeur, et que jamais il ne se contente au saint tribunal de s'accuser des fautes de sa vie privée, en laissant de côté l'accusation des péchés de sa vie de commerçant. Un confesseur disait à un royal pénitent : *Dixisti peccata Caroli, nunc dic peccata Cæsaris.* Vous avez déclaré les péchés de l'homme, confessez maintenant ceux de l'empereur.

Ne pourrait-on pas dire à certains négociants qui se présentent pour recevoir l'absolution de leurs péchés : Vous avez fort bien déclaré les péchés du chrétien, du père de famille, déclarez maintenant ceux du commerçant.

Voici quelques textes tirés de l'Écriture Sainte qu'il sera bon de méditer, pour comprendre combien Dieu déteste les péchés d'injustice dans le commerce :

Malheur à vous qui élevez votre maison sur l'injustice : *Væ cui ædificat domum suam in injustitiâ.* Ainsi parle le prophète Jérémie (XXII. 15).

Malheur à vous qui commettez des rapines, à votre tour vous serez victime de l'injustice. *Væ cui prædaris, nonne et ipse prædaberis ?* ajoute le prophète Isaïe. (XXXIII, 1).

La balance trompeuse est en abomination devant le Seigneur. *Statera dolosa, abominatio est apud Dominum.* (Prov. XI).

(1) Carrelet. Orateurs sacrés de Migne. t. 97. ***Sermon sur les devoirs et les abus du commerce.***

Au Deutéronome nous lisons (c. XXV. v. 13-16) : Vous n'aurez point en réserve plusieurs poids, l'un plus fort et l'autre plus faible, et il n'y aura point dans votre maison une mesure plus grande et une plus petite. Vous n'aurez qu'un poids juste et véritable, et il n'y aura chez vous qu'une mesure qui sera la véritable, et toujours la même, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur Dieu vous a donnée. Car le Seigneur votre Dieu a en abomination celui qui fait ces choses, et il a horreur de toute injustice.

On pourrait citer plusieurs textes du Nouveau Testament qui doivent faire trembler ceux qui sont tentés de manquer à leurs devoirs de justice envers leurs clients ; bornons-nous à un texte de l'apôtre saint Paul : *Ne quis supergrediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum quia vindex est Dominus de his omnibus* (I Thes. IV. v. 6). Que personne ne cherche à surprendre son frère dans les affaires ; Dieu est le vengeur de toutes ces fourberies.

Nota. — Le commerçant peut blesser la justice envers ses clients par les monopoles *injustes ;* mais comme dans ce cas il blesse aussi la justice vis-à-vis de ses confrères, nous en reparlerons dans le paragraphe suivant.

C. — Devoirs des Commerçants envers leurs Confrères.

Nous méditerons d'abord sur les principaux défauts qu'ils doivent éviter, ensuite sur les devoirs de charité et d'union qu'ils doivent observer.

a) *Défauts à éviter.*

1. Un commerçant chrétien veillera à ne pas laisser entrer dans son cœur des sentiments de jalousie. L'Ecclésiaste disait déjà : *Contemplatus sum omnes labores hominum et industrias adnimadverti patere invidiæ proximi* (Eccl. IV. 4). J'ai considéré les travaux des hommes et j'ai remarqué que leur industrie les expose à l'envie des autres. Il est des hommes jaloux qui pleurent la prospérité d'un voisin et triomphent du désastre qui l'accable ; qui ne semblent nés que pour être le fléau de leurs frères ; pour s'acharner, selon l'expression du Sage, contre l'heureuse industrie qui recueille au centuple le fruit de ses économies, de ses travaux et de ses veilles.

2. Il faut éviter toute déloyauté dans la concurrence. Sans doute une concurrence loyale est permise ; on ne peut exiger du commerçant qu'il imite le désintéressement d'Abraham, lorsqu'il disait à

Loth : (Gene. XIII. 8. 9) *Qu'il n'y ait point de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères. Vous voyez devant vous toute la terre ; retirez-vous, je vous prie, d'auprès de moi ; si vous allez à gauche, je prendrai la droite, si vous choisissez la droite, je prendrai la gauche.* Ce sont là des sentiments plus admirables qu'imitables dans la carrière commerciale.

Mais ne pourrait-on pas au moins ne pas léser leur réputation et leurs droits ; hélas ! s'il est encore un bon nombre de commerçants qui sont des modèles de loyauté et de bienveillance pour leurs confrères, n'y en a-t-il pas que l'âpreté de la concurrence entraîne à blesser la vérité, la charité et parfois même la justice ? N'y a-t-il pas certains genres de commerce surtout où chacun doit se garder de son frère, parce que le frère ne songe qu'à supplanter son frère ? *Unusquisque se a proximo suo custodiat, et in omni fratre suo non habeat fiduciam, quia omnis frater supplantans supplantabit.* (Jer. IV. 4).

On décrie habilement son confrère, on déprécie sa marchandise, on attire ses clients par des manœuvres d'une probité douteuse ; et par les faux bruits que l'on fait circuler sur une maison rivale, on lui enlève la confiance dont elle jouissait jusqu'alors près du public ou le crédit dont elle a besoin près des producteurs ou des banquiers.

Les commentateurs de l'Écriture pourraient nous rappeler aussi l'histoire de Naboth. Bossuet la donne à méditer au Dauphin dans sa *Politique Sacrée*. (1) Cette histoire est malheureusement encore instructive de nos jours. Le Seigneur ne pourrait-il pas envoyer son prophète menaçant à certains accapareurs qui ont forcé des confrères *inférieurs en ressources à disparaître en leur cédant leur maison ?* Le prophète ne pourrait-il pas répéter les paroles qu'il adressa au roi Achab : *Occidisti, insuper et possedisti* (III Reg. c XXI. v. 19) Vous avez tué l'innocent, et vous vous êtes emparé de son bien. N'est-ce pas un meurtre que de faire mourir un concurrent par le chagrin ? N'est-ce pas un vol que d'employer des moyens injustes pour s'emparer de son bien commercial ? Et n'est-il aucun grand commerçant à notre époque de concurrence acharnée, qui ne soit troublé à bon droit en lisant l'histoire de la vigne de Naboth ?

(1) Voir aussi le P. Menochio dans son excellent livre : *Hieropoliticon sive Institutiones politicæ e sacris Scripturis depromptæ* Coloniæ Agrippinæ 1626.

a) *Charité et union à promouvoir entre confrères.*

Les avantages de cette union entre confrères sont nombreux, soit au point de vue professionnel, soit au point de vue moral et religieux.

1. Au point de vue professionnel. Les commerçants ont des intérêts communs ; ces intérêts doivent être défendus contre la puissance tyrannique de la spéculation financière ; contre certaines mesures administratives ou autres qui peuvent leur être dommageables ; ils doivent être protegés contre des concurrents qui par des procédés injustes viendraient nuire à tous leurs autres confrères. Comment ces intérêts seront-ils défendus et protégés, s'il n'y a pas d'union entre les membres de la profession ? Que de dangers écartés, que de pertes évitées, que de ruines même à tout jamais éloignées par des mesures d'ensemble prises par des unions commerciales, ou par des délégués agissant au nom d'une association professionnelle ! Les mots de nos anciens sont encore vrais : *Vincit concordia fratrum,* Victoire à la concorde des frères.

Au point de vue professionnel encore, l'union qui règne dans la même branche de commerce, ne permet-elle pas de soutenir un confrère malheureux dans des moments de crise commerciale ? Telle place de commerce a perdu son crédit, parce que des commerçants qui ne réussissaient pas dans leurs affaires n'ont pas été soutenus par leurs confrères assez aveugles pour ne pas comprendre la solidarité des intérêts de la profession. Les paroles de Notre-Seigneur ont ici une application nouvelle : *Omne regnum divisum desolabitur.* (S. Luc. XI. 17.) Tout royaume divisé sera désolé.

b) Au point de vue moral et religieux. Si l'union existe, que de péchés de pensée, de parole et d'action seront évités ! La charité, la loyauté, la justice scrupuleusement respectées rendront la profession honorable devant Dieu et devant les hommes. Au lieu du spectacle de la lutte acharnée où les vaincus sont impitoyablement écrasés, on aura le spectacle d'une émulation fraternelle de chrétiens qui se dévouent à servir le public.

Il sera plus facile aussi de fonder des institutions charitables au bénéfice des employés subalternes et des ouvriers occupés dans la profession, de prendre des mesures communes pour assurer le repos du dimanche, pour célébrer des fêtes chrétiennes et professionnelles qui attireront les bénédictions du ciel sur les affaires temporelles et

spirituelles des commerçants ; en réalisant même dans la sphère commerciale le vœu suprême du Cœur de Jésus, *sint unum,* on aura préparé pour la gloire de Dieu et pour son propre bonheur l'avènement du règne de Dieu si souvent demandé dans nos prières : que votre règne arrive. *Adveniat regnum tuum !*

Pater noster.

M. Le patron comme directeur d'ouvriers. (1)

LE CENTENIER

(S. Math., VIII. — S. Luc., VII.)

Origine, exercice et triomphe de l'autorité chez un patron chrétien.

Jésus, après le discours de la montagne, était descendu et venait d'entrer à Capharnaüm, quand des hommes se présentent à lui de la part d'un centenier dont le serviteur était malade à la mort, et ils sollicitent avec instance sa guérison. On sait ce qui arriva. Étudions d'abord les paroles que l'humble centenier met sur les lèvres de ses messagers. Nous y trouverons : 1° L'origine de l'autorité ; 2° son exercice ; 3° son triomphe.

I. Origine de l'autorité. — *Ego homo sum sub potestate constitutus habens sub me milites :* Je suis un homme constitué en puissance, ayant des soldats sous mes ordres. Constitué par qui ? Non par le choix de mes inférieurs, mais par la volonté de Dieu même : *omnis potestas a Deo...* — Cette volonté divine se manifeste : 1° Par la nature même des choses ; toute supériorité de talent, de fortune, d'intelligence, etc., « est en nous, dit saint Thomas, quelque chose de divin, *divinum quiddam in nobis* », dont les autres doivent bénéficier, mais dont ils ne peuvent profiter sans accepter en quelque mesure notre autorité... ; 2° par la vertu du contrat de louage qui existe entre le patron et son ouvrier ; ce contrat donne au patron des droits en même temps qu'il lui impose des devoirs... ; 3° par les déclarations formelles de Dieu lui-même : « Les maîtres doivent rendre compte à Dieu de l'âme de leurs serviteurs ; *ipsi pervigilant quasi Deo rationem de animabus vestris reddituri ;* mais par là même il faut qu'ils aient autorité pour se faire obéir, sans quoi ils seraient impuissants à remplir leur fonction et à réaliser le plan divin.

Au fond, leur autorité est une extension de l'autorité paternelle, et une délégation de l'autorité même de Jésus-Christ.

II. Exercice de cette autorité. — « Je dis à celui-ci : va, il

(1) Le R. P. V. Alet dans une retraite de patrons chrétiens se plaça surtout à ce point de vue dans trois conférences de l'après-midi : il leur résuma ses instructions en trois feuilles que nous reproduisons ci-après.

va ; et à cet autre : viens, il vient ; et à mon serviteur : fais cela, il le fait. » *Simplicité :* rien de hautain ni d'impérieux... *Précision :* rien de vague, ni d'équivoque... *Fermeté* devant ceux à qui l'on commande ; point d'hésitation, point de faiblesse, il faut obtenir l'exécution et qu'un ordre donné ne le soit pas en vain.

En même temps, *humilité* profonde devant Dieu, au nom de qui l'on commande. Cette humilité éclate ici en ce que le centenier se croit indigne d'aller en personne à la rencontre du divin Maître, et bien plus indigne encore de le recevoir sous son toit.

Enfin, *foi ferme et confiante* en la toute-puissance, en la toute bonté aussi de celui à qui l'on s'adresse et qu'on a l'honneur de représenter auprès des hommes. Cette foi, surtout chez un païen, ravit Notre Seigneur, qui déclare n'en avoir pas trouvé de pareille en Israël : *Non inveni tantam fidem in Israël.*

III. Triomphe de l'autorité. — Le triomphe est double : le patron est obéi de ses ouvriers, et Dieu lui-même semble lui obéir en se mettant à son service. Mais comment cet admirable résultat est-il obtenu ? 1° *Par le recours du Patron à Jésus-Christ,* surtout dans les circonstances extraordinaires ; recours empressé, humble, confiant... ; 2° *par l'intervention pressante* des amis du Patron, dont il a gagné le cœur par ses bienfaits, par la construction d'une synagogue, etc... ; 3° par la visite ou du moins l'action personnelle et miraculeuse du Sauveur ; on ne l'appelle jamais en vain et les misères du corps comme celle de l'âme trouvent en lui un médecin infaillible.. Mais pour l'attirer, il faut que le patron attache un grand prix au bien spirituel et temporel de son ouvrier... *Puer... qui erat illi pretiosus.*

LE BON SAMARITAIN

Type du bon Patron. (*Luç*, X, V. 30.)

Notre Seigneur exposait le précepte de la charité envers le prochain, quand un Docteur de la loi vint lui dire : Maître, qu'est-ce que le prochain ? Jésus répondit par la parabole du bon Samaritain où nous allons étudier : 1° le blessé ; 2° les auteurs responsables de la blessure, et 3° le charitable médecin.

I. *Le blessé.* — C'est l'homme... c'est particulièrement l'ouvrier moderne, lésé dans ses intérêts temporels et surtout éternels... — Il va de Jérusalem, cité de paix, à Jéricho, ville de changement, c'est à dire il quitte le drapeau de Jésus-Christ pour celui de la Révolution... — *Il tombe entre les mains des brigands,* c'est à dire des francs-maçons, des politiciens, des sophistes qui l'exploitent et de Satan, leur chef, qui les inspire... — Il est *dépouillé* des biens de l'âme : la foi, la vertu, la résignation, les divines espérances ; — et des biens du corps : la santé, la sécurité du lendemain, la tranquillité d'un foyer stable... — Il *demeure* seul, *abandonné,* à demi-mort, entièrement mort pour l'âme, privée de la grâce sanctifiante, et dangereusement malade, grièvement blessé dans son corps même, criblé de coups, condamné le plus souvent à une fin prématurée.

II. *Les auteurs responsables.* — Ce sont : 1° peut-être, *nos aïeux* du dernier siècle, qui ont ruiné la foi dans l'âme populaire par leurs doctrines et leurs exemples... 2° sûrement, les *meneurs de la Révolution,* qui ont brisé les derniers freins et déchaîné toutes les passions... 3° les *organisateurs de l'industrie moderne,* dont la plupart n'ont eu que le souci égoïste d'accroître indéfiniment leur fortune... 4° enfin, les *patrons* actuels, qui n'ont pas toujours compris, accepté, pratiqué le devoir social... Pas de vaines récriminations. Que chacun s'interroge lui-même et se juge devant Dieu.

III. *Le médecin charitable.* — 1° C'est un Samaritain, un étranger : laissez l'œil de l'étranger, de l'apôtre qui passe, pénétrer dans votre usine pour qu'il vous aide à réparer le mal que vous n'avez pas su prévenir... — 2° *Il voit et il est ému de compassion :* vous aussi, quand vous y regarderez de près, vous serez irrésistiblement touché de tant de souffrances, du sort éternel de tant d'âmes... 3° *Il s'approche et bande les blessures :* quel soulagement déjà dans cette condescendance, dans ce contact d'une main amie... — 4° *Il verse l'huile*

et le vin : c'est la douceur et la force ; c'est la grâce des sacrements ; c'est l'allègement des douleurs physiques et morales... — *Il met le blessé sur son cheval et le porte à l'hôtellerie :* l'hôtellerie, c'est l'Église. Le premier devoir du patron charitable est de porter ses ouvriers à l'Église, ou de faire venir l'Église auprès de ses ouvriers ; en un mot, de les mettre en rapports suivis et faciles avec les prêtres ; d'assurer, même au prix de quelques sacrifices, le service religieux ; de l'entourer d'honneur et de rendre ainsi aux consciences leur véritable liberté, dont presque partout le respect humain les dépouille... Dans ces conditions, la guérison morale sera prompte, et l'amélioration matérielle suivra d'elle-même.

TRANSFIGURATION DE L'AUTORITÉ

(S. Math., XVII. — S. Marc, IX. — S. Luc, IX.)

Allons au Thabor avec Jésus et ses trois apôtres choisis, Pierre, Jacques et Jean.

Regardons, écoutons, instruisons-nous. Voyons en particulier comment à son exemple l'autorité à tous ses degrés peut et doit se transfigurer, c'est à dire revêtir un caractère divin.

I. *Transfiguration de Jésus.* — Il n'en a pas besoin pour lui-même, puisqu'il est l'homme-Dieu ; mais en laissant ainsi transparaître quelque chose de ses infinies grandeurs, il veut, comme dans ses *progrès* de Nazareth, nous servir de modèle.

Il monte sur la montagne pour prier. Cette transfiguration ne s'opère que sur les hauteurs, dans la solitude et la prière. Son visage resplendit comme le soleil et ses vêtements deviennent blancs comme neige. C'est le rayonnement de sa sagesse, de sa bonté, de sa sainteté toutes divines, rayonnement qui se produit aussi dans l'autorité transfigurée.

Moïse et Elie viennent s'entretenir avec lui. Le grand Législateur et le grand Prophète figurent la parole divine soit parlée, soit écrite, qui doit guider l'autorité transfigurée et présider à tous ses actes.

Ils lui parlent de la Passion, cet excès de sa charité. C'est, en effet, l'amour et le sacrifice qui consacrent l'autorité.

Enfin un nuage mystérieux couvre de son ombre Jésus et ses trois compagnons, et du nuage sort une voix qui dit : « *C'est ici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le.* » Voilà l'investiture solennelle de l'autorité divine et le titre authentique pour commander et se faire obéir. L'homme placé à la tête de ses semblables en reçoit communication dans la mesure où il est lui-même fils bien-aimé de Dieu et objet de ses complaisances.

La transfiguration est complète : mais comme elle est nécessaire pour assurer à l'autorité son souverain prestige !

II. *Transfiguration des Apôtres.* — Ce sont les indispensables collaborateurs du divin chef dans le grand ouvrage de la Rédemption du monde ; et pour remplir leur mission, ils doivent aussi être transfigurés.

Jésus n'en prend que trois, Pierre, Jacques et Jean ; car il lui faut une élite ; et de même le patron chrétien choisira avec soin les auxi-

liaires, contre-maîtres, régisseurs, etc., dont il a besoin pour seconder son action régénératrice.

Pierre, Jacques et Jean figurent la foi, l'espérance et la charité, et ces trois vertus sont en effet les trois éléments essentiels de toute réforme chrétienne.

Ils représentent aussi : Pierre, futur pape, l'autorité suprême de l'Église ; Jacques, qui sera évêque de Compostelle, l'autorité diocésaine ; Jean, le tendre et sublime contemplatif, les ordres religieux.

Et ce sont là les trois forces dont le merveilleux concours doit prêter son appui à l'œuvre divine sur la terre.

Jésus forme ses collaborateurs : 1° Par la *retraite,* mais une retraite spéciale, et comme professionnelle, à laquelle tous ne sont pas admis ; 2° par la *communication intime* de ses idées et de son plan, qui n'est autre que la conquête du monde par la croix ; 3° par la révélation anticipée de la gloire et du bonheur qui leur sont réservés pour récompense.

Les mêmes moyens serviront à préparer au patron chrétien des auxiliaires vraiment utiles.

III. *Effets de cette transfiguration.* — 1° Dans le supérieur :

Il sera respecté, écouté, obéi, comme Dieu même : *Ipsum audite.*

Il trouvera un concours empressé, efficace, assuré.

Il exercera son autorité avec force : *Tetigit eos ;* avec une fermeté rassurante : *Surgite et nolite timere ;* enfin avec prudence et discrétion : *Præcepit illis ne cuiquam quæ vidissent narrarent.*

2° Dans les inférieurs :

Ils se réveilleront de leur sommeil ou de leur langueur en présence de tant de merveilles : *Evigilantes.*

Ils seront comme hors d'eux-mêmes, par ce mélange de joie et de terreur qui accompagne d'ordinaire les manifestations divines, mais sentiront le bonheur de vivre sous l'autorité d'un tel maître : *Bonum est nos hic esse.*

Il ne verront que Dieu dans ce supérieur transfiguré : *Neminem viderunt nisi solum Jesum.*

Enfin, initiés aux mystéres du Dieu Sauveur, ils en garderont fidèlement le secret jusqu'après la résurrection, mais en s'animant par ces glorieux souvenirs à remplir toujours avec courage leur sainte mission.

Ainsi, l'autorité et l'obéissance se trouvent transfigurées à la fois.

III.

Modèles et Auxiliaires.

N. La Sainte Famille à Nazareth.

Se mettre en la présence de Dieu.

Oraison préparatoire.

Premie Prélude. — Je me représente l'humble demeure de la sainte famille formée de deux parties, dont l'une, creusée dans le roc, et l'autre, en maçonnerie. A quelque cent pas de la santa casa était l'atelier du pauvre mais royal charpentier.

Second Prélude. — Esprit-Saint, donnez-moi de bien saisir et de bien goûter les leçons d'humilité, d'abnégation, d'obéissance, de vie toute en Dieu, qui jaillissent des sublimes obscurités de Nazareth ; donnez-moi surtout de les faire passer dans mes sentiments et dans mes œuvres.

Contemplons successivement la maison de Nazareth, ses habitants et leurs occupations.

Premier Point. — **La Maison.** Elle est petite et pourtant plus grande que les plus vastes palais, puisqu'elle renferme Dieu lui-même... Elle est pauvre, et riche en même temps de tous les trésors du ciel et de la terre... L'ordre y habite et par conséquent la paix... Chaque chose y est à sa place... Dans l'indigence reluit la plus exquise propreté... C'est un temple que l'on respecte et où Dieu reçoit les hommages qui lui sont dus... C'est un foyer que l'on aime, et près duquel la vie coule en repos, assurée du lendemain, grâce au travail, sous l'aile de la Providence... Dieu a bien voulu pour son Fils incarné, pour la Mère et le père adoptif de ce Fils bien-aimé, toutes les privations d'une existence laborieuse et très dénuée des biens de ce monde, mais non les continuelles et avilissantes incertitudes d'une vie nomade et sans abri... Tel est, sous le christianisme, l'idéal proposé aux familles ouvrières... Le moyen-âge l'avait en grande partie réalisé par le régime corporatif : combien nous en a rejetés loin l'individualisme moderne !... Mon Dieu, Dieu de Bethléem et de Nazareth, rendez à nos populations déracinées les douceurs et la stabilité du foyer domestique.

Second Point. — **Les Habitants.** C'est Joseph, l'époux, le père, le chef, à tous ces titres le plus haut représentant de l'autorité

divine dans la famille : avec quelle fidélité, mais avec quelle douceur ne remplit-il pas ces diverses fonctions ?... C'est Marie, la Vierge, l'épouse, la mère, la maîtresse de la maison, sous l'autorité de Joseph : ici encore quelle exactitude religieuse, quelle délicatesse attentive, quel tendre et infatigable dévouement !... C'est Jésus, l'enfant, l'apprenti, l'ouvrier... Le plus grand sans comparaison des trois, et le seul qui n'ait qu'à obéir... Quelle docilité de tous les instants !... Quelle assiduité au travail ! Quel charme ! Quel rayonnement de bonne grâce !...

Au reste, entre ces trois augustes personnes règne l'entente la plus cordiale, une harmonie que jamais ne trouble aucun nuage : Dieu est là présent quoique invisible, qui préside à tout.

Voilà bien ce qu'il y a de plus grand, de plus parfait, sur la terre : Athènes, Rome, Alexandrie, Jérusalem, les cités reines d'alors n'offrent rien de comparable... Et pourtant, nul n'y fait attention parmi les hommes ; ce spectacle qui ravit d'admiration les anges et Dieu même, passe inaperçu... Tel est le monde, éternellement dupe et jouet des apparences. Bien aveugle et bien fou qui recherche son suffrage ! Méritons celui de notre Père céleste.

Troisième Point. — **Les Occupations.** J'en trouve quatre principales auxquelles on peut tout ramener.

Ils *prient* le matin, le soir, à l'heure des repas, pendant le travail dont ils font une incessante prière, même pendant le sommeil où le cœur ne dort pas... Ensemble, et alors c'est Jésus sans doute qui est l'interprète de tous... En particulier, et chacun engage avec Dieu les entretiens les plus intimes... Quel recueillement intérieur et extérieur !... Quelle attention soutenue !... Quelle humilité !... Quelle ferveur de désir et d'amour !... Jamais prière aussi parfaite ne monta de la terre au ciel...

Ils *obéissent.* Tous à Dieu d'abord, ne voulant que se conformer pleinement à son bon plaisir... ; ensuite, Marie à Joseph... ; Jésus à Joseph et à Marie... Ainsi sont observées les lois de la hiérarchie sociale... Obéissance ponctuelle, joyeuse, universelle, infatigable, animée de l'esprit de foi...

Ils *travaillent.* Chacun suivant sa place dans la famille... Travail *matériel,* mais relevé de temps en temps par la lecture du saint Livre ; suspendu par des repos raisonnables ; habituellement sanctifié par la pensée de Dieu... Travail *humble,* surtout pour des rejetons de rois

et pour le Verbe éternel, mais accepté avec soumission, embrassé avec allégresse... Travail *infiniment méritoire* devant Dieu, parce qu'il est accompli dans sa grâce, sous l'action de son Esprit, en étroite union avec Lui... Travail enfin, *réparateur,* par l'expiation, des monstrueuses iniquités du travail païen, et *préparateur,* par l'exemple, des libres et fécondes fatigues du travail chrétien... On chantera un jour, au milieu des labeurs de l'atelier et des champs : Vive Jésus, fils d'ouvrier, ouvrier lui-même ! *Vivat Jesus faber, fabri filius !*

Enfin ils *avancent* en grâce, en sagesse, comme en âge, devant Dieu et devant les hommes : *Proficiebat.* Cette parole est dite spécialement de Jésus : en Jésus éclate, en effet, avec le progrès des années, l'épanouissement graduel de sa sainteté humaine, parfaite dès l'Incarnation ; et je ne sais s'il y eut jamais spectacle plus doux à contempler des yeux de la foi et de l'amour... Mais cette parole s'applique également à Joseph, homme juste déjà, *Justus,* avant son virginal mariage avec Marie, mais devenu chaque jour bien plus juste encore par l'intimité de ses rapports avec la Vierge Immaculée, puis avec l'Enfant-Dieu... Elle ne convient pas moins à Marie elle-même, toute sainte dès le premier instant de sa conception mais dont la vie ne fut qu'un continuel accroissement de grâce, de vertus et de mérites, surtout depuis qu'elle fut la mère de son Dieu...

Ainsi, je dois progresser toujours, sans m'arrêter jamais, vers le point de perfection où Dieu m'appelle selon ma condition...

Affections et colloque. Jésus, Marie, Joseph, famille modèle, vraie Trinité de la terre, qui me donnera de vous imiter ? Ah ! daignez présider au gouvernement de ma vie : que vos exemples et vos leçons soient à jamais ma loi ! Puis quand sonnera l'heure du départ, venez m'assister à la mort et recevoir mon âme avec mon dernier soupir. Amen. — *Résolution.* Je veux avec la grâce de Dieu, régler ma maison, mes ateliers, mes exploitations, sur le modèle de Nazareth, et dès aujourd'hui, je commence. — *Aspirations pendant la journée.* Rougis, poussière orgueilleuse ; Dieu s'abaisse, et tu t'élèves : *Erubesce, superbe cinis ; Deus se humiliat et tu te exaltas.* Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été tiré : *In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es.* (Gen., ch. III).

Terminer par le *Pater* et *l'Ave.* PÈRE VICTOR ALET S. J.

O. Les Saints Anges Gardiens.

Se mettre en la présence de Dieu.
Oraison préparatoire.

Premier Prélude. — Je me représente Dieu sur son trône céleste, dans tout l'appareil de sa Majesté, entouré d'un innombrable chœur d'esprits bienheureux, qui n'attendent qu'un signe pour voler où Il les envoie.

Second Prélude. — Esprit-Saint, donnez-moi de bien comprendre l'exemple des saints Anges, et de l'imiter en m'aidant de leur protection.

Je lis au psaume XC, qu'on pourrait appeler l'hymne de la confiance, ces belles paroles qui affirment et exposent parfaitement la mission des anges auprès des hommes : « Dieu t'a confié à ses anges, afin qu'ils te gardent dans toutes tes voies. Ils te porteront dans leurs mains, de peur que ton pied ne heurte à quelque pierre ».

Premier Point. — Les anges ont une mission auprès de chaque homme : *Angelis suis mandavit de te.* — Par une admirable disposition de la Providence divine, chacun de nous est accompagné dans la vie d'un gardien fidèle, aussi puissant que dévoué, qui est chargé de nous aider dans la conquête du ciel et de nous ramener à Dieu, notre fin. Quelle consolation, quelle force dans cette pensée : je ne suis jamais seul à travailler, à combattre, à souffrir ; un invisible et tendre ami est toujours là pour guider et soutenir mes pas !... De même, tout homme de la classe élevée, propriétaire, industriel, commerçant, financier même, placé au-dessus de ses semblables par la supériorité du pouvoir, du rang, de la fortune, du talent, reçoit de Dieu une mission analogue à l'égard de ceux qui, de manière ou d'autre, dépendent de son autorité ou de son influence, et lui sont rattachés par quelque lien personnel...

Tel est le sens de cette parole de l'Esprit-Saint : « A chacun Dieu a remis par mandat authentique le soin de son prochain. — *Mandavit unicuique de proximo suo.* » (Eccles., ch. XVII)... C'est ce qu'exprime admirablement, après saint Chrysostome, Bourdaloue dans son Sermon sur le soin des domestiques, dont la doctrine s'applique, avec les adoucissements légitimes, à tout patron, à tout supérieur : « Le salaire n'est que la juste rétribution des services que vos domestiques

(vos ouvriers, vos employés, vos subordonnés) vous rendent ; il faut donc que pour la sujétion et la dépendance de leurs personnes, vous leur deviez autre chose. Et quoi ? d'être *leurs gardiens comme leurs anges tutélaires*. Telle est la principale dette que vous avez contractée et, pour ainsi parler, le premier pacte que vous avez fait avec eux... » Voilà le principe fondamental qui doit présider aux relations de supérieur à inférieur, surtout entre chrétiens... Combien l'oublient, et deviennent par là même la grande cause du désordre social !...

Second Point. — Cette mission est *directive*. L'ange a pour fonction de guider dans toutes ses voies celui dont la garde lui est remise : *Ut custodiant te in omnibus viis tuis*. Il dirige son intelligence en lui suggérant de bonnes pensées... ; sa volonté, en lui inspirant des résolutions salutaires.. ; son cœur, en y faisant naître de saintes affections.. ; son imagination, sa mémoire, sa sensibilité elle-même, en les maintenant dans les limites de la raison et de la vertu... Par l'âme, il gouverne aussi le corps et les sens, de manière à les assujettir aux lois supérieures de l'esprit... Que de services rendus, et qui seraient beaucoup plus efficaces si nous voulions bien y penser plus souvent et nous montrer plus dociles...

Telle est aussi la fonction propre du maître à l'égard du serviteur, du patron à l'égard de l'ouvrier, etc. ; exercer une direction continuelle et puissante, bien que douce et habituellement peu sensible... imprimer sans contrainte, par l'influence d'un intelligent amour, un mouvement spontané vers le vrai, le bien, vers la justice, la charité mutuelle, la paix.., arriver ainsi à régler même la conduite extérieure.. Vrai miracle dans ce siècle d'antagonisme universel, provoqué par l'individualisme révolutionnaire, c'est-à-dire par l'égoïsme d'en haut et l'égoïsme d'en bas.., miracle pourtant qui se réalise sous nos yeux partout où se rencontre un chef digne et capable de prendre résolument en main la direction morale et religieuse de ses subordonnés... O saints Anges, multipliez-en le nombre...

Troisième Point. — Cette mission est aussi *protectrice*. L'ange doit prendre et porter son client entre ses mains, de peur qu'il ne heurte du pied à la pierre du chemin : *In manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum*. Cette pierre d'achoppement, ce sont les écueils semés sur l'océan de la vie, et qui nous menacent sans cesse du naufrage ; les dangers pour la vie du corps et surtout

pour la vie de l'âme. L'ange a pour tâche de les écarter, dans la mesure où nous le lui permettons ; et cette tâche, il la remplit avec un dévouement très pur, qui ne cherche que Dieu et notre bonheur.. ; continuel, que nul délai ne rebute.. ; infatigable que rien ne décourage.. ; saintement obstiné, qui puise une nouvelle ardeur jusque dans ses échecs et ne finit qu'à la mort... Quel modèle !...

Ainsi l'homme, investi par la Providence d'une fonction sociale, comprend qu'il doit s'oublier en quelque sorte lui-même pour mieux veiller nuit et jour au bien matériel et moral de ses frères, de ses enfants, selon l'admirable parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le roi du ciel et de la terre : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir. — *Non veni ministrari sed ministrare.* » Quoi ! faire du maître le serviteur et du serviteur le maître ? Il semble que ce soit le plus étrange renversement, et c'est pourtant l'ordre véritable établi par le christianisme, qui veut que les inférieurs ne soient pas pour les supérieurs, mais les supérieurs pour les inférieurs.

En conséquence, tout dépositaire d'une portion quelconque de l'autorité divine est obligé de se dévouer, comme l'ange, aux intérêts de ceux qui lui sacrifient une part de leur liberté. Les moyens à employer varieront suivant les circonstances. Mais en luttant avec l'ange, d'amour, d'habileté, de persévérance, on finira Dieu aidant, par atteindre le but, c'est-à-dire par assurer au travailleur des moyens réguliers d'existence matérielle pour lui et sa famille, et en même temps des moyens efficaces de défense morale contre les sociétés secrètes, les influences dangereuses et toutes les séductions du mal...

Affections et colloque. — O mon Dieu, combien j'ai pris peu au sérieux jusqu'ici ces responsabilités redoutables !... Je comprends maintenant qu'il n' y a rien d'exagéré dans ces formules, qui m'imposent charge de corps et d'âme... Oui, dans une large mesure, c'est un devoir pour moi de pourvoir au pain quotidien, corporel et spirituel, de ceux que j'emploie... O mon Ange Gardien, aidez-moi de votre puissant concours à remplir cette immense tâche... Et vous tous, anges gardiens de chacun des membres de ma famille agrandie, daignez les disposer à se laisser diriger et protéger dans l'intérêt de leur véritable bonheur...

Résolution. Je veux prendre les anges pour modèles et pour

auxiliaires dans l'accomplissement de ma mission auprès de mes subordonnés.

Aspirations pour la journée. Ange de Dieu, qui êtes mon gardien, *Angele Dei, qui custos es mei ;* je vous ai été confié par la Bonté suprême : *Me tibi commissum pietate superna ;* durant cette journée protégez-moi, guidez-moi, gouvernez-moi, *Hodie custodi, rege et guberna.*

Terminer par le *Pater* et *l'Ave.*

P. Saint Pierre en retraite au Cénacle (1).

1er Point. — *Comment saint Pierre s'acquitte soigneusement de sa charge.*

Saint Pierre montre bien qu'il est le chef de tous les apôtres, car il en remplit la charge et le devoir ; dans le recueillement et les exercices spirituels du Cénacle, il était très appliqué à l'oraison, et s'occupait avant tout de ses devoirs envers Dieu ; mais dans ce recueillement même, Dieu lui envoie la pensée de s'occuper aussi des devoirs de sa charge ; c'est là surtout qu'il comprend la nécessité d'en prendre soin. Les plus grands hommes pensent toujours avant toute autre chose à s'acquitter dignement de leur charge, et c'est en s'acquittant de leur charge qu'ils deviennent encore plus grands. C'est ce que Saint Pierre comprend sous la lumière d'en haut en se préoccupant de faire l'élection d'un nouvel Apôtre à la place de Judas.

2e Point. — *Comment ce soin de s'acquitter de ses devoirs dispose à la réception du Saint-Esprit.*

Il n'y a point de meilleure disposition pour recevoir pleinement les grâces du Saint-Esprit, que d'être fidèle aux grâces qu'il nous communique pour bien remplir nos charges. Car Dieu ne demande qu'à donner et il n'en trouve point de plus dignes que ceux qui font fructifier ses dons, et qui le servent comme il veut être servi. Pensez-vous qu'il employât aussi volontiers un mauvais serviteur qu'un autre qui serait bon et fidèle ?... Vous ne voudriez pas le penser d'un maître qui fût sage : et vous ne craignez point de le penser et de l'attendre du Saint-Esprit ? Les grâces sont trop précieuses, pour être ainsi données à ceux qui n'en veulent pas reconnaître le prix. D'autre part Dieu est un Maître trop juste, pour n'être pas plus favorable à ceux qu'il sait lui être les plus fidèles.

3e Point. — *Comment nous devons apporter ce soin et cette fidélité dans nos emplois.*

Il est si important que vous soyez entièrement persuadé de cette vérité, que vous ne sauriez vous occuper pendant le temps qui vous reste pour cette méditation, plus utilement qu'à considérer en quoi

(1) Extrait des *Méditations sur la vie de N. S. Jésus-Christ par le P. Hayneufve.* Voir la méditation du mardi dans l'Octave de l'Ascension.

consiste le devoir de votre charge, afin de remarquer les manquements qui vous sont habituels et d'y remédier. Priez le Saint-Esprit de vous éclairer à ce sujet. Saint Pierre, au milieu de son recueillement, ne fait point difficulté d'entretenir les autres apôtres d'un devoir de sa charge. L'ennemi nous porte toujours aux extrémités : ou il nous fait trop appréhender la solitude et les retraites, ou quand nous y sommes enclins, il nous les fait tellement aimer, que nous oublions nos autres devoirs. C'est une illusion.

Saint Paul savait fort bien ce que c'était que la dévotion, et il n'oubliait pas de recommander aux siens de s'adonner à la prière ; mais aussi, de peur qu'ils ne devinssent paresseux dans leurs charges, il leur recommande souvent d'y veiller avec soin et de toujours s'en acquitter avec exactitude (1) ; et lui-même assurait qu'il rendait son ministère et sa charge honorable, en montrant comment il s'y employait, n'omettant rien pour s'en acquitter noblement et pour donner exemple à tout le monde de se rendre ainsi parfait dans sa condition (2).

Voyez donc à ce moment en présence de Dieu le devoir qui vous est particulièrement imposé par la charge que vous avez reçue de Dieu ; voyez d'où viennent les défauts que vous y commettez, les remèdes et les moyens que vous devez employer pour les corriger.

Ave Maria. Pater noster.

---

(1) *Ministerium tuum imple.* II Tim. III. — *Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem.* Ibid. I.

(2) *Ministerium meum honorificabo.* Rom. II.

Q. Les saints patrons de la profession.

On sait assez combien nos pieux ancêtres, même dans les professions les plus diverses, dans les états les plus élevés comme dans les métiers les plus serviles, cherchaient et trouvaient dans le culte des saints des auxiliaires et des modèles ; on connait en particulier l'histoire des patrons de métier, dans les corporations du moyen-âge, et les cérémonies dont on les honorait : mais le culte de ces saints n'était pas seulement extérieur ; avec confiance on y joignait le culte intérieur, et de plus, par l'imitation de ces saints patrons, on voulait se sanctifier comme eux, non-seulement par les devoirs proprement religieux, mais aussi par l'exercice des devoirs de sa condition.

Dans son 4e sermon pour la Toussaint sur la Science des saints, Bourdaloue a découvert et dessiné le fond de cette science en trois maximes qui montrent comment les saints sont nos modèles. Nous engageons nos lecteurs à lire eux-mêmes ce solide sermon dans les œuvres de Bourdaloue ; nous nous bornons ici à en donner le résumé analytique qui peut facilement fournir un thème de méditation ou de conférence pour les retraites d'hommes d'affaires.

Sujet. — *Les disciples de Jésus-Christ s'étant approchés de Lui, il se mit à les enseigner.* — Que leur enseignait ce divin Maître ? — La science des Saints.

Division. — Les Saints ont trouvé le secret d'accorder dans le monde leur condition avec leur religion, 1re partie. — Les Saints se sont servis de leur religion pour sanctifier leur condition, 2me partie. — Les Saints, par un heureux retour, ont profité de leur condition pour se rendre parfaits dans leur religion, 3me partie. — Telle a été la science des Saints, et telle doit être la nôtre.

Première partie. — *Les Saints ont accordé dans le monde leur condition avec leur religion.* — 1. Ils n'ont point cherché la sainteté hors de leur condition. — 2. Ils se sont sanctifiés jusque dans les conditions qui semblent les plus opposées à la sainteté. — 3. Par le moyen même de la pénitence, ils ont acquis la sainteté dans les conditions où ils s'étaient engagés sans avoir consulté Dieu, et où le seul mouvement de leurs passions les avait fait entrer.

1. Ils n'ont point cherché la sainteté hors de leur condition, mais ils s'en sont tenus à la manière de S. Paul, quand il disait aux Corinthiens : que chacun travaille à se sanctifier dans l'état où il se trouvait

lorsqu'il a embrassé la foi. Car voilà le sens de ce passage : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat apud Deum.* Ainsi, les Saints, sans se décourager et sans se déplacer, ont accordé la sainteté, les uns avec la grandeur, les autres avec l'humiliation ; les uns avec l'opulence, et les autres avec la pauvreté, etc. Or, ce qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient à ma place, pourquoi ne le ferai-je pas comme eux ? N'y va-t-il pas de tout mon intérêt ?

2. Ils se sont sanctifiés jusque dans les conditions qui semblent les plus opposées à la sainteté. Combien se sont sanctifiés au milieu de la Cour ; combien se sont sanctifiés dans la profession des armes? C'est donc une erreur de croire que ma condition m'empêche d'être saint : erreur qui ne sert qu'à nous décourager, au lieu que la pensée qu'on peut se sanctifier dans son état, donne de la confiance et anime. C'est encore une erreur de se persuader, qu'on serait plus à Dieu, et qu'on y pourrait plus être dans une condition moins exposée. Car celle où Dieu vous a appelé, est celle où il vous a préparé plus de grâces et par conséquent, la plus sûre pour vous. Voilà ce qui a fixé les Saints.

3. Ils se sont sanctifiés, par le moyen de la pénitence, dans les conditions mêmes où ils s'étaient engagés sans avoir consulté Dieu, et où le seul mouvement de leurs passions les avait fait entrer. Ne pouvant plus sortir de ces conditions, ils ont cherché dans leur religion, une ressource à leur malheur, et ç'a été de pleurer devant Dieu, et de réparer par une vie plus austère, plus régulière, le crime de leur imprudence. C'est ainsi que les Saints ont su accorder leur condition et leur religion. Ce merveilleux accord leur a coûté, mais en peut-il trop coûter pour acquérir une science si salutaire ?

Deuxième partie. — *Les Saints se sont servis de leur religion pour sanctifier leur condition.* Ce que Salomon disait de la Sagesse en demandant à Dieu qu'elle travaillât toujours avec lui, les Saints l'ont pensé de la religion. Elle leur a servi : 1, pour éviter les désordres à quoi leur condition était sujette ; 2, pour accomplir les devoirs dont leur condition était chargée.

1. Ils se sont servis de leur religion pour éviter les désordres à quoi leur condition était sujette. Il y a dans chaque condition, certains désordres essentiels que la religion seule peut corriger : mais les Saints, en conformant leur condition à leur religion, s'en sont préser-

vés. Sans cela, la prospérité les eût éblouis, l'abondance les eût corrompus ; mais parce qu'ils s'étaient fait de leur religion, comme une armure divine, pour se défendre de toutes les tentations, rien ne les a pu pervertir : et voilà ce que les païens mêmes ont révéré. Or, puisque je professe la même religion, pourquoi n'en fais-je pas le même usage ?

2. Ils se sont servis de leur religion pour accomplir les devoirs dont leur condition était chargée. Il y a dans toutes les conditions certains devoirs pénibles et mortifiants, et sans la religion, les Saints auraient pris seulement de leur condition, ce qu'il y avait d'utile et commode, et se seraient déchargés du reste ; mais parce qu'ils agissaient par principe de religion ils ont satisfait à tout, et en y satisfaisant, leur religion leur a tout fait rapporter à Dieu. Que vous êtes admirable dans vos Saints, ô mon Dieu, et que la science de vos Saints est profonde et sublime !

Troisième partie. — *Les Saints par un heureux retour, ont profité de leur condition pour se rendre parfaits dans leur religion.* Ils ont trouvé dans leur condition : 1, de puissants motifs pour s'exciter à la pratique de leur religion 2, des moyens de glorifier Dieu, et d'honorer leur religion ; 3, des croix, dont ils ont fait la matière de leur pénitence et des sacrifices qu'ils ont eu le bonheur d'offrir à Dieu, dans l'esprit de leur religion.

1. Des motifs pour s'exciter à la pratique de leur religion. Ce que leur condition les obligeait à faire pour le monde, ne suffisait-il pas pour leur apprendre ce qu'ils devaient faire à plus forte raison pour Dieu ?

2. Des moyens pour glorifier Dieu et pour honorer leur religion. Combien ont fait pour Dieu de grandes choses, parce que leur condition les mettait en état de les faire ? Si Saint Louis n'eut pas été Roi, aurait-il porté tant de saintes lois ? Aurait-il bâti tant d'hôpitaux ? Cependant, sans faire ce que S. Louis a fait, je trouverai toujours dans la médiocrité de ma condition, de quoi marquer à Dieu, mon zèle, et de quoi l'honorer.

3. Des croix, dont ils ont fait la matière de leur pénitence, et des sacrifices qu'ils ont eu le bonheur d'offrir à Dieu dans l'esprit de leur religion. Par là, ils ont eu dans les conditions les plus relevées, et jusque dans les Cours des Princes, plus d'occasions de se sanctifier, qu'on n'en a partout ailleurs. Soyons soumis et patients comme eux : c'est par la patience qu'on parvient à la même gloire qu'eux.

APPENDICES

I

R. Quelques sujets de conférences pour retraites de Patrons.

A. *1er jour.* — De l'autorité et de sa mission.
2e jour. — De la fortune et de ses responsabilités.
3e jour. — Du zèle, de sa nécessité et de ses industries.

B. *1er jour.* — La vie utile. Parabole des talents.
2e jour. — Les défauts et les illusions d'un propriétaire. Parabole du riche avare (S. Luc, VII, 16).
3e jour. — Les grands et charitables usages de la fortune. Le trésor céleste. (S. Luc, XVI, 33).

C. *1er jour.* — Mission du patron. Sa grandeur. Il protège des faibles. Il dirige des chrétiens. Il prépare des élus.
2e jour. — Péchés d'omission. Tableau d'une usine sans autorité chrétienne. Si le 1er *misereor* fut prononcé sur un peuple affamé, le 2d *misereor* s'appliqua à un peuple délaissé par l'autorité.
3e jour. — Organisation chrétienne du travail d'après la pêche miraculeuse.

D. *1er jour.* — Le devoir vis à vis de la famille naturelle.
2e jour. — Le devoir vis à vis de la famille ouvrière.
3e jour. — Le devoir vis à vis de la famille catholique.

E. *1er jour.* — La pensée de Dieu sur la production de la richesse par le travail.
2e jour. — Pertes et faillites spirituelles.
3e jour. — Gains et récompenses.

F. *1er jour.* — De l'honneur qui est fait aux patrons : âmes qui leur sont confiées.
2e jour. — Des plaintes de Dieu contre les supérieurs négligents.
3e jour. — Des récompenses magnifiques proposées aux bons patrons.

G. *1er jour.* — Obligations de l'autorité. Ordonner.
2e jour. — Obligations de la justice et de l'équité.
3e jour. — Obligations de la charité et du zèle.

H. *1er jour.* — De l'origine de l'autorité.
2e jour. — De l'exercice de l'autorité.
3e jour. — Des joies et des peines de l'autorité.

I. *1er jour.* — Des vertus qui font l'homme.
2e jour. — Des vertus qui font le chrétien.
3e jour. — Des vertus qui font l'apôtre.

J. *1er jour.* — Que tous les hommes sont égaux dans les choses nécessaires : la naissance, la mort, le salut, le péché.
2e jour. — Que tous les hommes sont inégaux dans les choses secondaires : la santé, la fortune, le talent.
3e jour. — Au ciel à chacun ses œuvres.

K. *1er jour.* — Notre-Seigneur modèle du patron par le mélange de la vie contemplative et active.
2e jour. — Par ses relations avec les apôtres : choix, gouvernement.
3e jour. — Par l'esprit qu'il leur inspire.

II.

S. Lectures pour retraites d'hommes d'affaires.

Dans *Vie intime de Saint Louis* par le P. Cros (Toulouse, Enault) plusieurs chapitres qui montrent en Saint Louis le modèle des maîtres.

La biographie de *Mr Dutilleul,* par le P. Delaporte, dans les *Études* (en brochure chez Paillart, Abbeville).

Mgr Frippel. *Discours sur question ouvrière,* prononcé à la Madeleine, Paris.

Mgr Mermillod. *Discours sur la question ouvrière,* 1871 (Paris, Palmé) ; *sur la question ouvrière à Liége* (*Univers*, 10 Déc. 1886).

P. Van Tricht. Quelques-unes de ses causeries, par exemple : *Le luxe. A l'usine. L'ouvrière. Le maître. Pauvres et riches. L'esclave des esclaves.*

Fichaux (Mr l'abbé). *L'atelier chrétien.* Lille, Ducoulombier, 1884.

Mgr Pie. *Les devoirs de la propriété,* dans les *Œuvres sacerdotales.*

Vie du Colonel Paqueron, par Mgr Saivet, et *Vie de M. Fabre,* dans *Deux Grands chrétiens* (Lille, Librairie St Augustin).

Extraits de la Vie du *Général de Sonis,* de *Les deux Frères Philibert Vrau et Camille Féron-Vrau,* par Mgr Baunard ; de *Garcia Moreno,* par le P. Berthe ; extraits de la *Vie* de Schouwaloff, de Donoso Cortès, de Le Play, de Lamoricière dans *La Foi et ses Victoires,* par Mgr Baunard.

Cyprien Morel, négociant, dans *Vies des justes dans les conditions ordinaires de la Société,* par l'abbé Carron. Paris, Périsse, 1843.

III

T. Sources pour conférences et considérations.

La bibliographie des ouvrages moraux et surtout religieux sur les obligations des hommes d'affaires est assez considérable ; nous n'avons pas l'intention de la fournir aux directeurs d'exercices spirituels qui ont le devoir de préparer des conférences et des considérations pour ce genre de retraitants ; il nous a semblé cependant sage de leur signaler plusieurs auteurs dont ils pourront tirer des matériaux utiles pour la réforme de ces hommes d'affaires ; toutefois qu'ils ne s'attendent pas à trouver dans nos listes des études à proprement parler professionnelles et sociales.

Nous classons nos indications en trois séries :

Ire Série. Des obligations générales des hommes d'affaires.
IIe Série. Défauts des hommes d'affaires.
IIIe Série. Qualités et vertus requises chez les hommes d'affaires.

Ire Série : Obligations générales des hommes d'affaires.

I. Affaires humaines.

Prétextes des affaires temporelles pour ne pas travailler à l'affaire du salut. Dans *Galliffet.* Sujets de méditations sur la fin de l'homme, p. 65 de l'édition de Boulogne-sur-Mer, 1891.

Les dangers d'une vie trop occupée par les affaires du monde. Vr *Massillon,* 2e point du sermon sur l'emploi du temps.

Nécessité d'interrompre les affaires temporelles pour songer à celles du salut. *Dom Jérôme.* Orateurs sacrés de Migne. T. XXX, p. 574. L'esprit chrétien et les affaires. *Azambuja,* dans *l'Univers,* 10 et 24 déc. 1894.

Bourdaloue donne d'excellents avis sur la manière de rendre les affaires profitables au salut. Vr son *Instruction sur la prudence du salut.*

Rien de plus efficace que les œuvres de la charité chrétienne pour défendre notre piété de la dissipation des affaires humaines. Vr dans *Exhortation sur les œuvres de la charité,* 3e Partie.

II. Richesses.

S. François de Sales dans la IIIe partie de *l'Introduction à la vie dévote,* ch. XIV et ch. XV traite de la pauvreté d'esprit observée entre

les richesses ; comment il faut pratiquer la pauvreté réelle demeurant néanmoins riche.

B^x Robert Bellarmin une erreur très dangereuse et commune aux riches du siècle. V^r ch. V^e du L. I de son opuscule sur la bonne mort.

Le P. Nouet montre que les riches peuvent et doivent inviter la pauvreté de Jésus-Christ. V^r *L'Homme d'oraison*. Lectures spirituelles. Entretien pour le vendredi de la XV^e semaine après la Pentecôte.

Massillon. Dangers de la prospérité T. I.

Rui Amado s. j. El catechismo de los Ricos. Barcelona, 1919, Libr. religiosa.

Baudon A. Lettres à un camarade d'enfance sur les petites imperfections des chrétiens vivant dans le monde. Paris, Douniol, 1863. V^r p. 69. V^r *L'Amour des richesses*.

Vieira. Bonne manière de s'enrichir. Sermons, T. II, p. 408.

Baudon A. Des devoirs de la grande propriété. Paris, Douniol, 1850.

Croiset (Père) *Réflexions chrétiennes*, Paris, 1746 V^r T. II p. 144-175. Des riches.

P. Paquet. Les droits et les devoirs de la Propriété. Carême 1910. Bruxelles, Dewit.

Dagonel Pierre s. j. Speculum divitum. De bono divitiarum usu. Parisiis 1641.

Le *P. Barbugli*, dans ses *Exercizi spirituali di S. Ignacio indirizzate a Cavalieri*. Pesaro, 1731, donne p. 589-632, huit considérations sur le texte suivant de S. Paul (I Tim. Cap. 6) : *Divitibus hujus sæculi præcipe, non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fruendum, etc.*

III. **Argent.**

Les obligations morales du capital dans les sociétés par actions. Discours prononcé à Mons par le *R. P. Fristot*. Braine-le-Comte. Zech. 1892.

Actions et actionnaires. Consultation théologique de M. le Chanoine *J. Didiot* dans le *Propriétaire chrétien*, juillet 1887. V^r aussi octobre 1888.

Questions financières. Article de M. le Chanoine *Didiot*. *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1892, T. II.

Les opérations de Bourse devant la conscience par l'abbé *Deville,* Lyon, Vitte 1884.

P. Paquet s. j. Les obligations morales des actionnaires. Conférence. Bruxelles, Dewit 1912.

Le mauvais emploi de l'argent. Vr Baudon. *Lettres à un camarade d'enfance* sur les petites imperfections des chrétiens vivant dans le monde, Paris, Douniot, 1863, p. 56.

Le bon usage de l'argent, par l'abbé *Fléchet,* du clergé de Lyon. lib. Paquet, Lyon.

Aurum sapientum. Auctore R. P. Jacobus *Masenio.* s. j. Mogontiæ 1878.

P. Maimbourg — Le chrétien doit thésauriser pour le ciel. Vr *Orateurs sacrés de Migne,* T. X, p. 9.

IV. **Usage des biens du monde.** *Indifférence et détachement.*

Bon usage des biens de ce monde. *Fléchier.* Œuvres, T. V. p. 536.

De quelle manière les chrétiens peuvent désirer et rechercher les biens de la terre, par Mgr. *Cœur.* p. 205.

Bossuet. Vr premier sermon pour le 4e Dimanche de Carême.

Biens du ciel comparés à ceux de la terre dans le 2e sermon sur la transfiguration par *Vieira.* Sermons T. II. p. 194.

Félix s. j. Conférences de 1856. Vr les conférences sur la valeur du progrès matériel et sur le danger de son exagération ; le progrès matériel devant l'Évangile.

Attachement désordonné aux biens de ce monde, obligation de nous détacher *du Jarry. Essais de sermons.* Paris 1692, T. I. p. 880.

de Mommorel. Motifs pour nous détacher des biens du monde. Vr *Orateurs sacrés de Migne,* T. XCI, p. 759.

de Mommorel, sur l'usage des biens temporels. Vr *Orateurs sacrés de Migne,* T. XCI, p. 646.

Bourdaloue. L'homme du siècle, orgueilleux, parce qu'il possède les biens de la terre, voluptueux parce qu'il use mal des biens de la terre. Vr sermon pour le jeudi de la seconde semaine de carême, 2e et 3e point.

2e Série : Défauts des hommes d'affaires.

I. Ambition.

Désordre de l'ambition par rapport à Dieu, par rapport au prochain, par rapport à nous-même. *Bourdaloue,* mercredi de la seconde semaine du carême.

Abus de l'ambition. — 1. Elle est aveugle dans ses recherches. 2. Elle est présomptueuse dans ses sentiments. 3. Odieuse dans ses suites. *Bourdaloue,* XVIe dimanche après la Pentecôte. Le même auteur a deux autres plans de sermon sur le même sujet.

Abus que le monde fait des grandeurs et des dignités, condamné par le mystère de l'incarnation, et de la naissance de Jésus-Christ. *Biroat,* Avent, p. 643.

De l'ambition. *P. J. Croiset. Réflexions chrétiennes,* T. II, p. 32-44 (éd. Paris 1746).

Bossuet. Sermons sur l'ambition. Le deuxième contre la tentation des grandeurs.

L'orgueil, obstacle au progrès. *P. Félix,* Conférences de 1857.

II. Cupidité. - Avarice.

Croiset (Père). *Réflexions chrétiennes*, Paris 1746, T. II, p. 257-294.

Envie et esprit d'intérêt. Vr *Bossuet,* à la fin de son 3e sermon sur la Pentecôte.

La cupidité, obstacle au progrès. *P. Félix,* Conférences. 1857, T. II, p. 143.

Le progrès moral par la destruction de l'égoïsme. *P. Félix,* 1858, Conférences T. III.

P. Bretonneau, s. j. Prédication sur l'esprit d'intérêt. Carême T. II, p. 240, reproduit dans Migne, *Orateurs sacrés,* T. XLI, p. 484.

P. Pallu, s. j. La passion de l'intérêt. Vr Carême, T. II, p. 336. Vr idem dans Migne, *Orateurs sacrés,* T. XLVI, p. 498.

St Léonard de Port-Maurice. Exercices spirituels. Casterman, Tournai, 1860. Vr p. 89. Examen sur l'avarice opposée à la justice ; p. 139 sur l'avarice opposée à la libéralité.

III. Luxe et plaisirs.

P. Félix. La concupiscence, le sensualisme et le luxe, obstacles au progrès, dans *Conférences* de 1857.

de Boulogne. Sur l'amour des plaisirs. V^r *Orateurs sacrés de Migne,* T. LXXIV, p. 458.

Griffet, s. j. Sur le luxe. *Orateurs sacrés de Migne,* T. LIV, p. 272.

Dom Jérôme. Deux sermons sur le luxe. *Orateurs sacrés de Migne,* T. XXX, p. 160 et 171.

Bourdaloue, Tempérance chrétienne. Sermon pour le VI^e dimanche après la Pentecôte.

P. De la Rue. Le luxe des habits. V^r *Orateurs sacrés de Migne,* T. XXVIII, p. 315.

Nicolas de Dijon. Contre le luxe des habits. V^r *Orateurs sacrés,* T. XVII, p. 343-362.

Bossuet. Contre l'amour des plaisirs. 3^e dimanche de Carême.

IV. **Punition du mauvais riche.**

Maimbourg (Louis). La cause et l'effet de la damnation du mauvais riche. *Orateurs sacrés,* T. X, p. 168.

Texier s. j. L'impie maudit en ses biens — en ses enfants — en sa prospérité, etc. V^r *Orateurs sacrés,* T. VI, p. 773 etc.

Dorléans, s. j. Sur la parabole du mauvais riche. *Orateurs sacrés,* T. XIII, p. 818.

Méditation sur la mort d'un homme riche et honoré. V^r *Diertins*. Exercitia spiritualia. Appendix tertia. Meditatio XI.

Méditation sur le mauvais riche. V^r *Diertins*. Exercitia spiritualia. Appendix tertia. Medit. XXIX.

3^e Série : Qualités et vertus requises chez les hommes d'affaires.

I **Qualités et devoirs des maîtres chrétiens.**

Bourdaloue. Sermon sur le soin des domestiques.

Dom Jérôme. Devoirs envers les domestiques. V^r *Orateurs sacrés de Migne,* T, XXX, p. 302.

Impartialité des Supérieurs V^r *Vieira,* Sermons, T. III, p. 341.

Besoin d'estime chez l'ouvrier, V^r *P. Félix* dans le *Charlatanisme social,* Paris 1884 p. 301-350.

Eminente dignité des pauvres dans l'Église. *Bossuet,* Sermon pour la Septuagésime.

Du recrutement des ouvriers au point de vue de la conscience. Rapport de M. l'abbé *Loiselet. Conférences de Notre Dame du Haut-Mont,* octobre 1908.

De la mollesse, de l'irrésolution, de la fausse fermeté, *Bossuet,* dans la *Politique sacrée.*

Contre la dureté de cœur des mauvais riches, signe de réprobation, *Texier,* Carême, T. I, p. 257.

Nécessité de réprimer son humeur, V^r^ *A. F. de Neuville, Orateurs sacrés,* T, LVII, p. 333.

S^t^-Jean-Baptiste condamnant les emportements et les violences V^r^ *Bourdaloue.*

Sur la justice distributive. V^r^ *Vieira,* Sermons, T. I. p. 204.

II. **Probité et bonne foi.**

Maimbourg. La bonne foi qu'il faut apporter dans toutes les sortes d'affaires dont on s'occupe. T. I. p. 132 reproduit dans Migne, *Orateurs sacrés,* T. X, p. 70.

Bossuet. Sur la justice, v^r^ 4^e^ sermon pour le dimanche des Rameaux.

Bossuet. Des vertus qui doivent accompagner la justice. V^r^ *Politique sacrée.*

Bourdaloue. Sur la religion et la probité. Jeudi de la 3^e^ semaine de Carême.

A. F. de Neuville. Sur la religion et la probité. *Orateurs sacrés de Migne.* T. LVII, p. 748.

de Bretteville. 1^o^ La bonne foi et la vérité dans la conduite des affaires nous donnent une parfaite ressemblance avec Dieu. 2^o^ La mauvaise foi et la fourberie dans notre conduite nous rendent semblables au démon. *Essais de sermons.* Paris, 1685, T. III, p. 199.

Carrelet. Sur les devoirs et les abus du commerce. V^r^ *Orateurs sacrés de Migne,* T. XCVII, p. 639.

III. **Confiance en Dieu.**

Bossuet. Les soins paternels de la Providence envers nous. 4^e^ dimanche du Carême.

de Bretteville. La Providence de Dieu est une souveraine, une mère, une tutrice. *Essais de sermons.* Paris, 1685. T. II,p. 291.

Bourdaloue. Sur la Providence, 4^e^ dimanche du Carême.

Houdry s. j. Sur la Providence. V^r^ *Orateurs sacrés de Migne,* T. XXXVII, p. 143.

de la Colombière. Confiance en Dieu. V^r^ *Orateurs sacrés de Migne,* T. VII, p. 1295.

Chenart. De la confiance en Dieu que nous devons avoir dans tous nos besoins. V^r^ *Orateurs sacrés de Migne.* T. XC, p. 1210.

IV. Résignation et patience dans les épreuves

Bourdaloue. Nécessité et facilité de porter la croix après Jésus. V^r^ 2^e^ et 3^e^ partie de la neuvième exhortation sur la passion de Jésus-Christ.

Fléchier. Des afflictions. V^r^ *Orateurs sacrés* T. XXIII, p. 928.

Bourdaloue. Sur les afflictions des justes et la prospérité des pécheurs. 3^e^ Dimanche après l'Epiphanie.

Houdry. Sur les afflictions et les adversités. V^r^ *Orateurs sacrés.* T. XXXVI, p. 103.

Houdry. Sur la patience chrétienne. V^r^ *Orateurs sacrés* T. XXXVI, p. 826.

de la Rue. Sur les souffrances des justes. V^r^ *Orateurs sacrés.* T. XXVIII. p. 304.

V. Aumône et bienfaisance.

Les commentateurs des Exercices sur les règles de la distribution des aumônes.

Bourdaloue. L'aumône considérée au point de vue du précepte, de la matière, et de l'ordre. 1^er^ vendredi de carême.

Bourdaloue. Providence de Dieu bienfaisante envers le pauvre et envers le riche par l'établissement du précepte de l'aumône. 5^e^ Dimanche après la Pentecôte.

Bossuet. Sur l'aumône, V^r^ sermon pour le lundi de la première semaine de carême.

de la Rue. Sur l'aumône. V^r^ *Orateurs sacrés de Migne,* T. XXVIII, p. 727.

Bretonneau. Sur l'aumône. V^r^ *Orateurs sacrés,* T. XII, p. 643.

de la Colombière. Nécessité et récompense de l'aumône. V^r^ *Orateurs sacrés,* T. VII.

M^gr^ Pie a deux instructions sur l'aumône, carême de 1854 et carême de 1857.

TABLE.

	Pages
Avis préliminaire	1
I. Souveraine utilité de la retraite pour les hommes d'affaires.	
A. Extrait d'une méditation de Bossuet	3
B. Bourdaloue sur l'éloignement du monde	4
C. Le P. Le Valois. Appel à la retraite	6
D. Dans la retraite, utilité de la réflexion sur les devoirs d'état	6
E. Appel d'un homme d'affaires à ses amis	8
II. Quelques examens et méditations pour hommes d'affaires.	
F. R. P. Alet. Quelques examens sur les devoirs d'état	10
G. S[t] François de Sales. De l'application aux affaires	15
H. P. Grou. Considérations sur les emplois de la vie publique	17
I. P. Watrigant. Méditation fondamentale du patron	21
P. Watrigant. Devoirs du patron considéré	
J. comme propriétaire	32
K. comme producteur	39
L. comme commerçant	56
M. P. V. Alet. Sur le patron comme directeur d'ouvriers	70
III. Modèles et Auxiliaires.	
N. P. V. Alet. La Sainte Famille à Nazareth	76
O. P. V. Alet. Les Saints Anges	79
P. P. Hayneufve. Saint Pierre en retraite au Cénacle	83
Q. Les saints patrons de la profession	85
Appendices.	
R. Liste de sujets de conférences	88
S. Lectures pour retraites de patrons	90
T. Sources pour conférences et considérations	91

A. M. D. G.

Variétés. (Suite)

NOVA ET VETERA.

XXIII. **France.** Dans les *Annales de la Jeunesse Catholique* du 15 Mars 1924, dans l'article de F. de Menthon intitulé : La vie de l'Association (p. 187) on lit :

« Je note neuf retraites fermées : au Sart, pour la Fédération de *Roubaix,* à la Noël ; au Waridon, dans les *Ardennes,* deux retraites fermées (17-20 janvier) (21-24 février) ; à *Largentière,* en Vivarais (28-31 déc.) ; à *Thonon,* en Haute-Savoie (27-30 décembre) ; première retraite fermée à *Nantes* (12-24 janvier) ; à *Béthune* (2-5 février), première retraite fermée pour l'arrondissement de Béthune ; à *Paray-le-Moniol* (13-18 décembre) ; à *Lourdes* (22-25 février).

« Les bulletins donnent quelques statistiques intéressantes : en *Loir et Cher,* depuis cinq ans, 362 jeunes aux retraites fermées ; dans le *Vivarais,* 11 retraites fermées en 1923, groupant 145 jeunes retraitants ; dans la *Drôme,* 4 retraites fermées en 1923 avec 109 retraitants ; dans l'Union régionale du *Midi,* 14 retraites fermées en 1923, groupant 430 retraitants.

XXIV. **En Irlande.** A la demande d'un général irlandais, les exercices spirituels ont été donnés à des groupes d'officiers. A cette occasion, une ancienne école militaire s'est transformée en maison d'exercices. Dans une revue on lit qu'au mois d'août dernier 82 officiers y ont suivi les exercices sous la direction du R. P. Fegan. Les retraitants ont montré une grande ferveur. Le silence était de rigueur et a été magnifiquement observé. — A Rathfarnam, de mars 1923 au mois d'octobre 1923, on a compté 3007 retraitants répartis dans 85 retraites ou récollections.

XXV. **Italie.** Dans son discours (18 déc. 1923) adressé au Souverain Pontife Pie XI, à la fin de la Congrégation générale, le R. P. Général de la Compagnie de Jésus remercia le Souverain Pontife de ses déclarations sur les Exercices, dans les termes suivants :

« Faustissimam hanc nactus opportunitatem, liceat mihi, Beatissime Pater, gratissimum exsequi munus a Congregatione Generali, totius Societatis nomine, mihi commissum, gratias videlicet agendi quam plurimas cum pro omnibus, quae nuper commemoravi, benevolentiæ tuæ testimoniis, tum maxime pro Constitutione Apostolica « *Summorum Pontificum* » et Epistola item Apostolica « *Meditantibus nobis* » per quos nova circumfundebantur luce apud Christifideles illi nostrae Societatis magni Parentes, Ignatius Legifer et Franciscus Xaverius, et novæ addebantur laudes libello illi vere « admirabili » Exercitiorum Spiritualium. »

XXVI. Dans le n° de mai 1924 de *Manresa* p. 99 se lit un intéressant compte-rendu de la réunion générale annuelle des membres de la Ligue de persévérance des retraitants de Rome, le 27 Janvier 1924.

Cette réunion se tint dans le grand salon de la Chancellerie, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Camille Laurenti.

La séance fut inaugurée par un discours assez bref du R. P. Filograssi, Provincial de la Compagnie de Jésus, en l'honneur du Souverain Pontife Protecteur de l'Œuvre. Puis Son Eminence prit la parole, et célébra Jésus ouvrier avec une éloquence qui provoqua les applaudissements et l'acclamation de : « Vive Jésus-Christ ». Dans sa péroraison l'éloquent Cardinal félicita chaleureusement, au milieu des applaudissements, les Curés de Rome et les Pères jésuites.

Le P. Gori, directeur de la Ligue, annonça que vu l'augmentation numérique des membres de la Ligue, on ferait l'année prochaine, la réunion au printemps, en plein air.

Puis ce fut la grande nouvelle que Sa Sainteté avait daigné accorder la médaille des *Benemerenti* à quatre chefs de groupes de la Ligue pour les récompenser de leur zèle : ils la reçurent sur le champ des mains de Son Eminence le Cardinal Président.

XXVII. **Italia.** Monseigneur Gamba, d'abord Évêque de Novare, aujourd'hui Archevêque de Turin, a été dans son premier diocèse, grand

protecteur de l'œuvre des exercices. Dans *Manreza,* Marzo 1924, on peut lire un aperçu de son zèle à les promouvoir ; l'article est signé par la Direction de l'œuvre des retraites ouvrières ; on lit à la fin de ce livret que depuis janvier 1910 jusqu'à l'année 1923, la maison de retraites de Gozzano a reçu 2781 retraitants dont 2680 venaient des paroisses du diocèse de Novare. Dans *Manreza,* sep. 1923, je trouve ces paroles très graves de l'Évêque de Novare, adressées au Saint Père : après avoir parlé des diverses bonnes œuvres dans son diocèse, il ajoute :

« Quae quidem bona in dicœcesanos meos, tum sacerdotes, tum laicos, profluere felicissima compertum habeo cum Gaudiani hujus diœcesis piissima Jesu societas in suis ædibus hospitium præstet, qui Exercitiis spiritualibus vacare cupiant sive brevioribus sive longioribus.

Le n° de septembre de *Manreza* est consacré tout entier au compte-rendu du Congrès sur les exercices à Gozzano, 5 août 1923. Sur une grande estrade placée sur la place S[t] Julien de la ville, l'Évêque de Novare donna la bénédiction du T. S. Sacrement et fit un acte solennel de consécration de l'œuvre des Exercices du diocèse à S[t] Ignace, son céleste Patron.

Voici un passage de cette formule de consécration :

Oggi Noi, Vescovo, Clero e Popolo, vj protestiamo la piu viva riconoscenza per i copiosi frutti spirituali che dai Vostri Esercizi promanaro al Clero, al ceto operaio, alla gioventù di questa nostra amata Diocesi ; *e ad una voce, e con tutto lo slancio del cuore, Vi riconosciamo e Vi proclamiamo solennemente Patrono Celeste di tutte le case ed opere degli Esercizi existenti in questa vasta Diocesi de Novara, ed a Voi consacriamo in modo speciale questa Casa di Gozzano, e quanti in essa fecero e faranno gli Esercizi Spirituali.*

M[gr] Gamba devenu archevêque de Turin, écrivait le 16 juillet 1924 : « L'œuvre des retraites d'ouvriers, qui grâce au zèle des enfants de S[t] Ignace, prospère dans l'archidiocèse de Turin, et particulièrement à Chieri, n'est pas chose nouvelle pour moi qui ai eu la singulière bonne fortune de la voir naître et fleurir dans le diocèse de Novare.

Je puis donc témoigner de tout le bien qu'a fait cette œuvre dans mon troupeau de Novare : conversions innombrables, vrais miracles de la grâce de Dieu, renouveau de piété et de vie chrétienne parmi les jeunes gens et les hommes de toute condition ; et de là, comme d'un nouveau ferment spirituel, une influence bienfaisante pour la vie chrétienne de tout le diocèse de Novare.

Maintenant que la Divine Providence m'a appelé à Turin, je remercie Dieu de grand cœur, de ce qu'il soit donné aussi à mes nouveaux diocésains de profiter des fruits spirituels de cette œuvre providentielle.

Et puisque la Ligue de persévérance de Chieri inaugure son étendard, symbole d'une vie toujours plus épanouie et plus active, je serai bien heureux de lui apporter la bénédiction de Dieu, pour confirmer et accroître un si grand bien. »

XXVIII. **Portugal.** En divers endroits, il y a eu des retraites semi-fermées. Même à Soutos (T. Novas) les 2, 3, 4 Mars derniers dans une maison prêtée par Monseigneur l'Archevêque d'Evora, eut lieu une retraite fermée, composée de dix-sept Messieurs, députés, journalistes, avocats, médecins. Elle fut dirigée par les Pères Pereira Diaz et Ferraz. Elle a produit d'excellents effets. En maint endroit on fait des vœux pour l'établissement des retraites fermées, mais *operarii autem pauci.*

XXIX. **République Argentine.** En 1914 est mort un admirable zélateur des retraites, M. le curé Brochero. Il avait fait construire une maison de retraites dans une partie montagneuse occupée surtout par des mineurs. Son œuvre fut bénie de Dieu. Il a reçu dans sa maison d'exercices spirituels 67777 retraitants. Nous reviendrons sur l'histoire de ce vaillant apôtre des retraites. Quelle belle couronne il a dû recevoir au ciel !

Dans le fascicule 82 de la C. B. E. p. 97 ont été cités quatre thèmes d'études proposés dans un grand concours littéraire sur les Exercices à Buenos-Ayres, lors des fêtes du centenaire de la canonisation de S. Ignace.

Dans le compte-rendu de ces fêtes qui nous vient de Buenos-Ayres nous apprenons que les lauréats sont le R. P. Karl Leonhart, le S[r] Antonio Roman, le S[r] Ramony Castelleno, le S[r] Eusebio Speroni.

XXX. **Suède.** Le journal *La Croix* de Paris, a publié dans son numéro du 14 Mars 1924 une lettre de Suède de laquelle nous extrayons le passage suivant:

Le désir d'atteindre le grand nombre ne devait pas faire négliger les élites. Pour elles fut établie, l'année dernière, l'œuvre des retraites fermées, dont les mots qui l'accompagnent: « selon la méthode de saint Ignace » précisent la conduite et l'esprit. C'est chose admirable que le profond attrait

qu'éveillent dans tous les pays du Nord les *Exercices* du saint fondateur de la Compagnie de Jésus. L'empreinte laissée par les ouvriers de la contre-Réforme, au lendemain du passage forcé de ces malheureuses populations à la religion de Luther, ne suffirait pas à l'expliquer si ces *Exercices* ne trouvaient dans leurs propriétés d'âme une secrète affinité. On cite plusieurs groupements de prêtres luthériens qui, chaque année, se réunissent pour faire une retraite suivant la méthode de saint Ignace ; et de plus en plus nombreux sont les laïques protestants, surtout parmi la jeunesse universitaire, qui se rendent en Hollande, à la Maison Saint-Pierre, près de Tilburg, afin de prendre part à l'une de ces récollections qu'organisent les Pères Jésuites durant les mois d'été. De plus, pour remonter aux origines, nous savons que c'est à l'aide presque exclusive des *Exercices* que le bienheureux Canisius et ses compagnons ramenèrent à la vraie foi les populations rhénanes engagées dans l'hérésie.

L'attrait de ces *Exercices* ne devait pas être moindre sur les âmes catholiques. Aussi l'annonce de cette première retraite reçut-elle bon accueil, et c'est un nombre respectable de dames et de jeunes filles qui vint se ranger à Marielund, au lendemain de la Pentecôte, sous la direction de l'abbé Meyer. Pendant trois jours pleins, ce fut un recueillement profond dans le plus parfait silence, coupé seulement par les instructions et communes prières habituelles à ces pieux exercices. Moment béni où l'âme, s'arrachant à l'emprise du terrestre, s'envole dans les hautes sphères, plus près de Dieu. « Quand nous nous en fûmes retournées, écrivait l'une des retraitantes, nous retrouvâmes la tâche que nous avions laissée et qu'il nous fallait reprendre, mais c'est sous un autre angle que nous l'envisagions maintenant. Tous ceux qui sauront le bonheur que nous avons goûté là-bas voudront y venir avec nous l'année prochaine. »

BULLETINS NOUVEAUX :

XXXI. A Philaddelphia (États-Unis.. *Mer of Malvern.* — A Werl (Allemagne). « *Exercitien und Seelsorger :* Nachrichtenblätter über das Exercitienwesen ». — A Innsbrück, une collection nouvelle sur les Exercices est inaugurée : elle comprend déjà six opuscules : d'autres suivront.

XXXII. **Nouvelles maisons d'exercices :** A Bergame (Italie) on organise une nouvelle maison. Aux Indes Anglaises, le R. P. Letellier transforme la maison de campagne de Kurseong, en maison d'exercices. Dans

la mission de Madagascar, le R. P. de la Giroday venait à peine d'élever une nouvelle maison d'exercices, lorsqu'il y a trois ans, un ouragan la détruisit ; elle est en reconstruction. Près de Vienne en Autriche, le Cardinal a fait l'acquisition d'une grande auberge, avec l'intention de la transformer en maison d'exercices.

Nihil obstat
A. DEGAND, can. cens. librorum

IMPRIMATUR :
Tornaci 11ª Septembris 1924
V. CANTINEAU
vic. gen.

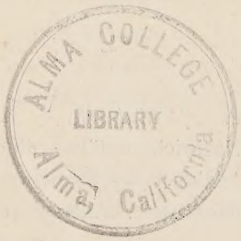

1908

13-14. **La Vén. Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes,** d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. DECUCHY. 152 pp. 5 fr.

15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia,** d'après un manuscrit ancien inédit. 24 pp. 1.50

16. **Retraites de sourds-muets.** H. JEANVOINE. 30 pp. 1.50

17. **Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome.** MGR. R. SCHÜLLER. 55 pp. 2 fr.

18. **Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace.** A. BOONE, S. J. 30 pp. 2.50

1909

19. **Les Exercices spirituels et la civilisation moderne.** L. TAPARELLI. S. J. 51 pp. 2.50

20. **Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace.** M.-F. GIBERT. 42 pp. 4 fr.

21. **Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José.** J.-B. COUDERC. 83 pp. 3 fr.

22. **Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ.** L. FARSY 75 pp. 2.50

23. **De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S. Thomam et FF. Vitæ communis.** H. WATRIGANT. 56 pp. 2 fr.

24. **Bibliographie 1907 - 1909.** H. WATRIGANT 48 pp. 2 fr.

1910

25. **La pratique des Exercices spirituels dans l'Ancienne Mission du Maduré.** L. BESSE S. J. 45 pp. 2 fr.

26. **Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta.** P. MANRIQUE 72 pp. 2.50

27. **Les retraites à Madagascar-Central.** C. DU COËTLOSQUET. 84 pp. 3 fr.

28. **Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIII^e^ siècle.** E. BOCQUILLION. 95 pp. 3.50

29-30. **Les Annotations des Exercices de S. Ignace.** P. WAMY, S. J. 80 pp. 3 fr.

1911

31. **La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc.** P. DEBUCHY. 96 pp. 3.50

32. **S. Charles Borromée et les Exercices de S. Ignace.** MGR. A. RATTI 42 pp. Épuisé.

33. **Le P. Huby aux Indes ou le Miroir de l'âme chez les Protestants.** H. HOSTEN. S. J. 45 pp. 2.50

34. **Explication inédite des Règles d'Orthodoxie.** C. JUDDE. S. J. 30 pp. 1.50

35. **Duo antiqua Exercitiorum directoria.** HOFFÆUS et CECCOTTI. S. J. 50 pp. 2.50

36. **Bibliographie 1910 - 1911.** H. WATRIGANT 45 pp. 2 fr.

1913

37-38. **Bellarmin et les Exercices spirituels.** X. Le BACHELET, 152 pp. 5 fr.

39-40-41. **Les Exercices spirituels à la naissance des Séminaires.** H. WATRIGANT. 132 pp. 4.50

42. **Contemplatio ad Amorem spiritualem.** Méditations inédites. 48 pp. 2.50

1914

43. **Quel est l'auteur de l' « Anima Christi » ?** 56 pp. 2 fr.

44. **Vie de Sœur Marie Bonaventura.** N. LANCICIUS. S. J. 58 pp. 2.50

45-46-47. **Des méthodes d'oraison dans notre vie apostolique.** H. WATRIGANT. 151 pp. 5 fr.

48. **Bibliographie 1912 - 1913.** H. WATRIGANT. 40 pp. 2.50

1914

49. **La Bibliothèque des Exercices et ses publications.** P. Debuchy. 40 pp. 2.50

50. **Saint Vincent de Paul et les Retraites fermées.** Anonyme. 100 pp. 4 fr.

51. **Les Retraites du Clergé.** Mgr. R. de la Porte, évêque de Berisa. 40 pp. 2 fr.

52-53. **Une ancienne copie des Exercices** (provenant du Bx Pierre Le Fèvre). Reproduction d'un manuscrit de Cologne du XVI[e] siècle, avec préface historique. P. Debuchy. 96 pp. Épuisé.

54. **De l'étude pratique des Exercices de saint Ignace.** P. Debuchy, 52 pp. 2.50

1919

55. **Benoît XIV, Benoît XV et les Retraites spirituelles.** H. Watrigant. 60 pp. 2.50

56. **Le Bienheureux Jean Eudes, les Eudistes et l'œuvre des Retraites spirituelles.** C. Lebrun, Eudiste. 72 pp. 2.50

57. **Quæstiones de Tribus binariis et de Tribus humilitatis modis.** H. Pydynkowski. S. J. 28 pp. 1.50

58. **Souvenir d'une Retraite à Athis.** J. Hubin S. J. 40 pp. 2 fr.

59. **Quelques promoteurs de la méditation méthodique au XV[e] siècle.** H. Watrigant 84 pp. 3.50

60. **Bibliographie 1914 - 1919.** H. Watrigant 34 pp 2 fr.

1920

61-62 **Mélanges Watrigant.** Etudes historiques et ascétiques, par divers auteurs 176 pp. 6 fr.

63. **Traité de la retraite.** V. Huby (1681) 76 pp. 3 fr.

64. **La dévotion sensible, les larmes et les Exercices de saint Ignace.** J. J. Navatel. 20 pp. 2 fr.

65. **La prédication et les Exercices.** P. Debuchy. 28 pp. 2 fr.

66. **La pratique des Exercices dans l'ancienne Mission de Chine.** L. Vanhée. 22 pp. 2.50

1921

67. **Sainte Marguerite-Marie et les Retraites spirituelles.** H. Watrigant, 64 pp. 2.50

68. **Lexique des Exercices.** J. Van Gorp. 48 pp. 1.50

69. **Retraites modernes en Chine.** L. Vanhée. 44 pp. 1.50

70. **De Tribus humilitatis modis Quæstiones disputatæ.** 26 pp. 1.50

71. **Les Forteresses du Catholicisme.** J. Archambault. 112 pp. 4.50

72. **Bibliographie 1920 - 1921.** H. Watrigant et P. Debuchy. 25 pp. 1.50

1922

73-74. **Étude sur le texte des Exercices.** J. Nonell. 62 pp. 3 fr.

75-76. **Étude sur le texte des Exercices** (suite). J. Nonell. 62 à 225 pp. 3.50

77-78. **Jubilum S. J. seculare ob Theol. mysticam.** M. Sandaeus. 106 pp. 3 fr.

1923

79. **L'Ascèse des Jésuites et la Mystique allemande.** M. Meschler. 32 pp. 3 fr.

80-81. **Mélanges.** Documents importants. H. Watrigant. 88 pp. 4 fr.

82. **Mélanges.** Documents importants (suite). 89 à 208 pp. 4 fr.

83. **Sœur Louise de Parménie.** Anonyme. 56 pp. 2.50

84. **Bibliographie 1922 - 1923.** H. Watrigant et J. Dutilleul. 32 pp. 1.50

1924

85. **De l'adaptation des Exercices spirituels.** H. Watrigant. 2.50

86-87. **Réunion d'œuvres.** Un exemple. 4 fr.

88. **Les Exercices spirituels pour le clergé.** Adaptation. 3 fr.

89. **Les Exercices spirituels pour les hommes d'affaires.** Utilité et adaptation. H. Watrigant. 5 fr.

Le Directeur-gérant Henri Watrigant.
Imprimerie E. Delwarde, Enghien (Belgique).

ALMA COLLEGE LIBRARY